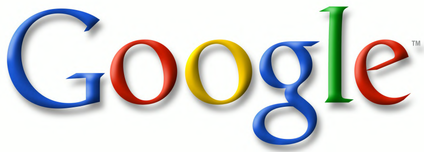


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

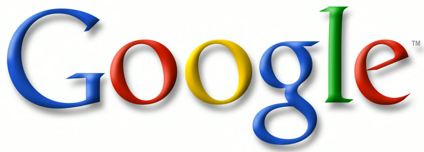
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LIBRARY
UNIV. OF WIS.

The Library

of the



University of Wisconsin

A

+4,292

THÈSE

POUR LE DOCTORAT

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

full cat.

UNIVERSITÉ DE PARIS — FACULTÉ DE DROIT

LE FÉMINISME

ET

LES SOCIALISTES

DEPUIS SAINT-SIMON JUSQU'A NOS JOURS

THÈSE POUR LE DOCTORAT

L'ACTE PUBLIC SUR LES MATIÈRES CI-APRÈS

Sera soutenu le Samedi 2 Juin 1906, à 9 h. 1/2

PAR

Charles THIÉBAUX

Président : M. DESCHAMPS.

Suffragants : MM. GIDE, *professeur.*
PERREAU, *professeur.*

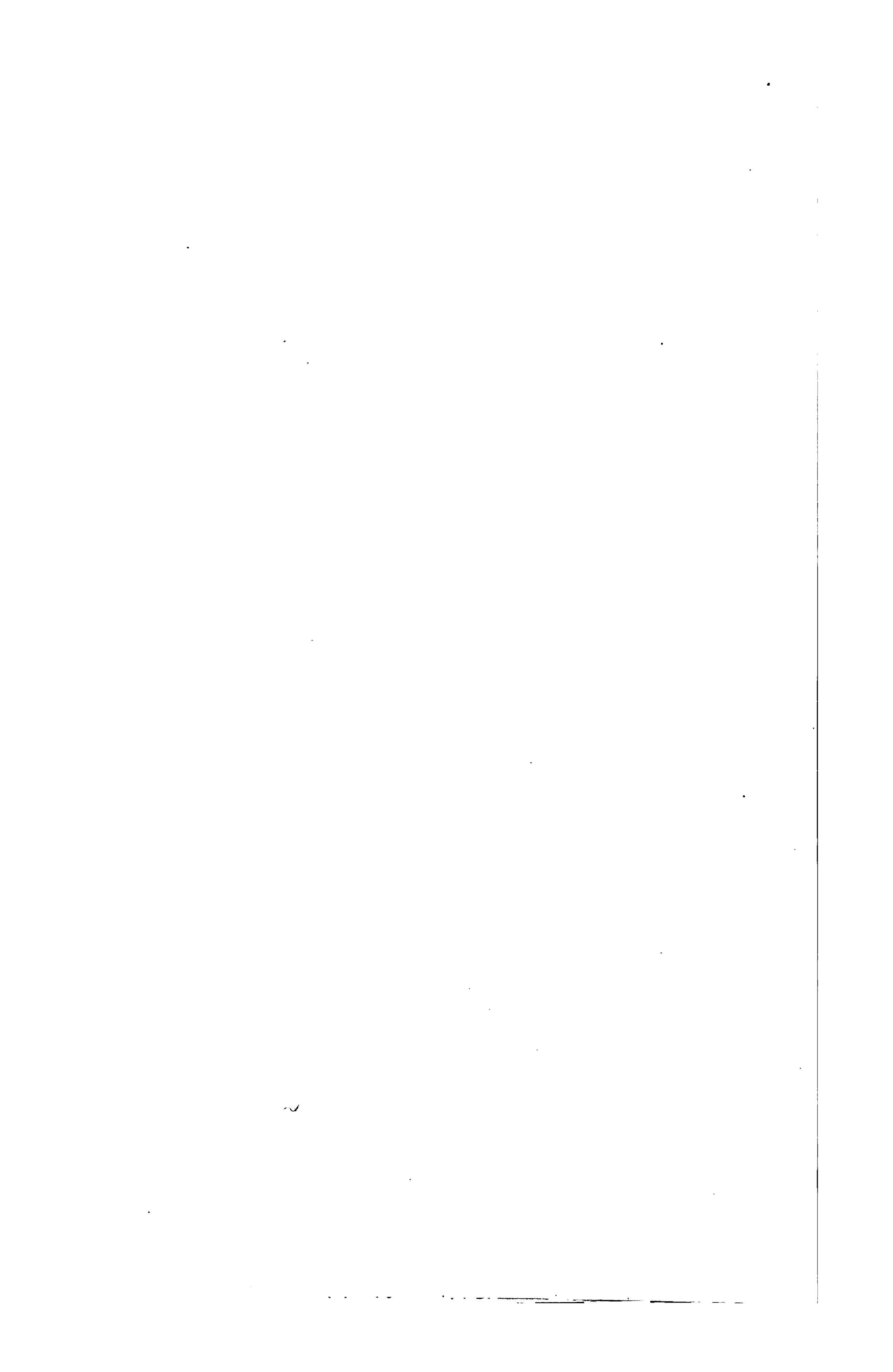
PARIS

LIBRAIRIE NOUVELLE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE

ARTHUR ROUSSEAU, ÉDITEUR

14, RUE SOUFFLOT ET RUE TOULLIER, 13

1906



A
+4292

718714

LE FEMINISME ET LES SOCIALISTES

DEPUIS SAINT-SIMON JUSQU'A NOS JOURS

INTRODUCTION

Si le socialisme est une doctrine qui tend à devenir de plus en plus précise, logique et homogène, le féminisme, à vrai dire, n'est qu'un mouvement d'idées, un programme tout au plus de réformes présenté par les champions de l'émancipation féminine. A cette œuvre les esprits les plus divers ont collaboré, mais il est assez intéressant de constater que presque tous les socialistes ont eu sur le rôle social de la femme, des idées particulières souvent originales et imprévues, et qu'ils ont contribué, pour une part qu'il serait injuste de nier, à l'établissement du cahier des revendications dont l'ensemble constitue ce que l'on s'accorde à nommer maintenant le « féminisme ».

8 May 50 Kirnier 485

Les origines du mouvement féministe sont lointaines et l'on pourrait citer, à partir du XVIe et du XVIIe siècle, bien des dissertations en l'honneur des femmes. En 1509, Cornélius Agrippa écrivit en latin un traité « *de l'excellence des femmes au dessus des hommes, par preuves théologiques, physiques, cabalistiques* ». Marguerite de Valois, sœur de François Ier et Marguerite de Navarre, épouse de Henri IV, dissertèrent l'une et l'autre sur la supériorité des femmes. Pour atténuer le scandale des Dames galantes, Brantôme se faisait le Plutarque des Dames illustres. En 1673 était édité un ouvrage d'un auteur anonyme « *sur l'égalité des sexes ou discours philosophique et moral qui montre l'importance de se défaire des préjugés* ».

Mais tous ces écrits n'avaient aucune tendance réformatrice ; le premier mouvement féministe français ne se produisit guère qu'à la fin du XVIIIe siècle et il paraît avoir eu pour instigateur Condorcet qui en 1788, à la veille de la Révolution, traça un plan de réformes politiques et sociales où il demandait publiquement que les femmes participassent à l'élection des représentants du peuple. « Ce droit d'élection qu'ont les hommes, dit Condorcet, ils ne le tiennent pas de leur sexe, mais de leur qualité d'êtres raisonnables et sensibles qui leur est commune avec les femmes ». Lors de la rédaction des cahiers, les femmes libertaires et patriotes reçurent l'appui de Condorcet.

A ceux qui objectaient les infirmités sexuelles des

femmes pour ne rien leur accorder, il répondait : pourquoi des êtres exposés à des grossesses et à des indispositions passagères ne pourraient-ils pas exercer des droits dont on n'a jamais imaginé de priver des gens qui ont la goutte tous les hivers et s'enrhument facilement ?

A ceux qui prétextaient leur infériorité d'esprit, il répondait encore, que si l'on met à part une classe peu nombreuse d'hommes très éclairés, l'égalité est entièrement la même entre les femmes et le reste des hommes, et que cette petite classe mise à part, l'infériorité et la supériorité se partagent entre les deux sexes.

Avec l'Empire et la Royauté, le mouvement féministe s'arrête pour ne renaître qu'en 1848 avec la République sous l'influence des écoles de Saint-Simon et de Fourier. C'est Victor Considérant, disciple de Fourier, qui portera à la Chambre des Députés les revendications féministes. Puis sous l'influence des idées anglaises et américaines, le mouvement de protestation se développe et grandit jusqu'à nos jours. En Amérique, les femmes obtiennent de nombreuses prérogatives politiques et civiles. En Angleterre, en Allemagne, en Suède et même en Russie, le socialisme devient bientôt le véhicule de l'idée émancipatrice. Bebel écrit son livre sur *La Femme dans le présent*, *le passé et l'avenir*.

Le congrès de Bâle en 1890 admet les femmes comme déléguées des circonscriptions ; celui de Marseille de 1891, demande pour elles l'égalité civile, politique et sociale. Le congrès d'Erfurth, de la même année, demande l'abo-

lition des lois qui subordonnent la femme à l'homme. Enfin, en 1897, le congrès de Montluçon décide que les municipalités socialistes doivent admettre dans tout référendum le vote féminin à côté du vote des hommes. Le 28 novembre 1896, Jules Renard, directeur de la *Revue Socialiste*, écrit : « Le jour où les femmes auront mis au service de la transformation sociale des femmes leur douceur puissante et voudront être les inspirateurs et les auxiliaires des constructeurs de la société future, les résistances intéressées qui entravent encore la marche de l'humanité ne dureront pas longtemps (1). » Louise Michel, Paule Minck, Léonie Rouzade, Aline Volat, Mme Vincent, sont les chauds partisans du féminisme révolutionnaire. Lucien Descaves appelle les femmes « éternelles exploitées », et Elie Reclus déclare « que notre humanité, en ce qui touche la femme, se ravale au dessous des espèces animales » (2).

Aujourd'hui, un grand nombre de femmes de toutes les classes de la société ont pris parti dans une question si importante. Il y a un féminisme chrétien dont Mme Stanton en Amérique, dont Mgr le cardinal Vaughan et Mme Faucett en Angleterre, Mmes Maugeret, Duclos et Sarah Monod, favorisent, en France le développement ; il y a un féminisme indépendant dont Paul Hervieu,

(1) *Revue encyclopédique*, 28 nov. 1896. Les hommes féministes, p. 826.

(2) *Revue encyclopédique*, 28 nov. 1896. Les hommes féministes, p. 826.

Georges Montorgueil, Franck, auteur du *grand catéchisme de la femme*, tiennent fermement le drapeau. Des groupements nombreux se sont formés : la Société présidée par Mme la Duchesse d'Uzès, dont Mlle Schmahl, fondatrice de l'Avant Courrière, est le leader, la Société pour l'amélioration du sort de la femme que dirige Mme Feresse Deraisme, celle de l'Égalité que gère Mme Pognon, l'Union Universelle qui a Mlle Cheliga à sa tête. Mme Potonié Pierre, secrétaire général de la solidarité et Mlle Marie Deraisme qui écrivit dans le *Droit des femmes*, journal fondé par Léon Richer, personnifient un parti plus avancé.

Ces diverses fractions du féminisme ont fondé des journaux pour propager leurs idées : le *Journal des Femmes*, la *Revue féministe*, le journal *la Fronde*, le *Droit des femmes*, etc. En 1896 et en 1900 des congrès exclusivement féministes eurent lieu : Congrès catholique international, Congrès des œuvres et institutions féminines, Congrès de la condition et des droits de la femme ; mais par suite de jalousies et de compétitions, on n'a pu les fondre tous en un seul. Cependant, des réformes sérieuses y ont été proposées et le compte rendu de leurs travaux a été publié récemment : *Congrès international de l'éducation sociale*. Alcan, 1901.

Les succès partiels obtenus par les féministes ont doublé leur énergie et tous engagent une lutte de plus en plus vive en vue de faire octroyer à la femme tous les droits qui ont été jusqu'ici le privilège de l'homme.

Mais la conquête des droits civils et politiques ne constitue pas l'unique objet des désirs des féministes ; ils recherchent aussi la conquête de l'indépendance économique. C'est en se plaçant plus spécialement à ce point de vue que l'on n'a pas craint d'affirmer qu'on ne saurait être un féministe complet sans être en même temps socialiste, que tout socialiste sincère ne saurait rejeter aucune des revendications féministes.

Nous allons essayer de déterminer la part contributive des socialistes à la formation de la doctrine et du mouvement féministe et la manière dont ceux-ci ont, depuis Saint-Simon jusqu'à nos jours, envisagé les problèmes soulevés par cette importante question de l'émancipation de la femme.

Nous ne nous occuperons dans cette étude que des socialistes français, non point qu'à l'étranger, et principalement en Allemagne et en Angleterre, les relations entre le féminisme et le socialisme n'aient été fréquentes et caractéristiques, mais il nous semble nécessaire de restreindre ce sujet peut-être déjà trop vaste. Cependant nous nous croyons autorisé à ne pas passer sous silence les doctrines d'hommes comme Bebel et Engels, dont les ouvrages ont été traduits dans toutes les langues et dont la pensée devenue internationale est l'inspiratrice avouée et manifeste du socialisme contemporain. En revanche, le nom de Karl Marx, le fondateur du socialisme scientifique, ne paraîtra pas dans ces pages, car la question de la femme n'a jamais été envisagée par lui.

Dans la première partie de ce travail nous étudierons les Saint-Simoniens, principalement Bazard et Enfantin, Pierre Leroux qui fut à ce sujet leur adversaire résolu, puis Fourier, Pecqueur, Cabet et enfin Proudhon qui consacra deux volumes entiers à la question dont nous nous occupons.

Dans la seconde partie, nous ferons dans une certaine mesure abstraction des personnalités et nous rechercherons les rapports du socialisme contemporain et du féminisme tel qu'il nous apparaît dans ses manifestations les plus récentes.

PREMIÈRE PARTIE

LES SOCIALISTES MODERNES

LES SAINT-SIMONIENS

L'école de Saint-Simon. — Les femmes dans la secte. — Comment s'est posée la question des femmes. — Deux opinions sur le problème des sexes. — Le mariage et le divorce. — La doctrine d'Enfantin. — Le couple prêtre. son rôle et sa mission.

Lorsque Saint-Simon mourut le 22 mai 1825, il laissa l'héritage de sa pensée à un groupe d'amis et de fidèles, auxquels vinrent bientôt se joindre Enfantin, puis Bazard. Une grave question, la question de la femme, de son rôle dans la société, n'avait point été résolue par Saint-Simon, elle ne tarda pas à se poser aux disciples.

Enfantin, devenu l'âme du groupement, emporté par son imagination enflammée de pseudo-mystique n'hésita pas à aborder ce dangereux problème et à se prononcer pour l'égalité sociale de l'homme et de la femme. Il s'efforça de faire entrer dans l'église naissante un grand nombre de femmes, afin que cette égalité qu'il proclamait pût s'affermir en se réalisant. C'est ainsi que trois d'entre elles, Mlle Aglaé Saint-Hilaire, MM^mes Fournel et Bazard, parvinrent à un rang élevé dans la famille des fidèles.

Aglaé Saint-Hilaire, amie d'enfance de la famille

Enfantin, était grave, sévère, inspirant le respect aux Saint-Simoniennes qui devaient lui obéir. Elle n'était guère faite pour admettre les théories nouvelles, mais son dévouement au père lui fit tout accepter.

Cécile Fournel était une nature beaucoup plus ardente et enthousiaste, sa bonté la faisait adorer de ses « filles ». Sa foi sans bornes lui permit de supporter les plus grands sacrifices, par exemple, une longue séparation d'avec son mari qu'elle aimait. La répulsion que lui inspirèrent les théories nouvelles d'Enfantin la décida un instant à une rupture avec la secte, mais elle revint bientôt y prendre sa place, ne voulant pas trahir une religion qui devait émanciper son sexe. Cette épouse, cette mère irréprochable finit par accepter, dans l'intérêt de l'humanité, la morale d'Enfantin.

Claire Bazard était la véritable reine du Saint-Simonisme. Délicate et nerveuse, très femme, douée d'une finesse remarquable, elle avait pris sa tâche à cœur, et, malgré les calomnies dont on l'accablait au dehors, malgré les dégoûts qu'elle rencontrait à l'intérieur de la secte, elle s'efforçait d'habituer les Saint-Simoniennes à la discipline, et les ouvriers aux sentiments pacifiques. Mais les abus du système ne trouvaient point grâce devant elle. Son refus de recevoir la femme de Jules Lechevalier, ancienne actrice de conduite légère, fut l'origine du débat sur les femmes.

Pour juger avec équité l'école Saint-Simonienne dans une question où elle a soulevé tant de répulsion, il con-

vient d'observer tout d'abord qu'il y a eu dans cette école deux opinions bien distinctes sur la question des sexes. La première appartient à l'école Saint-Simonienne tout entière, la seconde appartient à Enfantin seul et n'appartient qu'à lui ; elle n'a jamais été reconnue par l'église, et fut même l'objet d'un schisme qui éloigna de l'école quelques-uns de ses disciples les plus éminents.

Un des plus jeunes membres du collège avait témoigné le désir de demander la main d'une actrice célèbre. Son dessein souleva une vive discussion en présence de Mme Bazard qui le combattit et en prit occasion d'écrire à ce sujet au chef de la doctrine une lettre, remarquable par les doléances qu'elle exprime sur l'admission des femmes mondaines ou déclassées à l'apostolat Saint-Simonien. Cette lettre marque le commencement des controverses.

Olinde Rodrigues ayant assisté un jour à une conversation qu'Enfantin avait avec Margerin à ce sujet, fut témoin d'une discussion tellement vive, que le lendemain il alla de très bonne heure chez Bazard, lui dit « que tout était perdu si l'on ne mettait pas promptement fin à cette hérésie naissante et monstrueuse » (1).

Le différend entre Bazard et Enfantin à propos du mariage ne tarda point à s'élargir ; toutes les idées sur le bien et sur le mal furent examinées et Bazard vit avec effroi que le panthéisme et la théorie de la « loi vivante »

(1) *Œuvres complètes* de Saint-Simon et d'Enfantin, t. III, p. 72.

permettaient à Enfantin de ruiner toute la morale ancienne. Les débats se poursuivirent entre les deux chefs pendant plus d'un an ; ils les cachaient aux disciples et se faisaient des concessions provisoires. C'est ainsi qu'Enfantin consentit à signer en octobre 1830 une lettre au Président de la Chambre des députés où les Pères niaient que le Saint-Simonisme prêchât la communauté des biens et des femmes. Ils prirent ensuite Rodrigues et M[me] Bazard comme témoins de leur controverse.

Quand Enfantin dévoila ses théories, M[me] Bazard combattit le funeste apôtre qui, selon ses expressions, venait rétablir les sérails. La question fut ensuite portée devant le Collège où pendant trois mois on la discuta. Enfantin trouva deux partisans déterminés dans d'Eichthal et Duveyrier. Plusieurs autres qui blâmaient sa théorie se rangeaient de son côté par affection pour lui. Ses adversaires étaient surtout les anciens républicains, membres des sociétés secrètes.

Le soulèvement général ne fit pas varier Enfantin dans ses opinions ; il consentit seulement à conserver les pratiques anciennes jusqu'à ce que la femme elle-même eût posé les règles de la morale nouvelle. « C'est inutile, répondait Bazard, nous n'avons pas besoin de la femme pour rédiger la loi morale ; son rôle sera de la réaliser, et qu'est-ce qu'une morale que l'on pratique provisoirement, sans amour? (1) »

(1) *Œuvres complètes* de Saint-Simon et d'Enfantin, t. XVI, p. 110.

Enfin, eut lieu le départ de Bazard (11 nov.) et deux Assemblées générales qui consacrèrent le schisme (19 et 21 nov. 1831). Le père fit aux disciples restés fidèles un exposé complet de ses doctrines dans une série d'enseignements qui durèrent jusqu'en février 1832.

La première théorie, celle qui appartient à l'école Saint-Simonienne tout entière est exposée, soit dans la lettre au Président de la Chambre des députés (1er oct. 1830), soit dans la note sur le mariage et le divorce, rédigée par Olinde Rodrigues, et lue au Collège, le 17 octobre 1831. En effet, dès 1830, les Saint-Simoniens, accusés par l'opinion publique aveugle ou maligne d'être partisans de la communauté des femmes, comme de la communauté des biens, ripostent par une adresse au Président de la Chambre des députés, adresse qui contenait un désavœu formel de cette doctrine.

« Les Saint-Simoniens viennent annoncer leur affran-
« chissement définitif, leur complète émancipation, mais
« sans prétendre pour cela abolir la sainte loi du ma-
« riage proclamée par le christianisme ; ils viennent au
« contraire pour accomplir cette loi, pour lui donner
« une nouvelle sanction, pour ajouter à la puissance et
« à l'inviolabilité de l'union qu'elle consacre.

« Ils demandent, comme les chrétiens, qu'un seul
« homme soit uni à une seule femme, mais ils ensei-
« gnent que l'épouse doit devenir l'égale de l'époux, et
« que selon la grâce particulière que Dieu a dévolue à
« son sexe, elle doit lui être associée dans l'exercice de

« la triple fonction du temple, de l'Etat et de la famille : « de manière à ce que l'individu social qui, jusqu'à ce « jour, a été l'homme seulement, soit désormais l'homme « et la femme » (1).

Enfantin et Bazard signèrent cette adresse, mais le premier ne tarda pas à déclarer que ce n'était qu'une formule provisoire, et non la conception qu'il entendait substituer à celle du passé.

La doctrine qui paraît avoir été commune à toute l'école, qui est celle de Bazard et d'Olinde Rodrigues aussi bien que d'Enfantin, la seule que les Saint-Simoniens aient expressément acceptée, c'est la théorie de « l'individu social ». Suivant cette théorie, l'élément primordial de la Société, ce n'est pas comme aujourd'hui l'homme seul ou la femme seule ; c'est à la fois l'homme et la femme. L'individu est double, le couple forme la monade sociale.

La femme doit être l'associée de l'homme. Ce principe fondamental était exprimé par Olinde Rodrigues en ces termes : « Toute œuvre sociale dans l'avenir est l'œuvre « d'un couple homme et femme, complément l'un de « l'autre, recherché, accepté librement, dont l'union « préparée par l'éducation a reçu la sanctification de « l'autorité religieuse, homme et femme.

« L'homme et la femme seront mariés lorsqu'ils « seront tous deux arrivés à aimer, à désirer, l'un par

(1) Adresse au Président de la Ch. des dép. *Œuvres complètes* de Saint-Simon et d'Enfantin, t. IV, p. 119.

« l'autre, l'un et l'autre, l'accomplissement d'une œuvre
« commune, manifestation d'une commune destinée (1). »

Ainsi cette unité d'action entre les deux conjoints qui se rencontre aujourd'hui jusqu'à un certain point dans le commerce, deviendrait la règle universelle de la société. Cette doctrine de l'individu social n'a rien de particulièrement choquant, bien qu'il soit quelque peu difficile de se représenter la même fonction, à tous les degrés de l'échelle, remplie à la fois par deux personnes.

A cette doctrine de l'individu social, les Saint-Simoniens en ajoutaient une autre qui en était la conséquence, celle de l'égalité de la femme et de l'homme. Ils protestaient contre l'état actuel de la société où les femmes affranchies de la servitude ne le sont pas de la subalternité. Le Saint-Simonisme venait proclamer leur complète émancipation au triple point de vue religieux, civil et politique.

D'après les Saint-Simoniens l'affranchissement de la femme devait accompagner celui du prolétaire. Ils s'attaquaient donc aux vieilles idées sur l'inégalité des sexes, sur la réprobation de la femme et réclamaient pour elle l'éducation et l'indépendance. « Le dogme de Saint-
« Simon en prétendant unir la chair à l'esprit condamne
« sans retour le dogme chrétien et fait cesser la division
« antagoniste du Paradis et de l'Enfer. »

« L'égalité de l'homme et de la femme, sans laquelle il

(1) *Œuvres complètes*, t. IV, p. 126.

« y a exploitation de la moitié du genre humain par « l'autre, est la loi de l'avenir, la seule loi morale qu'il « soit possible de concevoir (1). »

La doctrine qui réhabilite la chair condamne la préférence que le christianisme témoigne pour le célibat. Loin d'alarmer les consciences scrupuleuses, la doctrine paraît aboutir à sanctifier et presque à imposer le mariage. Voici comment s'exprime Olinde Rodrigues dans sa note sur le mariage et le divorce (2): « L'homme à sa nais- « sance veut être entouré de ceux dont il est réellement « le plus aimé pour apprendre par leur exemple à pra- « tiquer la vie. La mère veut toujours offrir aux caresses « du père l'enfant que Dieu fit naître d'eux pour que « par eux commençât la famille ; famille toujours pro- « gressive, qui entoure sans cesse l'enfant grandissant du « patronage le plus intelligent, le plus actif pour déve- « lopper ses facultés.

« La procréation doit être le fruit du plus grand amour, « de l'amour le plus complet, de l'amour qui fait le ma- « riage de deux êtres égaux, sans être identiques, égaux « parce qu'ils sont complément l'un de l'autre. » Il donne ensuite une définition remarquable du mariage dans laquelle il affirme la sainteté non seulement du mariage, mais du mariage religieux. « Le mariage n'est « pas seulement l'association la plus complète d'un

(1) *Œuvres complètes*, t. XIV, p. 39. Enseignements d'Enfantin.
(2) *Œuvres complètes*, t. IV, p. 126 et suiv.

« homme et d'une femme ayant pour objet l'accomplis-
« sement d'une œuvre sacerdotale, scientifique ou indus-
« trielle, le mariage est encore le lien sacré des générations,
« et ici de nouvelles considérations se présentent. Saint-
« Simon a promulgué le règne de Dieu sur la terre,
« l'homme par lui est désormais appelé à connaître et à
« pratiquer selon son amour. L'amour doit unir le vrai
« et l'utile, l'idéal et le réel. Il y a plus : il ne doit pas y
« avoir des affections constitutionnelles ni dans l'État ni
« dans la famille. »

Cette seconde théorie qui n'est que l'exagération d'une opinion souvent émise, à savoir que la femme est traitée par la société actuelle en mineure, alors qu'elle a droit à sa pleine indépendance, n'a encore rien de rigoureusement contraire à la morale. Cependant on peut reprocher aux Saint-Simoniens de s'être placés ici exclusivement au point de vue de l'amour et de l'affection et de ne s'être point préoccupés de la question de savoir comment pourrait s'établir dans un couple l'unité d'autorité.

Ainsi, en ce qui concerne les relations des deux sexes, les Saint-Simoniens avant la phase d'Enfantin ont toujours protesté énergiquement contre les mauvaises doctrines, contre la promiscuité et la communauté des femmes qu'on leur impute.

La seule nouveauté que propose en ce moment le chef du culte, c'est le divorce, le divorce prononcé comme le mariage lui-même par le prêtre de la religion nouvelle, lorsque celui-ci après preuves certaines aura cessé de

considérer comme possible la continuation de la vie commune.

« Du jour où l'autorité religieuse, homme et femme,
« renonce après mainte épreuve à considérer comme
« possible le maintien de l'état normal de mariage entre
« les deux époux, du jour où les chances d'un pénible
« déchirement deviennent prédominantes, il y a lieu,
« dans l'intérêt personnel des deux époux aussi bien que
« dans l'intérêt social, à préparer, à prononcer le divorce,
« c'est-à-dire, le passage d'un lien à un autre lien. »

Les Saint-Simoniens proclament donc qu'un individu ne peut être à la fois l'époux que d'une seule femme. Les causes de divorce peuvent être telles, suivant les individus, que pour les uns, elles soient une preuve d'élévation et pour d'autres, le signe d'un abaissement. Aussi tout en admettant la possibilité, Olinde Rodrigues indique qu'il le considère généralement comme un mal. Il affirme que l'éducation devrait amener les époux à désirer au moment du mariage que leur union ne fût pas dissoute, et qu'il serait contraire à l'esprit moral du mariage de le contracter dans la pensée et dans l'espérance qu'il sera peut-être brisé.

« Je crois fermement que tous doivent au moment où
« ils vont compléter leur vie par le mariage, après y avoir
« été amenés par le développement du système d'éduca-
« tion, espérer, désirer que ce mariage ne soit pas dis-
« sous, dans quelque catégorie qu'il puisse être rangé à
« cet égard. Nul ne sera en état normal pour être marié

« qui désirerait ou accepterait le mariage en voyant « devant lui le divorce (1). »

Bazard, à son tour, affirmait que l'institution du divorce ne constituait qu'une institution transitoire, destinée à disparaître. On pouvait l'admettre, selon lui, dans l'anarchie actuelle, parce que l'éducation ne permet pas encore aux jeunes gens et aux jeunes filles de se connaître, de faire un choix raisonnable ; mais, dans l'avenir, sa suppression est nécessaire. La sanctification du mariage, voilà, selon Bazard, le véritable affranchissement de la femme.

Quant aux fonctions religieuses, elles seraient à la fois remplies au même titre par les deux sexes, le prêtre social chargé de présider aux mariages, de décider sur les divorces, serait un couple homme et femme, à la fois prêtre et prêtresse. Voici d'ailleurs comment Olinde Rodrigues règle leur ministère :

« Dans l'avenir, l'autorité religieuse, le prêtre et la « prêtresse, mariés eux-mêmes, procèdent au mariage et « au divorce, veillent au maintien des unions normales « et sanctifient le divorce quand les circonstances vien« nent le réclamer. Par leur intervention religieuse, la « loyauté règne dans toutes les affections. La faus« seté, la dissimulation comme la violence et la ruse « disparaissent dans la famille comme dans la cité et « avec elles, l'adultère, c'est-à-dire le divorce caché, ou-

(1) *Œuvres complètes*, t. IV, p. 126 et suiv.

« trageant, irréligieux, protestation violente du passé
« contre une loi incomplète du mariage et la séduction,
« c'est-à-dire jusqu'à la tentative d'adultère à l'égard
« d'une des deux parties d'un couple ou la tentative
« près d'un être faible et sans défense d'obtenir l'amour
« sans le donner lui-même. »

En résumé, la doctrine officielle du Saint-Simonisme, en tant qu'on la distingue de celle d'Enfantin, n'était autre chose que la monogamie tempérée par le divorce. Ce n'était pas à vrai dire une grande nouveauté, non plus qu'une institution révolutionnaire, puisque le divorce existe aujourd'hui dans la plupart des Etats de l'Europe.

En se bornant à prêcher ces doctrines, les Saint-Simoniens eussent sagement agi ; mais ils se laissèrent entraîner à d'étranges divagations.

Ce fut surtout la logique impitoyable d'Enfantin qui le conduisit aux pires aberrations. Suivant lui, le Supérieur était un personnage tout-puissant qui devait agir sur l'inférieur par tous les moyens ; la chair était sainte, comme l'esprit. La conséquence immédiate était que les Supérieurs pouvaient avoir des relations sexuelles avec les inférieurs pour les mieux diriger. Dans ses enseignements, Enfantin ramène tous les travaux dogmatiques de l'école à la Trinité. Parlant à peu près comme Hegel, qu'il ne connaissait pas, Enfantin découvre partout deux termes contraires, conciliés entre eux par un troisième. La science et l'industrie s'unissent dans la religion,

l'homme et le monde s'unissent en Dieu, le moi et le non moi dans l'infini ; cet accord va toujours grandissant.

La loi de l'histoire n'est pas, comme l'école l'a dit jusqu'ici, la succession des époques organiques et critiques ou le remplacement de l'antagonisme par l'association, c'est l'harmonie sans cesse progressive de la chair et de l'esprit, de l'industrie et de la science, de l'Orient et de l'Occident, de la femme et de l'homme.

Pour le présent, il faut donc établir l'autorité nouvelle, celle de la loi vivante qui doit succéder à celle de la loi écrite. L'humanité repoussera un jour comme absurde « le principe mystique suivant lequel le législateur semble être le fils de la loi, lui qui en est le créateur. »

C'est l'amour qui assurera le pouvoir du prêtre et l'obéissance de l'inférieur : il n'y a pas de natures vicieuses, il n'y a que des natures plus ou moins progressives. C'est au prêtre à leur faciliter le progrès. L'autorité deviendra aimable quand la femme y participera ; le prêtre et la prêtresse useront non seulement de leur intelligence, mais de leur beauté ; parfois ils modéreront les appétits des sens, parfois « ils réchaufferont les sens engourdis. Nous ignorons », dit Enfantin, « la puissance d'une vertueuse caresse ».

Enfantin comprenait d'ailleurs que la famille est inséparable de la propriété individuelle et héréditaire. Si l'une est menacée, l'autre doit disparaître. Le collectivisme entraîne à sa suite la légitimité de l'amour libre.

Les théoriciens vigoureux comme Enfantin, comme Bebel, ne reculent pas devant ces conséquences extrêmes de leurs idées.

Les doctrines particulières d'Enfantin sont exposées, d'une part, dans une lettre à sa mère, du mois d'août 1831; dans une lettre à Thérèse, sa cousine, d'autre part, au cours de ses « Enseignements ». — Dans leur exposé, il y a deux questions bien distinctes, aussi scabreuses l'une que l'autre, l'une qui regarde les rapports des deux sexes, l'autre les rapports du couple sacerdotal avec les fidèles.

Sur le premier point, Enfantin enseigne qu'il y a deux sortes de mariages : l'un perpétuel, l'autre mobile et changeant. Il part de ce fait, qu'il y a deux sortes d'âmes, deux sortes de caractères : les uns ont des affections profondes, durables, continues, les autres, au contraire, ont les affections vives, mobiles, passagères. Les uns sont constants et sujets à la jalousie, les autres à l'inconstance et au caprice. Dans la lettre à sa mère, Enfantin expose ce que doivent être dans l'avenir les rapports des deux sexes (1).

« Voici en quoi consiste l'idée nouvelle qui, sous la « forme que je lui donne, peut présenter des imperfec- « tions, mais qui, suivant moi, contient l'avenir de « l'homme et de la femme....... On a des affections pro- « fondes ou des affections vives, durables ou passagères ;

(1) *Œuvres complètes*, t. XXVII, p. 191 et suiv.

« on est réservé, modeste, modéré, patient, ou bien en-
« thousiaste, aimant la gloire, brillant, ardent, etc. L'une
« et l'autre de ces formes sont bonnes, l'une veut con-
« server, l'autre veut innover. Le danger pour la pre-
« mière est de rester en place, pour l'autre de se briser
« la tête contre la muraille.... l'une est immuable, l'autre
« est changeante ; de là les unions dont la force s'accroît
« ou diminue par le temps, de là l'ennui et le dégoût ;
« de là la constance et la fidélité, de là les mariages qui
« sont d'autant meilleurs qu'on a des enfants, des habi-
« tudes communes, longtemps prolongées, une même
« habitation, les mêmes connaissances, le contact perpé-
« tuel l'un avec l'autre ; mais aussi de là naît le besoin
« de changement de lien, de chose, d'idées, d'habitudes,
« de société, et enfin d'époux et d'épouses » (1).

Or, le mariage actuel n'est conçu qu'au point de vue des hommes à humeur constante et fidèle. Dans la société nouvelle qui exige le principe de la réhabilitation de la chair, toutes les formes des caractères doivent avoir leur satisfaction : « Les personnes vives, coquettes, sédui-
« santes, attrayantes, changeantes, doivent être dirigées,
« considérées, utilisées de manière que leur caractère soit
« pour elles et pour l'humanité une source de joie et non
« de douleur, de fête et non de deuil. L'éducation des en-
« fants et la morale sociale tout entière calmeront les in-
« dividus déréglés dans cette direction, comme elles acti-

(1) *Œuvres complètes*, t. XXVII, p. 191.

« veront les apathiques, les dormeurs, lourds, ennuyeux.
« Il faudra donner quelquefois des soporifiques et des
« émollients aux premiers comme aux autres des exci-
« tants (1). »

C'est pourquoi il y aura deux formes de la religion d'amour. Dans la première, le même homme sera uni à la même femme pendant toute sa vie, dans la seconde, le divorce interviendra et permettra à l'époux de choisir une autre épouse. Cette seconde forme n'entraînera d'ailleurs aucune idée de réprobation ni de blâme à la condition que de la nouvelle union résulte un progrès pour les deux individus et pour la société.

A première vue il semble bien que cette théorie d'Enfantin ne diffère pas de celle exposée dans sa Note par Olinde Rodrigues, que toutes deux se ramènent à la théorie du divorce telle qu'elle est comprise dans les États qui ont mis en pratique cette institution. En réalité, il y a une très grande différence entre la théorie d'Enfantin d'une part, et la théorie d'Olinde Rodrigues d'autre part. Partout où il est pratiqué à l'heure actuelle le divorce est considéré comme un moindre mal, comme le remède non du mariage malheureux, mais de la séparation qui combinée avec le célibat est supposée immorale.

Dans la théorie d'Enfantin au contraire le divorce est considéré comme un droit et non comme une exception malheureuse. Le droit à l'inconstance est reconnu au

(1) Enfantin, Lettre à sa mère, *Œuvres complètes*, t. XXVII, p. 191 et suiv.

même titre que le droit à la constance et à la fidélité. Ce n'est plus, comme le voulaient encore Bazard et Olinde Rodrigues, la monogamie qui est la règle et le divorce l'exception ; désormais il y aura deux sortes de mariages, l'un permanent, l'autre mobile et changeant. On reconnaît d'avance la polygamie successive comme une forme d'union aussi régulière, aussi légitime que la monogamie.

Telle est sur la question de l'organisation du mariage l'opinion d'Enfantin. Duveyrier, le plus naïf et le plus ardent de ses disciples, résumait très bien cette doctrine en disant qu'il y a des hommes qui n'ont pas le sentiment du mariage, comme il y en a qui n'ont pas le sentiment de la propriété. En résumé la société se divisait pour Enfantin en deux mondes, l'un vivant sous la loi du mariage, l'autre en dehors de cette loi mais tous deux avec un droit égal et une égale liberté.

La conception la plus originale d'Enfantin est assurément celle du couple-prêtre. Il présentait cette forme d'union comme la plus parfaite, la plus élevée, la plus « socialisante ». Les deux époux prêtre et prêtresse doivent vivre entre eux comme homme et femme sous l'empire de l'amour, mais il leur faut remplir en même temps la fonction étrange et délicate de « surveiller et de régulariser l'amour des autres ». Ils doivent exercer sur les fidèles une action directrice et bienfaisante, éveiller chez eux l'intelligence et la force, charmer l'esprit et les sens, inspirer la pensée et les actes.

Le couple-prêtre remplit de véritables fonctions sacerdotales, « c'est lui qui consacre les unions ou les « divorces, car l'amour de chacun lui est révélé, puisqu'il « doit rétribuer chacun selon son amour. Tous lui ont « confié, voué, confessé leur âme, tous viennent déposer « en lui la matière de leurs pensées et de leurs actes, la « douleur ou la joie de leur esprit et de leur chair ; car « le sacerdoce est homme et femme. Il est le père et la « mère de tous et son amour paternel et maternel inspire « la foi au fils aussi bien qu'à la fille (1). »

Le couple sacerdotal est entouré d'une famille qui est confiée à son amour et dont il doit unir tous les membres. Il doit s'occuper à la fois du développement intellectuel et du développement physique des individus. Son pouvoir ne sera ni la captation, ni la séduction, mais « l'attraction » et l'affection volontaires.

Mais le rôle du couple-prêtre ne devait pas être seulement celui d'une sorte de directeur de conscience. Enfantin ne tarda pas, en réclamant à son profit et au profit de ses disciples l'ancien « droit du seigneur », à prêcher ouvertement une sorte de prostitution religieuse. Le mariage sacerdotal devenait alors un encouragement sacré à un double libertinage, un droit supérieur d'introduire le prêtre et la prêtresse dans le ménage des fidèles. « Ils exercent, dit-il, leur ministère avec toute la puissance « de leur intelligence, mais aussi de leur beauté, car le

(1) *Œuvres complètes* de Saint-Simon et d'Enfantin, t. XXVII, p. 66.

« sacerdoce de l'avenir ne mortifie point sa chair comme « le prêtre chrétien, il ne voile point sa face, ne se couvre « pas de cendres et ne se déchire pas le corps à coups de « discipline, il est beau autant que sage, il est bon.

« Il est aimé parce qu'il aime et aussi parce qu'il est « éclairé, raisonnable, sage, sensible, doux, patient, « réfléchi, mais on l'aime encore parce qu'en lui est la « grâce, l'élégance, le goût, l'activité, l'ardeur, la gaîté. « On l'aime parce qu'il sait le prix d'une larme, mais « aussi parce qu'il sent la puissance d'un sourire, car le « sacerdoce de l'avenir, ce n'est pas l'homme, c'est la « femme et l'homme (1). »

Le prêtre et la prêtresse Saint-Simoniens formeront « le plus aimant des couples, le plus sage et le plus amoureux, le plus réservé et le plus brûlant.... Ce couple a des leçons de tendresse à donner bien plus encore que des leçons d'algèbre ». Mais lorsqu'il s'agit de définir et de préciser jusqu'où doit aller cet amour du prêtre et de la prêtresse, Enfantin se dérobe à plusieurs reprises. On pourrait d'ailleurs peut-être soutenir qu'il n'avait pas sur ce point de doctrine définitive, que ce qu'il proposait n'était qu'une limite et une limite extrême et qu'il réservait à l'avenir le soin d'organiser les fonctions délicates de ce sacerdoce. « J'ignore, dit-il, au cours d'un « Enseignement », quelles seront les limites des relations charnelles du prêtre et de la prêtresse avec les fidèles char-

(1) *Œuvres complétes* de Saint-Simon et d'Enfantin, t. XIV, p. 157.

nels. Je me borne à affirmer qu'il existera de semblables relations puisqu'il y a une influence charnelle qui ne saurait être perdue car elle doit servir à la moralisation des fidèles et du prêtre lui-même. Dire quelle sera la conduite du couple-prêtre avec les fidèles, cela m'est impossible, je ne le sais » (1).

D'ailleurs la doctrine n'avait pas reçu et ne reçut jamais la consécration définitive et le culte rêvé ne fonctionna jamais. Enfantin avait laissé un siège vide à côté de son fauteuil de grand-prêtre. Nulle femme ne vint s'y asseoir et partager son pouvoir. L'un de ses disciples, Lambert, affirmait : « Je crois que la femme et l'homme pourront seuls formuler la véritable loi morale de l'avenir » (2), et d'Eichthal ajoutait : « Je sens que dans ce moment une femme nous manque et qu'il résulte de son absence, comme vous le proclamez vous-même, quelque chose d'incomplet dans votre hiérarchie (3). » L'homme ne pouvait seul restreindre la liberté de la femme ; celle-ci déciderait elle-même si elle voulait jouir de cette liberté. A elle seule appartenait de proclamer le « Code de la pudeur ». Il fallait donc faire appel à la femme et la laisser libre de formuler son opinion sur les conditions nouvelles du culte Saint-Simonien.

Le 27 novembre 1836, la famille Saint-Simonienne s'étant réunie salle Taitbout pour assister à l'inaugura-

(1) *Œuvres complètes*, t. XVI, p. 25.
(2) *Œuvres complètes*, t. XVI, p. 67.
(3) *Œuvres complètes*, t. XVI, p. 140.

tion de l'ordre financier, Enfantin fit cette déclaration : « Notre apostolat ne peut être actuellement exercé que par des hommes. La femme libre n'a pas encore parlé. J'ai dit, en présence de la famille la parole qui doit donner à la femme la liberté. Cette parole sera successivement connue de tous, je la ferai propager par l'enseignement oral et par *Le Globe*. La femme qui, sous la foi antique, a eu l'homme pour maître, qui sous la loi chrétienne l'a eu pour protecteur et qui doit l'avoir pour associé est encore mineure » (1). Cet appel à l'émancipation, quelque étranges que fussent les moyens de la réaliser, n'en est pas moins une des premières manifestations retentissantes du féminisme.

Ainsi, la question de la femme, la question de l'union des sexes a donné naissance, au sein de l'école Saint-Simonienne, à deux opinions différentes, l'une qui s'est toujours défendue de vouloir abolir la loi du mariage proclamée par le christianisme, de vouloir la promiscuité, la communauté des femmes et qui se contente d'organiser le divorce, l'autre qui a un caractère particulièrement scandaleux et érige en principe une sorte de prostitution religieuse. Seul le mysticisme religieux qui animait Enfantin et ceux de ses disciples qui lui sont restés fidèles, peut expliquer et excuser dans une certaine mesure les conclusions incohérentes de cette doctrine. Quoi qu'il en soit, les discussions soulevées à propos de

(1) *Œuvres complètes*, t. XVI, p. 307.

l'organisation de la famille dans la société nouvelle, aussi bien au sein de la secte qu'au dehors, n'ont pas été inutiles car elles ont eu tout au moins l'avantage de poser la question devant les sociologues et d'attirer sur elle leur attention.

PIERRE LEROUX

Réaction contre les doctrines d'Enfantin. — Leur réputation. — La femme et ses destinées. – La femme, personne humaine. — La femme épouse. — Collaboration de la femme à la vie économique. — Le mariage et le divorce.

Disciple, et l'un des plus éminents, de la doctrine Saint-Simonienne, P. Leroux accepta tout d'abord comme l'un des dogmes de la religion nouvelle l'affranchissement de la femme. Tant que la doctrine, à laquelle il avait si libéralement consacré son journal *Le Globe* et qu'il n'hésita pas à défendre et à propager par de nombreuses conférences et un véritable apostolat, tant que cette doctrine se borna à réclamer l'égalité de l'homme et de la femme dans le mariage et sauvegarda les droits de la famille, il lui donna sans compter son appui et son dévouement ; mais lorsque Enfantin, dont il soupçonnait d'ailleurs depuis longtemps sur ce sujet les sentiments, se décida enfin à proclamer devant tous ses idées étranges et révolutionnaires, il n'hésita pas un seul instant à rompre définitivement avec lui.

Nous connaissons déjà les séances orageuses qui eurent lieu à la maison commune Saint-Simonienne de la rue

Monsigny et dans lesquelles Enfantin, devant P. Leroux et devant tous les membres de la famille Saint-Simonienne, proclama « *ex cathedra* » sa fameuse théorie du couple prêtre, homme et femme, dont la mission est de sentir également les deux natures, « de calmer les ardeurs inconsidérées de l'intelligence et de modérer les appétits déréglés des sens ; de réveiller l'intelligence apathique et de réchauffer les sens engourdis, car il devra reconnaître tout le charme de la décence et de la pudeur, mais aussi toute la grâce de l'abandon et de la volupté ».

Devant ces déclarations, P. Leroux ne put se contenir. « Vous exposez là, dit-il à Enfantin, une doctrine que le collège a unanimement réprouvée, je suis venu ici pour vous le dire, je vais me retirer. »

A quoi Enfantin répondit : « La preuve de la vérité de mes paroles, vous la voyez. Voilà l'homme — et il montre P. Leroux — qui représente le mieux la vertu telle qu'elle a été conçue jusqu'à présent, et, vous en êtes témoins, la vertu de cet homme ne peut pas comprendre ce qu'il y a d'universel dans mes paroles. » (1)

Nul doute que le souvenir de cette grave discussion n'ait amené P. Leroux à se poser à plusieurs reprises dans ses écrits le grave problème de la femme auquel Enfantin venait de donner une actualité manifeste et scandaleuse. Il réfuta les dangereuses théories du novateur et, bien que ses idées sur la famille, la femme et l'amour soient

(1) J. Reybaud, *Etude sur les réformateurs ou socialistes*, p. 118.

un peu disséminées au cours de l'exposé de son système, elles n'en forment pas moins une théorie nouvelle d'une philosophie très élevée sur la femme et ses destinées.

« Il n'y a pas, dit P. Leroux, deux êtres différents, l'homme et la femme ; il n'y a qu'un être humain sous sous deux faces qui se correspondent et se réunissent par l'amour. Le couple est avant l'homme et avant la femme (1). » P. Leroux reprend ici la vieille idée platonicienne du couple androgyne, non pas du couple androgyne d'Enfantin auquel le prêtre sert d'intermédiaire, mais du couple qui devient parfait dès que ses deux éléments, l'homme et la femme, sont réunis par l'amour, et il développe dans de très belles pages de son livre *De l'Egalité* cette idée que hors du couple il n'y a plus de sexes, il n'y a plus que des êtres humains d'origine commune, de facultés semblables, des « personnes humaines qui se rangent comme l'homme dans les diverses catégories de la vie sociale » (2). Il y a donc lieu de considérer la femme à deux points de vue, d'abord comme personne humaine, puis comme épouse, élément du couple androgyne.

Si ses facultés sont égales à celles de l'homme, la femme est-elle l'égale de l'homme socialement et juridiquement? Epouse, trouve-t-elle l'égalité dans l'amour et le mariage? Personne humaine, trouve-t-elle l'égalité dans la cité? C'est dans la loi, c'est dans le Code civil que

(1) P. Leroux, *De l'Egalité*, 1848, p. 40.
(2) P. Leroux, *loco citato*, p. 41.

P. Leroux va chercher la preuve manifeste de l'inégalité de la femme dans le mariage.

La femme, personne humaine, doit être libre, elle doit être l'égale de l'homme car ses facultés sont semblables à celles de l'homme. Celui-ci est à tous les moments de sa vie « sensation, sentiment, connaissance, la femme aussi ». Mais s'il y a similitude, il n'y a pas identité, et il ajoute : « Que le sentiment prédomine en général chez la femme, que la raison abstraite prédomine en général chez l'homme, cela est possible, mais qu'importe, cela est loin de constituer une infériorité sociale, cela constitue l'originalité, la particularité de sa nature de femme, ce n'est pas le moins du monde une tare morale ou intellectuelle. Il y aurait la même erreur à déclarer la femme inférieure à l'homme qu'à déclarer par exemple les artistes et les poètes inférieurs aux savants et aux industriels (1). » La femme, personne humaine, doit donc être sous tous rapports l'égale de l'homme.

Examinons maintenant la situation de la femme épouse. « Je ne vous dirai pas », proclame Leroux : « Examinez les faits, voyez ce qui a lieu ; mais je vous dirai : prenez seulement le Code, et voyez si ce Code qui devrait être l'idéal de la justice et de la moralité et qui reflète apparemment nos idées les plus élevées et les plus nobles, ne viole pas au premier chef de la façon la plus brutale l'égalité de la femme comme épouse (2). » P. Leroux si-

(1) P. Leroux, *De l'Egalité*, IV, p. 42.
(2) P. Leroux, *De l'Egalité*, IV, p. 44.

gnale que notre loi civile est au sujet de la femme un modèle d'absurdes contradictions. « Suivant la loi romaine, la femme vivait perpétuellement en tutelle ; au moins dans cette législation tout était en parfait accord ; la femme y était toujours mineure. Nous, nous la déclarons aussi libre que l'homme.

Pour elle plus de tutelle générale ou de fiction de tutelle : son âge de majorité est fixée ; elle est apte elle-même à hériter ; elle hérite par portions égales ; elle possède et dispose de sa propriété ; il y a même plus, dans la communauté, entre époux, nous admettons la séparation des biens. Mais est-il question du lien même du mariage où ce ne sont plus des richesses qui sont en jeu, mais où il s'agit de nous et de nos mères, de nous et de nos sœurs, de nous et de nos filles ; oh ! alors nous sommes intraitables dans nos lois, nous n'admettons plus d'égalité ; nous voulons que la femme se déclare notre inférieure, notre servante, qu'elle nous jure obéissance. Vraiment, nous tenons plus à l'argent qu'à l'amour, nous avons plus de considération pour des sacs d'écus que pour la dignité humaine; car nous émancipons les femmes en tant que propriétaires, mais en tant que femmes, notre loi les déclare inférieures à nous (1). « Après avoir ainsi mis en lumière la situation civile inférieure faite aux femmes engagées dans les liens du mariage relativement à celles qui sont libres de tout lien matrimonial, P. Leroux continue en ces

(1) P. Leroux, *De l'Egalité*, IV, p. 50.

termes son éloquant réquisitoire : « Ce sera, je n'en doute pas, pour les âges futurs le signe caractéristique de notre état moral que cet article de nos lois qui consacre en termes si formels l'inégalité dans l'amour. On dira de nous : Ils comprenaient si peu la justice qu'ils ne comprenaient pas même l'amour, qui est la justice à son degré le plus divin, ils comprenaient si peu l'amour, qu'ils n'y faisaient pas même entrer la justice et que dans leur livre de la justice, dans leur code, la formule du mariage, le seul sacrement dont ils eussent encore quelque idée, au lieu de consacrer l'égalité, consacrait l'inégalité, au lieu de l'union, la désunion, au lieu de l'amour qui égalise et qui identifie, je ne sais quel rapport contradictoire et monstrueux fondé à la fois sur l'identité et sur l'infériorité et l'esclavage (1). »

Plus loin, Pierre Leroux développe les inégalités dont souffre la femme, tant au point de vue moral qu'au point de vue économique et il dénonce une telle conduite comme une erreur. Il y a dans la collaboration de la femme à la vie économique et sociale un élément de progrès. Or, quelle éducation reçoit-elle, dit-il ? « Vous la traitez comme on traite le peuple. A elle aussi vous laissez la vieille religion qui ne vous convient plus (2) ». La société ne veut rien faire pour elle ou presque rien ; il y a bien des carrières dans les arts, les sciences et l'industrie, mais on refuse de l'admettre, ce qui est une erreur

(1) P. Leroux, *De l'Egalité*, p. 51.
(2) P. Leroux, *De l'Egalité*, IV, p. 48.

évidente tant au point de vue de la justice qu'au point de vue de l'intérêt général, car il est manifeste que nos arts, nos sciences, notre industrie feraient autant de progrès nouveaux, quand les femmes seront appelées, qu'ils en ont fait il y a quelques siècles, quand les serfs ont été appelés. Et ce n'est pas tout, dit ailleurs P. Leroux : « Si vous refusez aux femmes la fonction, dans l'action scientifique, artistique, industrielle, il faudra bien que leurs facultés s'atrophient ou tournent mal. Vous en ferez des monstres par arrêt de développement (1) ». Il est parfaitement naturel que P. Leroux, après avoir reconnu chez la femme la même intelligence que chez l'homme, ouvre à celle-ci toutes les carrières où elle peut exercer sa féconde activité.

Si la femme doit être l'égale de l'homme, elle doit être par là même, libre comme lui ; mais il convient de déterminer avec précision les bornes de cette liberté. Libre, avant de s'engager dans le couple, de disposer de son amour, elle n'est plus libre, après cet acte, d'en abuser.

« Avant d'aimer et d'être aimée, elle n'était pas libre en tant que femme, mais comme personne humaine ; elle n'avait pas de sexe alors, c'est-à-dire que le sexe en elle n'était pas manifesté ; c'était une faculté latente comme la raison cachée dans l'enfant. Elle aime, elle est aimée, la voilà femme, elle se révèle ; c'est l'amour qui la révèle, c'est lui qui manifeste son sexe jusque-là mys-

(1) P. Leroux, *l'Espérance*, p. 99.

térieusement voilé. Mais en même temps et indivisiblement elle est épouse ; l'amour s'étant montré, le couple existe sous la sainte loi de l'égalité ; elle n'est donc femme que pour celui qu'elle aime et qui l'aime sous cette loi ; sa liberté d'amour lui est donc retirée en même temps qu'elle en fait usage ; cette liberté est remplacée par l'égalité dans l'amour, par l'égalité du couple : le mariage, l'amour reprend donc tous ses droits..... C'est par le mariage que la condition des femmes a été améliorée, c'est par le mariage, l'égalité dans l'amour, que l'émancipation des femmes aura lieu véritablement (1).»

Sans doute, à cette émancipation, P. Leroux veut bien croire, mais combien il se défend d'adhérer aux théories pernicieuses d'Enfantin. Il se refuse de dire avec les novateurs : « Vous êtes un sexe à part, un sexe en possession de l'amour. Emancipez-vous, c'est-à-dire usez et abusez de l'amour (2) » ; il se borne à lui donner un conseil. Si la condition de la femme comme personne humaine est encore inférieure et humiliée, qu'elle lie sa cause à celle de tous, à celle des déshérités, à celle du peuple, à la grande cause révolutionnaire, c'est-à-dire au progrès général du genre humain. Qu'elle se solidarise avec tous ceux qui aspirent à une plus grande justice, qu'elle ne soit point l'adversaire de l'homme mais son alliée, et des temps meilleurs viendront pour elle parce qu'il ne doit plus y avoir ni esclaves ni serfs.

(1) P. Leroux, *De l'Egalité*, IV, p. 46.
(2) P. Leroux, *De l'Egalité*, IV, p. 47.

Mais c'est avant tout, dans le culte de l'amour, et du mariage, formule de cet amour, que la femme trouvera réellement l'amélioration de sa destinée. P. Leroux compare l'homme et la femme unis l'un à l'autre à la Trinité divine, dont les deux personnes sont, elles aussi, unies par l'amour. Qu'Ève soit réellement considérée comme l'égale d'Adam, elle a non seulement avec lui égalité de nature, égalité de souffrance, mais la même virtualité affective. Pour avoir partagé avec lui toutes les crises douloureuses de l'éducation du genre humain, pour avoir été la compagne de ses peines et de ses joies, elle mérite d'être définitivement associée à la dignité de l'homme. P. Leroux considère le mariage comme le sacrement qui consacre cette élection de la femme à une dignité égale à celle de l'homme et il condamne les derniers disciples du Saint-Simonisme qui en contestent l'indissolubilité. « Quelle égalité qu'un pareil lien qui nous fait partie d'elle et elle de nous, ou plutôt qui nous identifie à elle et elle à nous, qui transporte en elle toutes les facultés de notre âme et nous rend dépendants d'elle au point que nous existons en elle et pour elle ! L'amour a toujours été et sera toujours le principal émancipateur du genre humain, il a toujours été mêlé à toutes les révolutions qui ont fait notre égalité civile et politique. C'est lui qui, gémissant dans l'esclavage, a renversé toutes les barrières et fait régner sur la terre le principe de l'égalité (1) .»

(1) P. Leroux, *De l'Egalité*, IV, p. 45.

Pour Pierre Leroux, la loi d'amour est la constance malgré ses défauts et ses imperfections, et il n'accepte le divorce que comme une règle exceptionnelle et temporaire car « il est contraire à l'idéal ». Il va même jusqu'à dire : « La cessation de l'amour, la séparation et le divorce équivalent à la mort avant la mort. » Son grand grief contre le mariage tel qu'il existe, c'est la situation humiliée de la femme, « nous voulons qu'elle se déclare notre inférieure, notre servante, qu'elle nous jure obéissance. » De quel droit l'homme commande-t-il à la femme ? Pourquoi, « par la plus absurde des contradiction », notre loi civile proclame-t-elle son infériorité au moment où elle met sa main dans celle de l'homme pour le voyage de la vie ?

P. Leroux se déclare donc partisan de l'égalité complète entre l'homme et la femme, il attaque, avec une violence qui ne lui est d'ailleurs pas accoutumée, le Code civil qui consacre son assujétissement. Sa conclusion tient tout entière dans ces lignes : « Donc, pour me résumer, de quelque manière qu'on envisage cette question, on est conduit à proclamer l'égalité de l'homme et de la femme ; car si nous considérons la femme dans le couple, la femme est l'égale de l'homme puisque le couple même est fondé sur l'égalité, puisque l'amour même est l'égalité, et que là où ne règne pas la justice, c'est-à-dire l'égalité, là ne peut régner l'amour. Et, si nous considérons la femme hors du couple, c'est un être humain semblable à l'homme, doué des mêmes facultés à des degrés divers ;

une de ces variétés dans l'unité qui constituent le monde et la société humaine (1). »

Nous voyons par ce court exposé des idées de P. Leroux sur cette question de la femme, que c'est à bon droit qu'on peut le réclamer comme un des précurseurs du féminisme. Il fut le premier à faire une distinction très nette entre la femme non mariée, qu'il considère comme personne humaine et à laquelle il reconnaît les mêmes droits qu'à l'homme, et la femme mariée, qui par le fait même de son union avec l'homme, doit trouver dans le mariage l'épanouissement de sa personnalité. Bien que socialiste par les tendances générales de sa doctrine, il fut un partisan résolu du maintien du mariage et de la famille. Il ne fut aucunement sur ce point révolutionnaire. Esprit profondément religieux, encore tout pénétré de christianisme, philosophe d'un spiritualisme très élevé, il crut renouveler le monde avec les mots de justice, d'égalité et d'amour. Dans son rêve d'un ordre des choses meilleur et plus juste, il n'oublia pas la femme, il réclama pour elle dans le mariage une situation égale à celle de l'homme et, par une contradiction qu'il ne voulut pas apercevoir, il fut forcé d'admettre qu'une fois unie à l'homme, elle perdait du même coup cette liberté qu'il lui voulait donner et que le mariage et la famille, tels qu'il entendait les restituer, étaient incompatibles avec les tendances de ceux et de celles qui réclamaient

(1) P. Leroux, *De l'Egalité*, IV, p. 43.

l'affranchissement et l'émancipation de la femme. Il proclame « l'égalité en amour » et se demande, non sans quelque inquiétude, si la moralité humaine bénéficiera de la proclamation de ce dogme. « Je n'en fais aucun doute, ajoute-t-il, mais je dis qu'il en est résulté provisoirement un grand mal. Hélas ! le progrès ne s'accomplit qu'avec des souffrances ! Oui, c'est un progrès immense dans les destinées humaines que d'avoir proclamé le droit de tous et de toutes au libre développement de leur sympathie..... Mais, jusqu'à ce que l'homme ait fait un pas correspondant dans la connaissance, c'est-à-dire jusqu'à ce que la notion de la véritable égalité en amour soit acquise, tout se réduit à une insurrection sans règle, à une dévastation brutale de la plus belle des facultés humaines » (1).

P. Leroux aperçoit le piège où se sont pris les Saint-Simoniens et il recule épouvanté. Il se rend bien compte que sa doctrine ne pourrait être appliquée que par des hommes et des femmes qui auraient un sentiment très élevé de leur dignité. Le philosophe qui est en lui déclare que la femme doit être moralement l'égale de l'homme, mais l'ancien Saint-Simonien, désabusé, s'effraye des conséquences que pourrait avoir la proclamation de cette égalité juridique.

(1) P. Leroux, *De l'Egalité*, IV, p 37.

FOURIER

Origine du mariage. — Son évolution. — Nature et destinée de la femme. — Système d'éducation. — L'amour libre. — Les neuf dépravations du mariage. — Le divorce et les différentes unions des sexes.

Fourier est assurément, parmi tous les socialistes de la première moitié du siècle, celui dont les théories émancipatrices ont le plus contribué à la naissance et au développement du féminisme le plus avancé, du féminisme libertaire. Regrettant comme Rousseau les avantages de l'état de nature, il s'élève contre les « dépravations » que la civilisation y a progressivement apportées et réclame pour la femme, entre autres réformes, les mêmes droits que pour l'homme, la liberté des passions, le libre et complet développement du corps et de l'esprit.

Fourier s'attaque d'abord au mariage et dans sa *Théorie des quatre mouvements* (1841) et en explique ainsi les origines. « Bientôt l'excessive multiplication des peuplades produisit la pauvreté ; en même temps les progrès des bêtes féroces qui arrivaient de l'équateur excitèrent les inventions meurtrières et le goût du pillage se répandit d'autant plus rapidement que l'enfance et la difficulté de

l'agriculture ne permettaient pas d'établir la surabondance des vivres qui est nécessaire au mécanisme des sectes. De là naquirent le mariage, la division par ménages incohérents, puis le passage à l'ordre patriarcal et barbare. Les sectes où l'homme était heureux se désorganisèrent, les enfants furent les derniers appuis de cet ordre et se maintinrent longtemps en harmonie lorsque les pères étaient déjà tombés en discorde et prêts à adopter le mariage isolé et le mariage exclusif dont la pauvreté croissante avant suggéré l'idée. Plus l'indigence augmentait, plus les chefs des peuplades étaient intéressés à établir le mariage qui dut enfin prévaloir (1). »

Il est manifeste que le mariage n'est pas né de la pauvreté ni de l'indigence comme le prétend Fourier. Son erreur s'explique d'ailleurs par l'absence à son époque d'une science sociologique développée. Dès que l'homme a pris conscience d'une façon plus complète de son individualité et du but de ses efforts, le patriarcat, groupe plus homogène que le matriarcat, a succédé à celui-ci et a fini par donner naissance au mariage individuel. Favorisé par l'agriculture naissante, par la multiplication de l'espèce qui augmentait la sociabilité native de l'homme, celui-ci ne semble pas avoir eu pour origine la pauvreté et surtout la pauvreté née de la surpopulation.

Passant de l'origine du mariage à la condition sociale des femmes, Fourier professe sous cette forme sybillique

(1) Fourier, *Théorie des Quatre Mouvements*, p. 80.

qui lui est accoutumée. « Il y a dans chaque période un caractère qui en détermine le changement, ce caractère est toujours tiré de l'amour. En 4ᵉ période (barbarie), c'est la servitude absolue de la femme : en 5ᵉ période (civilisation) c'est le mariage exclusif et les libertés civiles de l'épouse....... *En thèse générale, les progrès sociaux et changement de période s'opèrent en raison des progrès des femmes vers la liberté et les décadences d'ordre social s'opèrent en raison du décroissement de la liberté des femmes.....* J'ai dit que la seule adoption des sérails fermés nous rendrait en peu de temps barbares et la seule ouverture des sérails feraient passer les barbares à la civilisation. *En résumé, l'extension des privilèges des femmes est le principe général de tous les progrès sociaux* (1)». Cette pensée de Fourier est l'exacte expression de la vérité, et pourrait être la devise des champions du féminisme. Nul changement ne s'est accompli dans la situation particulière de la femme sans réagir aussitôt sur la société tout entière. « Partout où l'homme a dégradé la femme il s'est dégradé lui-même, partout où il a méconnu les droits de la femme il a perdu lui-même ses propres droits (2).»

Dans les phases édenniques de Fourier, la femme, quoi qu'il en dise, a dû être traitée comme un animal domestique, passée comme un meuble aux héritiers du défunt,

(1) *Théorie des Quatre Mouvements*, p. 195.

(2) Gide et Esmein, *Etude sur la condition privée de la femme*, p. 7, introduction.

les plus rudes fatigues lui ont été réservées. Dans l'enfance de l'humanité et chez les peuples primitifs la femme est la plus faible, elle a dû être d'autant plus malheureuse que la société est plus rudimentaire. Dans la période « métrocratique » elle semble avoir été un peu favorisée, mais elle est loin encore d'être émancipée. D'après les législations patriarcales, la femme d'abord esclave s'affranchit peu à peu sous l'influence d'un droit moins rigoureux. Quasi émancipée par la philosophie stoïcienne, elle l'est définitivement par le christianisme, qui proclame le principe de l'égalité entre les deux sexes. De Jésus aux temps modernes, le progrès des mœurs diminue la dépendance de la femme.

Fourier fait la critique de la civilisation moderne qui détruit le bonheur qu'avait la femme dans les sectes primitives, le bonheur auquel elle reviendra progressivement en passant par le garantisme et la 7e période.

Quelle sera dans la société nouvelle la condition de la femme? Voyons quelles sont ses aptitudes et le rôle qu'elle peut remplir? « Dans la politique, de Sémiramis à Catherina, sur huit souveraines libres et sans époux, sept ont régné avec gloire, tandis que sur huit rois on compte habituellement huit souverains faibles. Nul prince n'a surpassé Marie-Thérèse qui, dans un moment de désastre où la fidélité de ses sujets est chancelante, où ses ministres sont frappés de stupeur, entreprend à elle seule de retremper tous les courages. Voilà un indice des prodiges qu'opérera l'émulation féminine. On voit le rôle distin-

gué où pourront atteindre les femmes d'après l'exemple de celles qui ont surmonté l'influence de l'éducation... Je suis fondé à dire que la femme en état de liberté surpassera l'homme dans toutes les fonctions d'esprit et de corps qui ne sont point attribut de la force physique (1). »

Pour Fourier, la femme est seulement un être non développé ou mal développé, l'éducation harmonieuse lui rendra ses qualités générales. Mais il n'identifie pas là la nature de la femme à celle de l'homme ; il reconnait qu'elle a une autre destinée. Il diversifie les sexes en faisant bonne part aux qualités féminines, il spécialise leurs fonctions dans la société. Il ne fait pas de la femme eomme les disciples de Saint-Simon, le complément de l'homme ni du couple, il la considère plutôt au point de vue industriel, comme un individu ayant un tempérament et des goûts propres à certains travaux, plutôt qu'à d'autres.

La thèse fouriériste de l'émancipation de la femme repose tout entière sur un individualisme à outrance du sexe, dont la civilisation étouffe et stérilise les facultés, sur la participation industrielle de la femme à tous les travaux qui conviennent à sa nature, sur la négation des sentiments affectifs les plus innés et les plus violents, sur la séparation forcée des époux, sur la rupture de tous les liens qui forment l'unité de la famille sur la possibilité pour la femme de parvenir à toutes les carrières.

(1) Fourier, *Théorie des Quatre Mouvements*, p. 225.

Fourier, en matière d'éducation, s'insurge contre la civilisation et le moralisme, il insiste sur le mauvais procédé d'éducation des pères et mères à qui il refuse le titre d'éducateurs naturels. L'éducation des filles ne vaut pas mieux que celle des garçons. On les enferme dans des maisons d'enseignement spécial à leur sexe. On étouffe en elles les penchants d'amour. On les « emmielle » de préjugés, ou leur fait prendre des airs de candeur et de naïveté stupide, on prépare par ce galimatias philosophique la fausseté et la dépravation de leurs mœurs, l'asservissement à l'époux qu'elles cherchent ensuite à tromper, l'avilissement de toutes leurs facultés sous le règne et la haute influence du pot au feu et du balai. C'est là une critique évidemment outrée de l'éducation morale civilisée. S'il est certain que les parents ne sont pas toujours d'excellents éducateurs de leurs enfants, en ce qui concerne les filles du moins et surtout, la mère doit rester dans la société actuelle l'auxiliaire indispensable de l'institutrice.

Pour Fourier l'instruction et l'éducation données aux deux sexes sont absurdes et anti-naturelles, il désire que toutes les facultés corporelles et intellectuelles soient harmonieusement développées, que la liberté des instincts et des sentiments n'ait pas d'entraves, que l'enseignement plutôt pratique et professionnel tienne compte des divers goûts de chacun, afin que dans sa variété l'éducation et l'instruction soient identiques pour les deux sexes qui doivent rivaliser entre eux et jouir de droits égaux.

L'enfant doit appartenir à la collectivité et l'État a sur

lui des droits imprescriptibles. « La famille, simple réunion de reproduction sociale, n'est pas appelée à donner son avis en matière d'éducation. Ces sentiments en gamme mineure ne sauraient s'opposer aux sentiments de solidarité en gamme majeure qui unissent tous les hommes entre eux (1). » Puisque pour Fourier le père est un mauvais éducateur, il ne peut s'arroger le droit de faire instruire ses fils à son gré, l'enfant est autonome et doit suivre ses passions naturellement bonnes.

L'enseignement d'État du phalanstère diffère de nos conceptions actuelles. Il est à la fois unitaire et libre. « Les professeurs sont élus dans chaque série, dans chaque groupe et les femmes participent à l'élection et sont éligibles. L'élection est basée sur les opinions particulières de chacun des groupes qui sont d'ailleurs fort nombreux et diversement constitués, de sorte qu'une majorité d'ensemble n'impose point ses vues à une minorité d'ensemble. » Chaque groupe conserve son autonomie propre (2). Ainsi l'enseignement fouriériste est libre, il ne constitue pas un enseignement officiel. Il respecte chez l'enfant l'individualité tout en développant en lui la solidarité corporative.

Voyons quelles sont dans leurs grandes lignes les systèmes d'éducation et d'enseignement du phalanstère. « L'éducation comprend quatre phases : antérieure, cité-

(1) Considérant : *Exposition abrégée du sujet phalanstérien*, p. 97.

(2) Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, 4e section, p. 260.

rieure, ultérieure, et postérieure. Dans les deux premières, l'éducation du matériel doit l'emporter sur celle du spirituel. Dans l'ultérieure et la postérieure l'éducation du spitituel obtient la préférence. « Si l'on veut observer les penchants généreux chez les enfants de quatre ans et demi à 9 ans on les verra très portés à tous les exercices matériels et fort peu aux études, il faut donc suivant le vœu de la nature ou attraction, que la culture du matériel prédomine à cet âge (1). » L'éducation que réclame Fourier dans les premières phases est une éducation pratique où l'enfant vit et travaille au milieu du travail humain, où il produit presque ce qu'il consomme, où il fraternise avec tous les travailleurs. Dans les deux phases suivantes, ultérieure et postérieure, les éducateurs forment et perfectionnent le jugement et la mémoire des enfants, dans la phase ultérieure les enfants sont divisés en petites hordes et en petites bandes. « Les petites hordes, comprenant 2/3 de garçons et 1/3 de filles sont employées aux besognes répugnantes qu'elles accomplissent par charité sociale ou attirées par le costume magnifique qu'elles portent. Les petites bandes forment contraste avec les petites hordes. Elles sont composées d'enfants de tempéraments moins grossiers. Il y entre 1/3 de garçons efféminés et 2/3 de filles. Les travaux y sont moins vulgaires : apiculture, sériciculture.... Les filles y président au règne du bon goût. Elles censurent le mauvais langage, les prononcia-

(1) Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, 4e section, p. 276.

tions vicieuses. Elles s'érigent en tribunal pour les travaux d'élégance, d'agrément et de littérature (1). »

Un des côtés remarquables du système Fouriériste est l'éducation des deux sexes en commun. Ce régime de vie côte à côte pendant l'adolescence s'impose d'ailleurs dans l'organisation sociale de Fourier puisque l'homme et la femme y occupent des situations identiques.

L'éducation postérieure, celle des jouvenceaux et jouvencelles est plus curieuse. « De 15 à 16 ans voici l'amour, dit Fourier, et l'amour est une attraction ; comme il est comprimé en civilisation il désorganise la société et engendre l'hypocrisie ou la rébellion secrète aux lois. Au temps des patriarches et de Salomon l'amour avait beaucoup plus de latitude. Sous aucun prétexte aujourd'hui, l'homme ne peut s'écarter de la monogamie exclusive, aussi l'on peut compter qu'il y a 7/8 d'amours illicites, 1/8 d'amour conjugal et, dans ce hutième, 99 °/₀ des membres sont infidèles. Les lois oppressives des sentiments et des sens n'aboutissent qu'à déconsidérer la législation et à provoquer l'hypocrisie collective des infracteurs. Les barbares sont plus conséquents avec eux-mêmes s'ils imposent la fidélité aux femmes ; ils posent du moins en principe pour eux la licence de la polygamie, ainsi le vice simple en barbarie, est devenu double en civilisation (2). » Pour y remédier,

(1) Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, 4e section, *Passim.*
(2) Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, p. 272.

Fourier propose une éducation telle qu'elle laisse à l'amour sa liberté voulue par Dieu, il pense atteindre ce but en amenant l'amour à une pleine harmonie avec l'autorité administrative et l'autorité paternelle en ce qui concerne l'intérêt et les mœurs. Il n'introduit d'ailleurs cette liberté que par degrés : il ne l'admet qu'autant qu'elle aura été votée sur tout le globe par les frères et les maris.

A partir de 15 ans 1/2, il y aura deux divisions, celle du « vestalat » et du « damoisellat » qui composent le corps du jouvencellat au sortir des séries des petites hordes et des petites bandes, « l'enfant, d'après ses goûts et ses instincts sexuels se fixe au vestalat ou passe au damoisellat » (1). Le vestalat est composé de jeunes gens et de jeunes filles qui se vouent jusqu'à 20 ans, à la virginité. Le damoisellat de ceux et de celles qui, plus précoces, veulent s'adonner à l'amour à 16, 17 ou 18 ans. Les jeunes gens doivent d'abord entrer au vestalat et, s'ils ne peuvent vivre dans la continence, il leur est loisible de passer au damoisellat, sans que cette transition soit déshonorante.

Le nombre des membres du vestalat est de 2/6 de filles et de 1/6 de garçons, celui des membres du damoisellat est de 2/6 de garçons et de 1/6 de filles, car les femmes, par constitution et par nature, soutiennent plus

(1) Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, section IV, livre II, p. 274.

facilement le rôle de virginité. Les vestales et les vestiles sont vierges sans être obligés de l'être. Les séances bisexuelles de tête à tête sont défendues. Deux quartiers séparés leur sont réservés. Ils peuvent avoir des poursuivants ou des poursuivantes titrées, des fiancés ou des fiancées de haut rang, mais tous et toutes sont minutieusement surveillés et, faute de loyauté, ils sont déshérités par les vieillards. Ils ont pour mission de donner à l'amour et à l'esprit de famille une direction favorable.

En harmonie, pendant le temps donné au vestalat, la jeune fille, le jeune homme font un choix qui n'est déterminé par aucune considération de fortune, ni de rang. Pour choisir, chacun consulte son penchant, ce qui est conforme à la volonté de Dieu ; leur choix fait, le jeune homme, la jeune fille (Fourier les appelle « troubadours) le déclarent », le font régulariser, puis ils passent du vestalat dans une autre corporation (1).

Les membres du vestalat vont au beau par la route du bon, ceux du damoisellat vont au bon par la route du beau. Au damoisellat, les jeunes gens et les jeunes filles peuvent se livrer librement à l'amour et il ne faut pas lever les bras au ciel en lisant cette phrase scandaleuse de Fourier. « Ils savent bien que les 9/10 des paysannes satisfont leurs passions sexuelles sans les consulter, ou souvent en les prenant pour complices et que les filles

(1) Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, section IV, livre II, *passim*.

pauvres des villes que leurs lois condamnent parfois à la prostitution légale ont eu à 16 ans, comme les femmes mariées du temps de l'austère Sénèque, plus d'amants qu'elles n'ont d'années. » Dans le système de Fourier, les amours des jeunes gens seront publiques, admises avec franchise, morales, par conséquent. De plus, elles seront honnêtes, parce que fidèles. Ce serait un déshonneur pour un damoiseau ou une damoiselle d'entrer dans la carrière, comme la jeunesse civilisée, par la route du dévergondage et de l'hypocrisie. S'il n'a pu marcher de front avec les vestiles et vestales dans la section de la virginité, il se pique de les égaler au moins en délicatesse (1).

Loin d'imiter les civilisés, qui punissent davantage l'adultère de la femme que celui du mari, Fourier réclame une fidélité mutuelle dans les rapports des deux sexes. Les damoiseaux et damoiselles qui se sont unis (ménestrels et ménestrelles correspondeut aux troubadours du vestalat) sont, en effet, chassés du corps à la deuxième infidélité à leur foi.

Fourier et ses disciples ont prévu certaines objections à la théorie de l'amour libre et ils ont essayé de les réduire à néant. Ils déclarent l'amour libre, innocent et moral dans leur organisation sociale nouvelle. En plaçant le damoisellat dans un rang inférieur, en accordant des honneurs immenses à la vertu virginale, Fourier semble

(1) Fourier, *Théorie union universelle*, section III, de la 4e partie.

commander la virginité plutôt que permettre la licence. Il décrète des peines contre l'inconstance et l'infidélité.

Les conséquences de la liberté des relations sexuelles sont la reconnaissance et la légitimité d'une passion naturelle et divine, la suppression de la prohibition et de la contrebande amoureuse, l'anéantissement de la prostitution légale. C'est en outre pour Fourier, comme pour les socialistes de nos jours, la disparition d'un contrat charnel où la fille est presque toujours marchandise. « La liberté de l'amour, dit Eugène Fournière, n'existera réellement pour les deux sexes que lorsqu'ils pourront et sauront également choisir et déterminer les raisons de leur choix (1). »

A vrai dire les intentions de Fourier l'excusent peut-être, mais sa théorie de l'amour est inadmissible, car l'émancipation complète de l'amour sera toujours nuisible à l'homme même dans une société comme celle qu'il veut organiser. En voulant écarter bien des misères il eut créé des maux plus grands que ceux dont nous souffrons.

Le commerce et le mariage, tels sont d'après sa doctrine les deux plus grands ennemis de la société. Le mariage c'est la chute de l'homme et son expulsion du Paradis. Il n'existait pas dans la première période édennique ou période des sociétés primitives, il disparaîtra de nouveau dans la septième et la huitième période puisqu'il n'y

(1) *Revue socialiste*, 1897, E. Fournière, la Famille idéale.

aura plus ni luttes pour la vie, ni misère, ni propriété individuelle, mais bien solidarité universelle et propriété collective. Le mariage avec le ménage est une association contre nature. « Il est le tombeau de la « liberté de la femme, le principe de toute servitude « féminine. On oblige les filles à se faire ménagères et « les femmes à se confiner au ménage et à être fidèles, « alors que les trois quarts n'ont aucun goût pour le « travail familial sont capricieuses en amour, prédisposées à la parure, à la galanterie et à la dissipation (1). »

Mauvais dans son principe, le mariage est pire encore par la façon dont il est conclu. Une fille pauvre eût-elle toutes les qualités physiques et morales se marie difficilement; une laide, mais riche, trouve toujours un mari. « Pourquoi, en se retirant du monde où ils se sont amusés pendant 15 ou 20 ans, les hommes ne prennent-ils pas des femmes mûries comme eux par l'expérience et veulent-ils trouver dans une jouvencelle des vertus plus précieuses que les leurs qui ont été si tardives (2). » Ces injustices dont la femme est victime, ce mariage vénal, ses exigences maritales amènent le désordre dans les familles et dans le système social. « Le bonheur domestique et familial est inséparable de la vérité en régime d'amour, et si la fausseté règne dans les amours elle doit régner dans le mécanisme domestique et conju-

(1) Fourier, *Théorie des Quatre Mouvements.*
(2) Fourier, *Théorie des Quatre Mouvements*, p. 156.

gal. » Voici d'ailleurs comment Fourier expose sa doctrine sur le mariage dans le livre de l'*Association agricole* (1).

Les propriétés subversives du mariage sont au nombre de neuf. 1° *Dépravation simple masculine.* Plus un homme est menteur, astucieux, séducteur, mieux il peut arriver par le mariage à la fortune. 2° *Dépravation simple féminine.* Les filles libertines et fausses ont toutes les chances. La femme prend tous les vices de l'époux. 3° *Dépravation collective antérieure.* Les jeunes gens discutent de bonne heure sur la façon d'ensorceler l'épouse et de la soumettre, les filles songent au moyen d'ensorceler l'homme, d'en faire un niais ou bon mari voyant tout avec les yeux de la foi. 4° *Dépravation collective postérieure.* Le mari trahit l'épouse, qui parfois aussi trahit le mari. 5° *Dépravation collective.* Tous les membres de la société savent ce qu'est le mariage et cependant tous moralistes, religieux, politiques, économistes conspirent à y entraîner. 6° *Dépravation conflictive.* Le jeune homme vierge par timidité est raillé. Le séducteur marié est loué d'après les adultères connus. 7° *Dépravation répercutive* ou représailles familiales. L'état conjugal établit entre les époux une ligue contre tout ce qui les entoure, sous prétexte de subvenir aux besoins du ménage, au point que l'on répugne même à accepter comme domestiques un couple marié. 8° *Dépravation spéculative.* Le bonheur de l'un et l'autre ne se fonde que

(1) Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, p. 61.

sur la résistance réciproque et balancée de tous deux aux préceptes de l'institution conjugale. Hommes et femmes sont ennemis de la chasteté antérieure et de la fidélité postérieure au mariage. 9° *Provocation à l'égoïsme*. La solidarité trouve sa mort dans le ménage. Par désir de posséder des biens on augure mal en civilisation des mariages d'amour.

Fourier condamne donc absolument le mariage, mais au début il ne veut pas l'éliminer et établir immédiatement l'union libre. Avant la période d'harmonie où règnera l'union libre, une période, la sixième, *le garantisme*, verra se former une transition entre le mariage civilisé et l'association conjugale fouriériste. Le divorce libre fleurira dans le garantisme. Puis dans la 7e période, *sociantisme*, on établira divers grades dans les unions. Il y aura 1° des favoris et favorites en titre (ils n'ont pas d'enfants), 2° des géniteurs et des génitrices (ils ont un enfant), 3° des époux et des épouses (2 enfants au moins). Une femme peut avoir à la fois un époux, un géniteur, un favori. « Plus de simples possesseurs qui ne seront rien de- « vant la loi. Les hommes pourront aussi jouir de la même « prérogative. Le titre d'époux deviendra une gloire, à « côté de ces unions instables il y aura place pour des unions stables et fidèles (1). » Laissant de côté le bizarre système de transition de la 7e période, voyons quelles seront les statuts de cette union libre en harmonie. « Les

(1) Fourier, *Théorie des Quatre Mouvements*, p. 169, 189, 192.

premiers amants se donneront des hoiries d'amour non révocables. En cas de désaccord des époux aucun ne sera victime de sa bonne foi ni de sa passion. Les hommes seront dotés comme les femmes et dans toute succession l'amour figurera pour un quart. Une cour d'amour règlera tout conflit (1). » Fourier ne régla pas le sort des enfants des unions libres. En cas de rupture, il semble bien qu'ils doivent appartenir à la collectivité.

Cette doctrine de Fourier est curieuse et se distingue de celle des communistes et des socialistes qui ont discuté sur ce sujet. Morus conserve la famille en abolissant la propriété, il punit l'adultère en admettant le divorce. Campanella dans la *Cité du Soleil*, renverse la famille et la propriété. Morelli dans le *Code de la nature* préconise l'éducation des enfants en commun et accepte le divorce facultatif au bout de 10 ans. Owen, contemporain de Fourier, dans la *New Harmony*, proscrit le mariage et le remplace par une union promiscue. L'originalité de Fourier consiste d'abord à avoir cherché une gradation dans ses réformes. Il a voulu tout conserver momentanément en voulant tout détruire plus tard. Cet opportunisme lui a valu de nombreux détracteurs qui lui ont reproché d'avoir peur de toucher au vieil édifice. Il est vraiment excessif de lui faire un reproche de la prudence avec laquelle il fait l'exposé de l'application de sa doctrine. Ce qu'on pourrait lui objecter avec plus de raison,

(1) Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, section IV, p. 462, 466.

c'est de n'avoir pas défini son divorce de la 7e période entre le garantisme et l'harmonie, de ne pas nous avoir dit si c'est un divorce sans décision judiciaire, un simple et lâche abandon d'un époux par l'autre, ou si c'est le divorce établi dans notre code ou le divorce établi par consentement mutuel du Code Napoléon.

En résumé Fourier voulait émanciper la femme au milieu des ruines de la propriété et de la famille, il cherchait en dehors des institutions sociales le bien-être de l'individu. Sa doctrine aboutissait d'ailleurs, comme celle de Condorcet et des Saint-Simoniens, à l'égalité parfaite des sexes, par une gradation lente et insensible. Mais la liberté qu'il offre à la femme en lâchant la bride à tous ses instincts bons ou mauvais, en lui permettant l'amour libre, en l'affranchissant de tous les devoirs que lui crée la famille, ne tarderait pas à sombrer dans une terrible anarchie morale que la complication des règlements de la vie phalanstérienne serait impuissante à contenir et à réfréner.

PECQUEUR

Condition des femmes. — La loi de rapport des sexes. — Le mariage monogame et indissoluble. — Le divorce avec garanties particulières. — L'émancipation sociale de la femme. — Ses avantages.

Il y a entre autres choses que tout le monde doit savoir, dit Pecqueur, dans la *Revue du Progrès* (1846), ceci : que les femmes, cette moitié du genre humain, sont encore esclaves, qu'elles doivent être libres, c'est-à-dire mises par la loi en égalité parfaite avec les hommes, délivrées de la sujétion, de la tutelle qu'elles subissent encore de leur part (1).

Cette profession de foi nettement féministe nous permet de ranger Pecqueur parmi les avocats de la cause dont nous nous occupons. Nous ne trouverons pas à vrai dire chez lui un plaidoyer complet et véhément comme chez quelques autres socialistes, de *l'émancipation de la femme*, mais nous pouvons recueillir dans deux de ses œuvres les plus remarquables, *la République de Dieu* et

(1) Cité par B. Malon, *Revue socialiste*. février 1889, p. 65.

son mémoire sur *Les intérêts du Commerce*, des pages qui permettent de connaître ses idées sur la question des femmes et de leur rôle social dans la société réformée.

La *République de Dieu* (1845) est un essai de religion naturelle, un « christianisme démocratisé » d'une inspiration très élevée, où Pecqueur procéda à l'établissement d'une morale supérieure qu'il proposait aux hommes de bonne volonté. La question de la femme y est posée dans le chapitre cinquième de la deuxième partie, qui a pour titre : « Loi de rapport des sexes. »

L'homme et la femme, dit Pecqueur, sont égaux en droit. Dans le milieu créé par la nouvelle religion de fraternité et d'égalité, les femmes trouveront les mêmes conditions de développement, de fonctions, les mêmes droits, le même but social à atteindre. Nous verrons Pecqueur développer brillamment ailleurs quelques-unes de ces idées ; ici, il n'insiste pas davantage et réserve toutes ses réflexions, je dirais presque ses préceptes, pour le mariage et le divorce. Sans doute, ce moraliste délicat et avisé jugeait-il prudent de parler dans sa nouvelle éthique beaucoup plus des devoirs que des droits.

Le mariage, dit Pecqueur, sera monogame et indissoluble, il sera la réalisation de l'amour qui tend à la durée et à la perpétuité, le fondement de la paternité et de la famille.

Monogame, pour satisfaire aux conditions physiologiques de la génération, pour que la reproduction et le

progrès de l'espèce humaine soient assurés ; monogame, afin de donner, suivant les exigences sociales et religieuses, un caractère de sécurité et de durée. Indissoluble, car « c'est le désir et la volonté de ceux qui s'aiment, non pas d'un amour animal, mais d'un amour humain. Ce sera le cas universel parmi les philadelphes » (1). Nous sommes jusqu'ici en pleine morale chrétienne, la question du divorce va nous en écarter quelque peu.

Si cependant le mariage qui doit être fondé sur l'attrait sympathique naturel de l'homme et de la femme, cessait d'être l'union librement consentie, le divorce serait-il autorisé ? Pecqueur répond : « On ne comprend pas le divorce dans une société libre et morale qui exige de tous ses membres la pratique de la fraternité. Dans le cas d'incompatibilités invétérées, irrémédiables, au lieu de divorcer, on exclut, car l'incompatibilité révèle, implique l'immoralité de l'un ou des deux époux. Il n'y a donc pas lieu au divorce dans une telle société, en ce sens que les deux anciens époux pourraient rester membres de la religion et cependant contracter chacun d'autres liens dans son sein. Mais, dans le cas où l'un des deux serait seul banni du sein de l'association pour cause d'incompatibilité absolue de son fait, l'autre étant reconnu irréprochable, devrait être, selon nous, autorisé à se remarier si la législation du monde de César, où la

(1) Pecqueur, *La République de Dieu*, p. 196.

République de Dieu se trouvera forcément plongée, le permettait (1). »

C'est d'ailleurs la mort dans l'âme que Pecqueur admet le divorce, et nous voyons qu'il lui donne un sage correctif que les législateurs modernes devraient bien méditer, et qui consiste à refuser le droit à un nouveau mariage — du moins dans la communauté philadelphe — à celui des deux époux contre qui il a été prononcé. Il ajoute que le divorce est un grand malheur, mais que c'est encore le moindre des maux, « puisque les individus sont résolus à la séparation de fait et à la convoitise d'autres liens ». Mais, dans le monde de liberté et de fraternité que rêve Pecqueur, par cela seul que l'incompatibilité existe, il y a infraction à la loi de fraternité et l'un des deux époux, ou tous les deux, sont toujours exclus de la communauté.

Toutefois, cette exclusion sera entourée de très grandes garanties et ne sera obtenue qu'après des délais et une inquisition régulière, après preuve faite des procédés qu'accusent au moins la dépravation de l'un des époux. Et Pecqueur ajoute : « Cette question si délicate du divorce étant tout exceptionnelle et ne pouvant infirmer d'aucune manière le principe de l'indissolubilité, se trouve du ressort de la loi vivante et l'on doit en attendre la résolution du vœu des philadelphes collectivement manifesté. » Ce qui veut dire, j'imagine, que la

(1) Pecqueur, *La République de Dieu*, p. 197.

réglementation du divorce est du domaine des prochains législateurs de la société philadelphe.

Sans doute, si nous admettons, comme on peut le faire dans une certaine mesure, que le droit au divorce est un des droits le plus souvent revendiqués par le féminisme, les partisans de l'affranchissement de la femme doivent savoir gré à Pecqueur de l'avoir défendu, et la prudence même avec laquelle il l'admet semble prouver qu'il le considère surtout comme la garantie du faible contre le fort et bien souvent de la femme contre l'homme, son maître. Mais Pecqueur a d'autres titres, et assurément plus sérieux, à leur reconnaissance, car il fut, sinon le premier, du moins l'un des premiers à demander pour la femme une place à l'usine, à la manufacture, au magasin, ce qui était réclamer pour elle le droit au travail qui doit assurer son indépendance économique.

Dans notre société actuelle, remarque Pecqueur, où toutes les forces sont utilisées, combien sont illogiques les préjugés ou les mœurs qui condamnent les femmes à une quasi-oisiveté. Avant qu'elles n'aient fondé une famille et trouvé dans la conduite de leur maison ou dans l'éducation des enfants l'emploi de leur activité, elles ne peunent rester « dans la fainéantise ». Aussi est-il naturel qu'elles s'adonnent à des occupations productives dans le commerce, dans les travaux agricoles et manufacturiers ou dans l'exercice des beaux-arts.

C'est une véritable émancipation des femmes qui se manifeste tous les jours et qui tend à opérer un grand

changement dans leur condition. Il faut applaudir à ce mouvement et contribuer à son succès. L'heure semble particulièrement favorable. L'introduction dans l'industrie d'un puissant outillage mécanique semble réclamer pour certaines besognes « toutes les facultés qui sont en puis sance dans les doigts délicats et le sens esthétique de la femme, tout comme dans les bras nerveux et les mains rudes de l'ouvrier robuste » (1).

Pour prouver l'influence de ce nouvel état de choses sur le sort des femmes, il suffit d'observer ce qui existe déjà, de constater que « les machines les ont fait sortir peu à peu du foyer domestique, passer du ménage, au fuseau, à l'atelier, au métier ; de l'isolement, de l'intimité du demi-jour et des soins privés de la famille, au mouvement, à la vie bruyante et ostensible des manufactures. Il y a dans ce fait, une révolution véritable et le commencement d'une ère mémorable pour les femmes » (2). Maintenant que les femmes ne vivent plus exclusivement retirées, dans le sein de la famille, mais au dehors dans les manufactures ou à l'atelier, confondues avec les hommes, enveloppées dans leur atmosphère, il y a assurément là, « pour leurs passions, pour leurs intérêts, pour leur sort, un ordre de choses tout autre. Désormais, elles auront une initiative intellectuelle et morale qui, si elle offre des dangers aura aussi sa grandeur. Sans doute ce rapprochement brusque des sens peut amener du relâchement dans

(1) Pecqueur, *Les intérêts du commerce*, p. 379.
(2) Pecqueur, *op. cit.*, p. 378.

les mœurs et nous voyons de fait que déjà, dans des statistiques récentes, le nombre des enfants trouvés augmente prodigieusement. Il est de toute nécessité qu'une sévère moralité individuelle préside à l'avènement nouveau de la femme à la vie industrielle » (1).

Pecqueur insiste d'assez heureuse façon sur l'emploi avantageux des femmes dans le commerce et dans l'industrie. Il montre quelles tâches leur conviennent, quel domaine leur est en quelque sorte réservé : tous les emplois où l'application de la force de l'homme serait regardée comme superflue, le soin des écritures, presque toute la vente commerciale..., et il conclut que si les femmes prennent ces places qui leur semblent destinées, « beaucoup de bras et de têtes d'hommes, aujourd'hui attachés aux fonctions du ressort des femmes par la routine paternelle, par la misère héréditaire..., trouveront dans le nouveau monde industriel des fonctions, un travail plus approprié à leurs muscles ou à leur entendement viril » (2). Nous verrons plus tard quelle est sur ce sujet l'opinion des socialistes modernes et combien elle diffère chez la plupart d'entre eux de celle de Pecqueur. Dans l'essor nouveau d'un monde industriel qui venait en quelque manière de naître, il pouvait sembler alors qu'il y avait place pour toutes les activités disponibles et il ne venait pas à l'esprit que la femme admise à l'usine

(1) Pecqueur, *Les intérêts du commerce*, p. 379.
(2) Pecqueur, *Les intérêts du commerce*, p. 380.

ou à l'atelier pût être bientôt pour l'homme une concurrente, une rivale dangereuse.

Dans le nouvel état de choses, remarque Pecqueur, la femme ne sera plus tenue en lisière, elle sortira seule, pensera et se déterminera seule, elle aura son libre arbitre et sa moralité personnelle. « L'éducation et la destinée des femmes seront donc considérablement modifiées, elles seront appelées au gouvernement d'elles-mêmes, ce qui est leur vraie et unique émancipation. Elles sortiront enfin du servage et passeront *à la liberté du salarié ou de la classe moyenne, à la liberté de l'être qui gagne lui-même sa vie* (1). »

Il est vraiment très remarquable de trouver chez Pecqueur ces phrases qu'on dirait détachées du récent livre de Bebel sur la Femme ou de quelque autre écrit des socialistes contemporains. Ceux-ci n'ont fait, en effet, que reprendre et développer cette proposition du « droit au travail » pour la femme, proposition qui tend à unir d'une union très étroite les revendications féministes et socialistes.

Pecqueur analyse ensuite d'une manière assez délicate l'influence que cet état de choses nouveau peut avoir sur la moralité des femmes. « Tant que la mère est le sanctuaire de la famille, tant que la solitude et la vie de ménage du couple marié préservent la jeune fille et l'épouse et que les jeunes gens sont tenus à distance, on conçoit

(1) Pecqueur, *Les Intérêts du commerce*, p. 381.

une demi-sagesse, une demi-duplicité, l'existence de mœurs demi-chastes, demi-galantes, et la sauvegarde indirecte de la chasteté du sexe ; mais, ouvrez les portes battantes du gynécée où travaillent et séjournent les femmes, confondez-les, du soir au matin, en des assemblées d'hommes ainsi que le feront de plus en plus généralement les chemins de fer et les grands ateliers ; il n'y a rien, plus rien de douteux, les rapports sont bien tranchés ; c'est ceci ou c'est cela : la moralité forte et respectée des femmes libres ou la plus intense des dépravations et des débauches. » On peut donc prévoir « que les femmes d'un côté et les hommes de l'autre seront conduits à des rapports de retenue, de décence et de fraternité remarquablement moins imparfaits que de nos jours » (1).

Pecqueur a fort bien compris que l'entrée des femmes dans la vie industrielle était pour elle un grand événement. Il en célèbre en termes remarquables les avantages. Sans doute il n'entrevoit pas encore toutes les conséquences qui en découleront, mais il est assurément le précurseur immédiat des socialistes contemporains qui font de l'indépendance économique de la femme le fondement de son émancipation.

C'est d'ailleurs son meilleur titre à figurer parmi ces socialistes de la première moitié du XIXe siècle qui, par quelques pages de leurs écrits, contribuèrent — inconsciemment peut-être, mais effectivement certes, — à la genèse du mouvement féministe.

(1) Pecqueur, *Les intérêts du commerce*, p. 381.

CABET

Situation malheureuse de la femme. — Nécessité d'une réforme. — La femme égale de l'homme. — L'éducation des filles. — Le mariage et le divorce en Icarie. — Situation des époux dans le ménage. — Rôle économique de la femme. — Maintien de la famille.

Comme certains amis de Cabet s'étonnaient qu'il eut fait un roman pour décrire son système de communauté, au lieu de commencer par exposer sa doctrine, il leur répondit : « Je fais un roman pour exposer un système politique et philosophique, parce que je suis convaincu que c'est la forme la plus simple pour faire comprendre le système le plus compliqué et le plus difficile, parce que je ne veux pas seulement écrire pour les savants, mais pour tout le monde, parce que je désire vivement être lu par les « Femmes » qui seraient des apôtres bien autrement persuasifs si leur âme généreuse était bien convaincue sur le véritable intérêt de l'humanité (1). »

Persuadé que sa république icarienne pouvait être réalisée, Cabet s'adressait à tous, non pas seulement aux philosophes et aux économistes, mais à tous les hommes,

(1) Cabet, *Voyage en Icarie*, 1845, 3e partie, p. 550.

à toutes les femmes. Comprenant bien quelle influence considérable la femme peut avoir sur les destinées de l'humanité, il ne négligea jamais une seule occasion de s'occuper d'elle, de s'intéresser à son sort et de la gagner à sa cause.

Tout d'abord il lui montra sa misère. « La femme, dit-il, est réellement esclave, non pas individuellement comme la négresse, ou comme l'esclave antique, ou comme la femme des premiers temps sur laquelle son mari avait droit de vie et de mort et surtout de répudiation, mais les femmes en masse sont les esclaves des hommes en masse qui ne leur laissent aucun droit et qui leur imposent toutes les lois dictées par leur caprice et leur égoïsme (1). »

Semblable en cela à tous les réformateurs de 1848, Cabet aime à considérer Jésus-Christ comme un précurseur de ses doctrines. Il écrit : « Quand Jésus vint, il se proclama le sauveur du genre humain, il voulut se montrer le libérateur et le protecteur de la femme. » Puis il ajoute : « Quand les femmes de Jérusalem l'accompagnaient en fondant en larmes et en poussant des cris de désespoir, Jésus eut bien raison de leur adresser ces paroles qui planent encore sur la terre : « Filles de Sion, ce n'est pas sur moi qu'il faut pleurer, mais sur vous et sur vos filles, car votre libérateur vous est enlevé. » Admirateurs de Jésus, de sa doctrine et de son dévoue-

(1) Cabet, *Réalisation d'Icarie*, p. 122.

ment nous voulons, nous, communistes icariens, reprendre et continuer son œuvre et sa propagande légale et pacifique.... ».

Il insiste ailleurs, avec plus de précision et dans la 7e des *12 lettres d'un communiste à un réformiste*, qui prend le ton d'un véritable manifeste, il expose les qualités, titres et droits de la femme méconnus et foulés aux pieds par la société actuelle. Il évoque la femme du peuple, la prolétaire, la fille du pauvre pour laquelle il n'y a point d'éducation, point d'instruction, mais une ignorance qui la livre à la crédulité et à la superstition, accablée de durs travaux, soumise au mari brutal, ivrogne et débauché. La raison de cette détresse, de cette misère est profonde, « la cause première, radicale, génératrice de toutes les causes secondaires, c'est l'aristocratie ou le privilège, ou l'inégalité de fortune qui produit nécessairement l'opulence pour une minorité et la misère pour une majorité ». Et cette misère entraîne le célibat, le libertinage, la débauche, la prostitution, l'infanticide. La dot est presque l'unique base du mariage. Les fautes et les malheurs des femmes sont la faute et le crime des hommes et d'une détestable organisation sociale.

Le remède ? La religion, avec ses promesses et ses menaces, la morale avec ses préceptes, la justice avec ses cachots n'y peuvent rien. Il faut préparer, amener l'avènement de la démocratie et de l'égalité, il faut la réaliser par la « communauté ». « C'est particulièrement à l'égard de la femme et surtout à l'égard de la femme du peuple

que l'organisation sociale actuelle est injuste, honteuse, intolérable... C'est surtout dans l'intérêt de la femme que je désire, que je veux à tout prix une réforme radicale ; et si pour lui rendre sa destinée naturelle, il était indispensable d'aller jusqu'à une révolution c'est l'amour pour la femme opprimée et tyrannisée qui pourrait rendre le plus révolutionnaire...

C'est la femme surtout qui doit désirer cette bienfaisante communauté et plus elle aime ses enfants... plus elle doit faire de vœux pour un système d'organisation sociale qui peut seul assurer le bonheur dans le travail, la sagesse et la vertu » (1).

Essayons maintenant de découvrir dans le *Voyage en Icarie* et dans les opuscules qui en sont le commentaire, la réalisation de ses promesses. En Icarie, la femme est proclamée l'égale de l'homme et libre comme lui et, de même qu'il y a égalité de droits entre l'homme et la femme, de même toutes les femmes ont des droits égaux entre elles. Toutes les filles recevront la même éducation et cette éducation sera la même que celle des garçons, sauf légères modifications. Elles apprendront, en même temps que les éléments de toutes les sciences, les connaissances utiles pour leur ménage. On laissera aux jeunes filles entière liberté de converser et de se promener avec les garçons de leur âge mais toujours sous les yeux de leur mère.

(1) Cabet, *Douze lettres d'un communiste à un réformiste*, 7e lettre, p. 139.

L'éducation sera résumée dans ce simple principe de fraternité : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fît, fais aux autres comme tu voudrais qu'il te fût fait par eux. »

A 16 ou 17 ans la jeune fille choisira une profession, « celle qui sera de son goût ». Cabet ne veut pas avouer que certaines professions auront plus de succès et seront plus demandées que les autres et il se contente de dire que les métiers fatigants seront réservés aux hommes et que dans les ateliers de femmes le travail quel qu'il soit sera rendu attrayant. Il passe, en l'effleurant, et sans en comprendre l'insoluble réalisation, à côté du si grave problème de la répartition des tâches dans la société communiste.

Vers 18 ans, la jeune fille se mariera, sans dot, parfaitement libre dans son choix, sans autre considération que celle de l'affection et de l'amour. Cabet conserve en effet et défend même contre toute attaque le mariage. « Si quelque femme d'aujourd'hui, opprimée, tyrannisée par son mari rêve dans son esclavage et son désespoir l'indépendance absolue par l'abolition du mariage et de la famille, la masse des femmes préfèrent sans doute avec nous une institution qui leur donne un époux, un ami, un protecteur pour leur vieillesse comme pour le temps des orages, et des enfants qui prolongent leur bonheur jusqu'à leur dernier soupir..... (1).

Les époux savent qu'ils s'associent pour la vie et qu'ils

(1) Cabet, Douze lettres d'un communiste à un réformiste, 7e lettre, p. 157.

se donnent l'un à l'autre sans réserve. Ils doivent être, ils seront vertueux sans effort et trouveront le bonheur dans leur union. L'admirable optimisme de Cabet, après un merveilleux tableau de leur félicité, consent cependant à envisager l'hypothèse d'un désaccord, il leur conseille alors d'être « assez raisonnables pour ne jamais manquer à leurs engagements et à leur devoir envers la République. Cependant s'ils demandent le divorce, celui-ci ne leur est accordé que quand la famille des époux le juge indispensable. Le divorce ainsi réglementé leur permet de chercher dans une nouvelle association conjugale le bonheur que leur refusait la première » (1). C'est donc, la famille qui est souverain juge de la légitimité du divorce, et qui le prononce. « Le prêtre ou la prêtresse vient quelquefois joindre l'autorité de sa parole aux tendres exhortations des parents pour encourager les époux à chercher le bonheur ou du moins la paix dans la vertu ». Puis, Cabet ajoute, avec l'admirable naïveté d'un Fénelon parlant d'une Salente idéale : « La république a tout disposé pour que le concubinage et l'adultère fussent matériellement impossibles, car avec la vie de famille et la composition des villes où l'adultère pourrait-il trouver un asile ? (2) »

Sur la situation respective des deux époux dans le ménage, Cabet n'est pas à vrai dire très catégorique, il se rend fort bien compte qu'il ne suffit pas d'admettre

(1) Cabet, *Voyage en Icarie*, 141. 2.
(2) Cabet, *Voyage en Icarie*, p. 142.

l'égalité de l'homme et de la femme pour résoudre le problème de la vie commune où il peut y avoir parfois en présence deux opinions contraires. Il se trouve forcé de reconnaître à l'homme une situation privilégiée. « Vous voulez peut-être, Monsieur le galant, que ce soit le mari qui obéisse à la femme ? Non, Monsieur le plaisant, je vous trouverais ridicule alors et je suis sûr que votre femme est trop raisonnable pour désirer que son mari se ridiculise ; mais je voudrais que la loi proclamât, comme en Icarie, l'égalité entre les époux, en rendant seulement la voix du mari prépondérante et en faisant d'ailleurs tout ce que la loi fait ici pour que les époux soient toujours d'accord et heureux (1). »

N'est-il pas permis de croire que le mot « prépondérance » employé par Cabet, n'est ici qu'un euphémisme courtois et que celui-ci est au fond de l'avis de Proudhon qui affirme franchement que « la poule ne doit pas chanter devant le coq ».

Comme conséquence de l'égalité des sexes, Cabet admet l'égalité de l'homme et de la femme devant certaines fonctions. Il fut le premier à réclamer pour elles l'accès de certaines carrières. « Les Icariens ont établi qu'il y aurait autant d'hommes que de femmes parmi les médecins et les chirurgiens et que les femmes seules soigneraient les femmes tandis que les hommes seraient exclusivement réservés pour les hommes. Une femme peut

(1) Cabet, *Voyage en Icarie*, p. 293.

avoir autant d'intelligence et d'instruction qu'un homme, elle doit inspirer plus de confiance en effrayant moins la pudeur et peut acquérir, comme les hommes, le courage et la force (1). » L'exemple d'ailleurs louable des doctoresses modernes, prouve que cette fois Cabet fut bon prophète. Il y a de même en Icarie des prêtresses pour les femmes comme des prêtres pour les hommes. Nous ne sommes pas encore en Icarie et cependant des sectes protestantes n'ont-elles pas des femmes évangélistes et « l'armée du Salut » ne comprend-elle point des générales dans son brillant état-major ?

Nous avons vu que Cabet conservait dans l'organisation de sa Société communiste le mariage et la famille, tandis que Fourier ruinait complètement ces deux institutions. Fourier semblait d'ailleurs avoir pour lui la logique et pour bien des gens, aussi bien parmi ceux qui défendaient ses doctrines que parmi ceux qui les attaquaient, le grand mot de communauté semblait porter dans ses flancs aussi bien que la communauté des biens, la communauté des femmes.

C'est ainsi que l'entendait Lamennais qui s'emportait contre l'immoralité du siècle, en rendait responsables les nouveaux réformateurs. « Deux choses gênaient prodigieusement la liberté du sexe le plus faible, le mariage, la famille, vieilleries indignes d'un âge éclairé, inventions folles, absurdes, qui rabaissaient l'humanité... Trop longtemps opprimées par l'égoïsme individuel, insidieusement caché

(1) Cabet, *Voyage en Icarie*, p. 245.

sous le nom d'époux et de père, vous n'aurez plus désormais de père, d'époux que tout le monde, que le genre humain solidaire... Ravissante unité, sublime pêle-mêle ! Rien de propre à chacun ; personnes et biens, tout se fondra dans une indivisible communauté, au sein de laquelle si vous ne jouissez pas d'une félicité au moins égale à celle de la brute, vous ne pourrez, pour le coup, vous en prendre qu'à vous-mêmes » (1).

Et ce n'est pas seulement Lamennais qui rendait Cabet responsable de théories qui n'étaient pas les siennes, des communistes authentiques lui reprochaient violemment son inconséquence et ne lui épargnaient aucune injure, aucune insulte. L'*Humanitaire*, journal communiste dont la carrière fut d'ailleurs très éphémère, réclamait hautement pour la femme, l'affranchissement de tous liens, l'amour libre et toutes ses conséquences. L'abbé Constantin, d'autre part, dans sa « Bible de la Liberté », appuyait ces revendications et écrivait : « La femme est l'épouse de celui qu'elle aime et lorsqu'elle se livre à celui qu'elle n'aime pas elle commet un adultère. »

Il n'est pas exact d'après Cabet de dire que la communauté doive entraîner l'abolition de la famille. L'auteur du *Voyage en Icarie* s'est au contraire toujours défendu, et très énergiquement, de soutenir une pareille thèse; il ne croit pas *que l'abolition de la famille* soit une chose indispensable à l'exercice de la communauté. Pour lui, la communauté pourrait

(1) Lamennais, *Amschaspand et Darvans*, ch. 51, p. 226.

d'abord exister pendant un nombre d'années plus ou moins grand avec le mariage et la famille, sauf à les abolir quand on le voudrait, quand la nécessité s'en ferait impérieusement sentir. Il se rend fort bien compte qu'il est inutile d'accumuler les difficultés, que faire admettre l'idée de la communauté constitue la plus gigantcsque des révolutions intellectuelles, qu'il serait insensé de vouloir ajouter aux complications du système cette innovation dangereuse. Il comprend bien que cette idée de *l'abolition de la famille* est, au contraire, celle qui effraie le plus ses adversaires, que c'est l'idée qui présente le plus l'apparence de la débauche et de l'immoralité, contre laquelle s'élèvent le plus violemment les défenseurs de la morale et de la pudeur, que c'est l'idée enfin qui a déjà tué ou tout au moins compromis la doctrine Saint-Simonienne et à l'abbé Constant, auteur de *la Bible de la liberté*, partisan de l'amour libre, il répond : « Non, Monsieur vous n'êtes pas communiste. »

D'ailleurs dès le commencement de la propagande de l'athéisme et de l'abolition du mariage, Cabet publia plusieurs petites brochures dans le but de réfuter ces doctrines et d'en démontrer les dangereux effets. A l'affirmation de Lamennais que « dans la communauté il ne peut y avoir ni mariage et famille, ni mari et femme, ni père et enfant, mais seulement des mâles, des femelles et des petits, que par le seul défaut de propriété individuelle, la communauté ravale l'homme bien au dessous

de l'esclave et même de la bête (1) ; il répond : « Oui, le mariage et la famille sont pour la femme la source de mille jouissances morales bien supérieures aux autres jouissances. Oui, le mariage et la famille sont plus conformes à la dignité, au repos, au bonheur de la femme que son isolement et son indépendance. Oui, c'est la femme surtout qui doit désirer le consécrat du mariage et de la famille purgés de tous leurs vices » (2).

Il y eut des réunions d'Icariennes à Paris et en province. Plusieurs envoyèrent à Cabet de l'argent et même leurs bijoux. Cabet publia nombre de lettres de femmes, toutes sont à peu près conçues dans ce style : « Monsieur, il y a trois ans que je suis Icarienne, parce qu'il y a trois ans que j'ai lu le voyage en Icarie. Avant ce temps, j'avais à peu près lu tous les auteurs qui se sont occupés d'organisation sociale ; dans aucun je n'ai trouvé ce que je désirais, c'est-à-dire une morale pure et évangélique, une égalité parfaite et surtout l'affranchissement de la femme. Combien, Monsieur, je fus saisie d'admiration de voir que vous réhabilitiez la femme dans tous ses droits, que vous l'éleviez à la hauteur de l'homme pour l'intelligence ! Gloire à vous, Monsieur, entre tous les hommes, d'avoir pensé à la femme, depuis tant de siècles oubliée... » (3).

Mais ce qui montre combien Cabet était loin de pous-

(1) Lamennais, *Livre du peuple*, cité par Cabet, *Inconséquence de M. de Lamennais*, p. 6.

(2) Cabet, *lettres icariennes*, 7e lettre, p. 57.

(3) Cabet, *Réalisation d'Icarie*, p. 354.

ser à ses conséquences extrêmes l'établissement de la communauté, ce sont les injures et les insultes que ne lui épargnèrent pas les communistes, ses contemporains (1). Leur fureur allait même si loin qu'à différentes reprises, on les entendit dire « qu'il fallait se débarrasser par un coup de fusil de l'avocassier » (2).

Cabet fut donc, sur la question de la femme, en désaccord complet avec ces réformateurs dont Fourier fut à cette époque le plus illustre représentant, qui bouleversant l'ordre de la société, bouleversaient en même temps l'ordre établi de la famille. Par opportunisme sans doute, pour ne pas effrayer la femme dont il sentait l'adhésion nécessaire à l'essai pratique de son système, il conserva les formules anciennes et respectables du mariage indissoluble. Il voulut d'ailleurs et sincèrement, semble-t-il, améliorer les conditions de la femme, mais ce ne fut pas au nom de ses principes communistes, ce fut au nom d'une morale assez élevée qui était une protestation contre les fantaisies étranges et scandaleuses de Fourier.

(1) Voir le journal *l'Humanitaire*.
(2) Cabet, *Lettres icariennes*, IV

PROUDHON

Lutte intransigeante contre toutes les revendications féminines. — La triple infériorité physique, intellectuelle et morale de la femme. — Le mariage, fin dernière de la femme. La pornocratie, commentaire pratique de la doctrine. — Réfutation de toutes les thèses de l'émancipation. — Proudhon, anarchiste et conservateur.

Alors que presque tous les réformateurs socialistes s'empressaient d'assurer à la cause de l'émancipation des femmes leur sympathie et leur appui, P. J. Proudhon, tout au contraire, se manifesta avec éclat l'adversaire des revendications féministes. Il lui en est resté, il lui en restera sans doute toujours la réputation d'un mysogyne violent et quinteux. Ses apostrophes furent célèbres, ses prises à parti firent scandale, il rouvrit avec sa fougue de polémiste passionné des discussions que les théories d'Enfantin avaient suscitées déjà et tandis que d'autres, tels Pierre Leroux, s'étaient efforcés de présenter leurs idées sur ce sujet dans une forme philosophique, calme et doctrinale, Proudhon, emporté par l'ardeur de ses convictions, écrivit à l'appui de sa thèse des pages violentes, d'une éloquence admirable parfois, souvent justes d'idées, mais outrées de ton qui provoquaient la

réplique et suscitaient la querelle. Il eut des contradicteurs et il eût été très faché de n'en pas avoir ; c'était un lutteur qui voulut toujours avoir des adversaires devant lui. Pourtant il se défendit, et souvent avec raison, d'attaquer la femme elle-même, il partit en guerre, non contre elle, mais contre ceux qui voulaient la hausser à une dignité, qu'il jugeait imméritée et pernicieuse.

Nous étudierons d'abord sa doctrine sur ce sujet telle qu'il l'exposa dans les 9e et 10e études de son livre sur *La justice dans la Révolution et dans l'Eglise* (1858). Nous nous occuperons ensuite de la polémique qu'il engagea avec ses adversaires et au cours de laquelle il forma un assez considérable dossier de réponses et de réfutations qui parut — œuvre posthume — sous ce titre « *La Pornocratie* ».

C'est dans son grand ouvrage de la *Justice* que nous trouvons réunies les théories de Proudhon sur la femme. Leur exposé devait tout naturellement entrer dans le programme de cet « *Essai d'une philosophie populaire* » — c'est le sous-titre même de l'œuvre. — « Le peuple, dit-il, dans les premières pages, n'a jamais fait autre chose que prier et payer, nous croyons que le moment est venu de le faire philosopher. » Sans doute d'autres ont entrepris cette tâche mais leurs systèmes ont fait faillite. « Le socialisme lui-même, qui d'abord s'annonçait comme étant la raison à la fois spéculative et pratique de l'humanité, qui à ce titre se posait en antéchrist, le socialisme, demeuré théologique en ses dogmes, évan-

gélique en ses discours, pontifical en ses églises, parlant à une société défaillante de volupté, d'essor passionnel, d'amour libre, d'émancipation de la femme et de réhabilitation de la chair, quand il fallait lui administrer le cordial énergique de la justice, le socialisme a failli à sa mission et s'est contredit lui-même, son œuvre est à recommencer (1). »

C'est au nom de la « Justice », au nom de cette sorte de religion naturelle qui se symbolise dans ce mot, que Proudhon, entre autres problèmes, se pose celui de la qualité, valeur et dignité de la femme. Ce n'est qu'après avoir longtemps hésité, avoue-t-il, qu'il se décide enfin à traiter cette question, car il lui répugnait, par courtoisie, de prononcer, en parlant de la femme, ces mots fâcheux « d'égalité, d'inégalité, sources de discussions et de luttes intestines ». Mais puisque d'autres n'ont pas craint de soulever ce débat et de menacer la tranquillité des ménages, puisqu'il s'est trouvé « une demi-douzaine d'insurgées aux doigts tachés d'encre qui revendiquent avec injures leurs droits », il n'hésitera pas à établir sur faits et pièces l'infériorité physique, intellectuelle et morale de la femme.

Sur la question de l'infériorité physique, la discussion sera courte. Elle est évidente, c'est un fait d'expérience. Proudhon en trouve la cause dans la « non masculinité » de la femme et fait d'elle un être passif, un réceptacle pour les germes que seul l'homme produit, « un lieu

(1) Proudhon, *De la justice*, t. I, première étude, p. 55.

d'incubation comme la terre pour le grain de blé. » Est-il à peine besoin de relever cette grossière erreur physiologique ? Quoi qu'il en soit, il y a déjà dans ce fait de l'infériorité physique de la femme, qui est manifeste, un élément de subordination. De ce témoignage de la nature que va conclure la justice ? Sans doute la force physique n'est pas tout, mais elle compte cependant pour quelque chose et, à moins que la femme ne se rachète par d'autres avantages, son infériorité sociale vis-à-vis de l'homme en sera la conséquence.

« On peut, sans risque d'erreur, dire qu'en moyenne la force physique de l'homme est à celle de la femme comme 3 à 2. Le rapport numérique de 3 à 2 indique donc à ce premier point de vue le rapport de valeur entre les sexes » (1). Ceci d'ailleurs n'est que de théorie, mais dans la pratique il y a encore chez la femme bien des éléments d'infériorité, ne fussent que les misères physiques attachées à la maternité qui l'arrêtent dans son travail et la forcent à vivre de la subvention de l'homme.

Inférieure à l'homme physiquement, la femme l'est aussi intellectuellement. « Ce qui plus que tout le reste, dit Proudhon, a fait imaginer l'utopie de l'égalité des sexes c'est la doctrine platonico-chrétienne de la nature de l'âme, doctrine à laquelle la dernière main a été mise par Descartes » (2).

L'âme est une substance immatérielle ; considérées en

(1) Proudhon, *De la justice*, etc..., t. III, p. 339.
(2) Proudhon, *De la justice*, t. III, p. 340.

elles-mêmes, les âmes sont égales, le corps seul détermine des inégalités de puissance organique et intellectuelle et si les âmes sont égales toute différence de prérogatives entre les sexes doit s'effacer. L'infériorité intellectuelle de la femme, si elle existe présentement, n'est pas une tare incurable, c'est la conséquence de l'éducation qu'on lui a donnée, elle peut comme le prolétariat s'instruire et s'élever.

Ainsi, constate Proudhon, on ne nie même pas l'infériorité intellectuelle de la femme, du moins dans l'état actuel des choses. On se borne à la considérer comme perfectible, Il est d'ailleurs manifeste que si le corps et l'âme, la matière et l'esprit sont des substances distinctes, ils collaborent cependant et réagissent l'un sur l'autre. La force physique est nécessaire au travail de la pensée aussi bien qu'au travail des muscles. Or, cette force physique la femme ne la possède pas, elle ne peut supporter la tension cérébrale de l'homme. Et son infirmité ne porte pas seulement sur l'intensité et la durée de l'action intellectuelle, mais aussi sur la qualité du produit. « La femme a l'esprit faux, irrémédiablement faux. »

Proudhon cite ave satisfaction, et l'approuve presque, la décision du concile de Constance, qui déclarait que la femme n'a pas d'âme intelligente. Il cite Hégel et Gœthe, il cite G. Sand qui a dit quelque part : « La femme est imbécile par nature »; il cite Daniel Sterne, Mme Necker, Mme Guizot, il se repaît de leurs aveux de faiblesse et d'impuissance, et il conclut en déclarant qu'inférieure

physiquement par manque de virilité, la femme est inférieure intellectuellement parce qu'il lui manque également la virilité de l'esprit et que c'est un être incomplet de pensée comme de corps : « Au point de vue de l'intelligence, la femme a des perceptions de la mémoire, de l'imagination ; elle est capable d'attention, de réflexion, de jugement ; que lui manque-t-il ?. De produire des germes, c'est-à-dire des idées, ce que les latins appelaient « genius », comme qui dirait la faculté génératrice de l'esprit » (1). Il lui manque l'initiative de la pensée, la puissance d'abstraction, de généralisation, de conception. Proudhon n'hésite pas à vérifier ce qu'il avance, par une courte analyse des ouvrages de femmes célèbres comme D. Sterne et G. Sand. Il les accable avec une parfaite mauvaise foi et nous nous garderons de le suivre dans ce court essai de critique littéraire injuste et passionnée.

D'ailleurs l'humanité ne doit aux femmes aucune idée morale, politique, phliosophique, aucune découverte importante, et Proudhon en trouve la preuve dans la statistique des brevets d'invention décernés par le gouvernement depuis 1791 jusqu'à 1836, où l'on voit que 5 ou 6 seulement sur 54.000 ont été pris par des femmes. Et il conclut : « Puisque, d'après tout ce qui précède, l'intelligence est en raison de la force, nous retrouvons ici le rapport précédemment établi, savoir que la puissance intellectuelle étant chez l'homme comme 3, elle

(1) Proudhon. *De la Justice*, etc. ., t. III, p. 342.

sera chez la femme comme 2. Et puisque dans l'action économique, politique et sociale, la force du corps et celle de l'esprit concourent ensemble et se multiplient l'une par l'autre, la valeur physique et intellectuelle de l'homme sera à la valeur physique et intellectuelle de la femme comme 3×3 est à 2×2 soit 9 à 4 (1). »

Sans doute la femme, contribuant dans la mesure qui lui est propre à l'ordre social et à la production de la richesse, il est juste que sa voix soit entendue ; seulement tandis que dans l'assemblée générale le suffrage de l'homme comptera pour 9, celui de la femme comptera pour 4 : voilà ce que disent d'un commun accord l'arithmétique et la justice.

Le procès de la femme n'est pas terminé et nous arrivons au troisième chef d'accusation, son infériorité morale. Proudhon fait d'abord remarquer que la vertu, n'entrant pas dans le commerce et n'étant pas matière de droit, ne peut faire l'objet d'une règle de justice distributive. Mais, alors même que la femme pourrait prouver la vertu, elle ne saurait s'en prévaloir, soit pour entrer dans l'assemblée politique, soit pour balancer dans la famille l'autorité du mari. D'ailleurs, est-il même besoin de discuter ce point ? La femme dans l'ordre moral est-elle l'égale de l'homme ? Vaut-elle mieux ou moins que lui ?

Proudhon répond avec une certaine brutalité : « Non, la femme, considérée sous le rapport de la justice et

(1) Proudhon, *De la justice*, t. III, p. 360.

dans l'hypothèse de son émancipation, ne serait pas l'égale de l'homme. Sa conscience est plus débile de toute la différence qui sépare son esprit du nôtre ; sa moralité est d'une autre nature ; ce qu'elle conçoit comme bien et mal n'est pas identiquement le même que ce que l'homme conçoit lui-même comme bien et mal, en sorte que, relativement à nous, la femme peut être qualifiée un être immoral (1). »

C'est ce que Proudhon développe en trois pages, qu'il faudrait tout entières citer, avec une verve, et, il faut le reconnaître, une férocité spirituelle qui dut être extrêmement sensible à ses lectrices et qui lui attira des haines violentes. Il accable la femme et ne reconnaît, dans les qualités mêmes que tout le monde lui concède, que des vertus négatives et même des demi-défauts. Il la montre toujours en deçà ou au delà de la justice, comprenant et pratiquant l'amour, le dévouement, la charité, mais comme par une sorte d'instinct, de subordination, ayant le culte de toutes les aristocraties et la haine de l'égalité, toute dévouée aux distinctions, aux préférences, aux privilèges.

Et non seulement la femme ne comprend pas la justice, mais on dirait que la justice lui répugne. Elle est sujette aux caprices les plus étranges. « La femme est la désolation du juste. » Dans ses rapports quotidiens avec l'homme, c'est beaucoup moins à le dominer qu'à l'éga-

(1) Proudhon, *De la justice*, t. III, p. 364.

ler qu'elle aspire, se plaignant et protestant au moindre heurt de la volonté masculine, puis, par une étrange contradiction, se faisant la servante de celui qu'elle ne peut vaincre, ramenée fatalement à cet instinct d'infériorité, de domesticité presque, qui est dans sa nature et qu'elle ne peut dominer.

Ce n'est pas tout. De même que la femme ignore la justice et toutes les vertus de justice, elle ignore même cette autre grande vertu : la Pudeur. Nous lisons avec une certaine stupeur que la pudeur est le privilège de l'homme et que chez la femme elle n'existe qu'à l'état de reflet..... « D'elle-même la femme est impudique ; si elle rougit, c'est par crainte de l'homme. » Il serait vraiment de la plus élémentaire courtoisie de protester devant de pareilles affirmations, mais il est utile avant tout de remarquer que ces attaques contre la moralité de la femme font suite à celles que nous venons de lire contre ses capacités physiques et intellectuelles, et nous montrent la passion avec laquelle Proudhon s'acharne à prouver par tous arguments, bons ou mauvais, l'incurable infirmité de la femme à laquelle il conclut en ces termes :

« Inférieure à l'homme par la conscience autant que par la puissance intellectuelle et la force musculaire, la femme se trouve définitivement, comme membre de la société tant domestique que civile, rejetée au second plan ; au point de vue moral comme au point de vue physique et intellectuel, sa valeur comparative est encore comme 2 à 3.

Et puisque la société est constituée sur la combinaison de ces trois éléments : travail, science, justice, la valeur totale de l'homme et de la femme, leur rapport et conséquemment leur part d'influence, comparés entre eux, seront comme $3 \times 3 \times 3$ est à $2 \times 2 \times 2$ soit 27 à 8.

Dans ces conditions, la femme ne peut prétendre à balancer la puissance virile, sa subordination est inévitable. De par la nature et devant la justice elle pèse le 1/3 de l'homme, en sorte que l'émancipation que l'on revendique en son nom serait la consécration légale de sa misère pour ne pas dire de sa servitude. La seule espérance qui lui reste est de trouver, sans violer la justice, une combinaison qui la rachète, tous mes lecteurs ont nommé le mariage (1). »

Si la femme, considérée dans l'indépendance de son individualité, est une créature inférieure et irrationnelle, qu'en devons-nous conclure ? Sans doute, nous pouvons dire dès maintenant « que l'utopie platonique, spiritualiste, mystique et érotique de l'égalité des sexes est inadmissible », mais nous devons rechercher si c'est bien à ce point de vue qu'il faut envisager la femme, si, après l'avoir fait descendre des hauteurs où d'imprudents philosophes avaient voulu la hausser, il ne convient pas de lui restituer la juste place qui lui est due.

L'humanité se compose des hommes et des femmes, l'organe juridique se composera de deux personnes,

(1) Proudhon, *De la justice*, t. III. p. 375.

l'homme et la femme. Or, si nous considérons ces deux personnes comme égales ou tout au moins équivalentes, elles seront entre elles comme 3 est à 3, 2 à 2, comme A est à A. Ce seront deux essences respectivement complètes, par suite réciproquement indépendantes ; il n'y aura pas d'organisme. C'est un fait d'expérience qu'entre deux individus de valeur égale et de prétentions équivalentes, il y a tout naturellement antagonisme et discorde, tandis qu'entre individus de qualités dissemblables et inégales il y aura plus facilement entente et alliance. Si de plus, il existe entre eux une appétence réciproque qui les rend l'un à l'autre désirables, leur union s'organisera d'elle-même. Or, cette affinité, cette « prémotion » existe, c'est l'amour.

La femme est belle. L'être faible que Proudhon a si violemment attaqué tout à l'heure pour le besoin de la cause qu'il défendait, l'être qu'il n'a trouvé propre, ni au travail du corps, ni aux spéculations du génie, peut devenir par sa beauté « le moteur de toute justice, de toute science, de toute industrie, de toute vertu ». Cette beauté, qui vient de l'infériorité même de sa nature, en est d'ailleurs le rachat ! Ce que l'homme a reçu en puissance, la femme l'a obtenu en beauté et si, sous le rapport de la vigueur, l'homme est à la femme comme 3 est à 2, la femme sous le rapport de la beauté est aussi à l'homme comme 3 est à 2.

Belle par son corps, elle l'est aussi par son esprit et sa conscience. La faiblesse relative de son entendement lui

donne une grâce juvénile et son esprit reflète toutes les pensées sous un angle qui leur donne plus de charme, et plus d'éclat. « Comme le visage de la femme est le miroir où l'homme puise le respect de son propre corps, de même l'intelligence de la femme est aussi le miroir où il contemple son génie (1). »

De même que la femme a toutes les qualités des faibles, elle en possède aussi les vertus : constance, patience, dévouement ; aussi peut-on dire qu' « entre l'homme et la femme il existe une certaine équivalence provenant de leur nature respective au double point de vue de la force et de la beauté : si par le travail, le génie et la justice, l'homme est à la femme comme 27 est à 8, la femme à son tour par les grâces de la figure et de l'esprit, par l'aménité de caractère et la tendresse de cœur est à l'homme comme 27 est à 8 » (2). Voilà qui est parfait. Enfin la femme l'emporte dans une de ces équations mathématiques, qu'aime tant Proudhon, mais c'est un simple succès d'amour-propre qu'il lui consent, sachant bien qu'il n'engage à rien, la Force et la Beauté ne pouvant avoir de commune mesure aux yeux de la Justice.

Quelle sera donc la destinée de la femme ? Inférieure à l'homme et sa subordonnée dans l'ordre de la justice, supérieure à lui dans l'ordre de la beauté, quelle place revendique-t-elle ? La femme a été donnée à l'homme pour lui servir d'auxiliaire. *Faciamus ei adjutorium*

(1) Proudhon, *De la justice*, t. III, p. 380.
(2) Proudhon, *De la justice*, t. III, p. 380.

simile sibi. C'est ce texte de la *Genèse* que Proudhon donne comme réponse et dans trois pages, d'un lyrisme curieux, il emprunte aux litanies catholiques, pour célébrer la femme, tous les vocables par lesquels celles-ci chantent la Mère du Christ. « La femme est l'auxiliaire de l'homme parce qu'elle est pour lui un principe de force, de prudence, de justice, de patience, de courage, de sainteté, de consolation.... Elle est le trésor de sa sagesse, le sceau de son génie. *Mater divinæ gratiæ, fides sapientiæ, vas spirituale, virgo prudentissima.* Auxiliaire du côté de la justice, elle est l'ange de résignation, de patience, de tolérance. *Virgo clemens, Virgo fidelis*, la gardienne de sa foi, le miroir de sa conscience, la source de ses dévouements, *Fœderis arca, speculum justitiæ, vas insigne devotionis....* »

De quelque côté qu'il la regarde, elle « est la forteresse de sa conscience, la splendeur de son âme, le principe de sa félicité, l'étoile de sa vie, la fleur de son être. *Turris eburnea, domus aurea, Janua cœli.......* Quelle puissance dans ses regards, *Virgo potens...* Quelle est délicieuse, appuyée sur le bras de son fiancé. *Quæ est ista quæ ascendit de deserto, deliciis affluens, innixa super dilectum suum...* » (1).

Pourquoi cette étrange exaltation de la femme, après l'avoir tant humiliée et rabaissée? C'est qu'après avoir ruiné son prestige et ses prétentions, il convient cepen-

(1) Proudhon, *De la justice*, t. III, p.

dant de lui rendre la place qui lui est due dans le mariage.

Le mariage, dans lequel la femme doit trouver sa destinée, sera l'union de deux éléments hétérogènes : la puissance et la grâce. L'homme et la femme formeront au moral comme au physique un tout organique dont les parties seront complémentaires l'une de l'autre. La femme trouvera sa place dans la dualité sexuelle. « Comme l'individu est une liberté organisée, le couple conjugal est une liberté organisée ; produire de la justice, tel est le but de la division androgyne. » La femme ne compte pas en tant que femme, elle n'est rien ou presque rien, ce n'est pas d'elle qu'il s'agit, et il ne faut pas parler de ses droits, de ses revendications. Elle ne doit être que l'humble ouvrière de la Justice, la coadjutrice sacrifiée de l'homme. Les Saint-Simoniens ont proclamé son droit à l'amour. Quelle folie? L'amour, cette fatalité née de la chair et de l'idéal, n'est aux yeux de Proudhon « qu'une tare philosophique ». Le mariage, dit-il, doit « dompter l'amour au nom de la justice. » Le mariage doit être un remède contre l'amour ; et il ne craint pas de répondre à cette question. « Quelle part faire à l'amour en contractant mariage? — La plus petite possible. »

Mais, si l'amour n'existe plus ou presque plus pour former et maintenir les liens de ce mariage, quel sentiment les maintiendra ? Le christianisme a fait faillite. « Qui donc êtes-vous, Milice du Christ, pour consacrer

mon mariage ? Qu'y a-t-il de commun entre la société conjugale et votre célibat ? Qu'ai-je besoin pour devenir le compagnon, le conseil et le soutien d'une femme et de ses enfants, de votre bénédiction et de votre foi ? Le contrat de mariage est « le contrat social par excellence ; « qu'y faut-il de plus que la sanction de la famille et de « la société ?....... Arrière ; toute intervention d'autorité « entre l'époux et l'épouse, entre le père de famille et « les enfants est une dissolution » (1). Il restera pour maintenir le mariage et la famille, pour contenir la femme dans la limite de ses devoirs et de ses droits, l'idée supérieure de justice, cette sorte d'impératif catégorique auquel on peut donner le nom de foi conjugale, qui, au nom de leur mutuelle dignité, « élèvera l'homme « et la femme au dessus des sens, les rendra l'un à « l'autre encore plus sacrés que chers, et fera de leur « communauté féconde une religion plus douce que « l'amour même » (2).

Pour améliorer le sort de la femme, il faut restituer le mariage dans sa dignité, il faut refaire de la morale quelque chose comme un culte. « Nous pouvons, avec « les seules forces de l'esprit, donner une théorie, définir « le droit, en formuler les applications, dire de fort « belles choses. Mais, en remplir le cœur, l'âme, en

(1) Proudhon. *De la justice*, t. III, p. 451.
(2) Proudhon, *De la justice*, Prologue de l'édition de 1858, p. 6.

« faire une poésie, une sainte allégresse, jamais..... Il « nous faut autre chose........ (1) »

Pour améliorer le sort de la femme, il faut assurer préalablement à tout homme les moyens d'entretenir femme et enfants, ce qui implique la reconstitution économique de la société. « Loin de rebuter les réforma- « teurs, une telle perspective était faite pour exciter de « plus en plus leur enthousiasme. Le socialisme de 1848 « l'avait compris, il ne recula pas devant l'idée. Tous, « tant que nous étions alors, nous affirmions avec une « égale énergie le droit au travail et le droit au mariage, « le premier, comme gage et condition du second ; c'est « dans la combinaison de ce double droit de l'homme et « du citoyen qu'est toute l'émancipation de la femme. »

Cette conclusion de Proudhon se rapproche par quelques côtés de celle des socialistes contemporains, qui considèrent la question féministe comme intimement liée à la question sociale. Il faut cependant remarquer que, tandis que ceux-ci réclament actuellement le droit au travail pour la femme aussi bien que pour l'homme, Proudhon, tout au contraire, ne réclame ce droit au travail que pour l'homme seul. La femme, d'après lui, doit rester « l'éternelle entretenue » et sous la dépendance économique de son maître.

Telle fut la doctrine de Proudhon sur la femme. Nous avons suivi pas à pas l'exposé systématique de la thèse

(1) Proudhon, *De la justice*, t.III, p. 253.

de l'infériorité féminine. Mais s'il était nécessaire d'analyser, d'une manière assez précise, cette œuvre de forme presque didactique, il est non moins intéressant de retrouver les commentaires pratiques qu'il lui donne dans son œuvre posthume « *la Pornocratie* ». On ne connaîtrait qu'imparfaitement sa doctrine sur la femme, si l'on ignorait ce commentaire vibrant et passionné. Des articles de journaux, des brochures, des livres entiers avaient paru pour défendre les droits du sexe attaqué et, parmi les polémistes, deux femmes se distinguèrent, Mmes Jenny d'Hérouville et Juliette Lambert. Cette dernière surtout entreprit avec un courage et un talent manifestes une campagne dont Proudhon lui-même, malgré des brusqueries parfois discourtoises, ne fut pas sans apprécier l'habileté et le talent. La publication sous un pseudonyme des *Idées antiproudhonniennes sur la Femme, l'amour et le mariage* (1858) fut un événement, il y eut réellement alors une question féministe et des partisans de l'une ou de l'autre thèse se déclarèrent. Comme aux plus beaux jours du Saint-Simonisme il y eut des discussions et des controverses sur le rôle social de la femme.

Si Mme Juliette Lambert s'indigne contre Proudhon, ce n'est pas tant parce qu'il a dans son ouvrage humilié et abaissé la femme, c'est surtout parce qu'il lui a dénié toute aptitude physique, intellectuelle ou morale à s'élever au dessus de sa condition présente. C'est parce qu'il a ruiné les bases de tout affranchissement. de toute émancipation possible, que des colères, de véritables colères se sont

déchaînées contre lui. Elle lui reproche d'enfermer la femme dans la prison d'un mariage humiliant, de lui refuser le droit au développement de ses facultés intellectuelles, le droit au travail, en un mot, elle lui reproche d'en faire « la servante humiliée » de l'homme.

Proudhon lut tous les livres, tous les articles qui parurent sur ces sujets et développèrent ces idées, il y répondait au jour le jour dans des notes qu'il gardait par devers lui et dont il avait entrepris la rédaction définitive quand la mort le surprit. La *« Pornocratie » ou les femmes dans les temps modernes*, qui ne fut publiée que beaucoup plus tard, est une œuvre de polémique, dans laquelle, reprenant toutes les idées contenues dans les deux études de la *justice*, il les précise par des exemples et argumente avec une magnifique âpreté contre l'émancipation des femmes, c'est-à-dire contre le féminisme.

« Si c'est le bonheur des femmes que vous voulez servir, dit Proudhon à Juliette Lambert, comptez-moi donc au nombre de vos partisans (1). » Vous prétendez que le bonheur des femmes doit être dans leur émancipation, je prétends que leur bonheur doit être dans la soumission à l'homme, dans le culte du mariage et de la famille.

Admettons l'homme et la femme égaux en droits et voyons ce qu'il adviendrait de ces deux êtres dans leur union nouvelle. Il n'y aurait plus entre eux une seule

(1) Proudhon, *La pornocratie ou les femmes dans les temps modernes*, p. 17.

concession mutuelle, mais la rivalité de deux forces mises en contact.

« Les choses redeviendraient entre l'homme et la femme ce que nous les voyons entre personnes de même sexe ; service pour service, produit pour produit, conseil pour conseil, droit pour droit... Dans ces conditions, la femme étant plus faible que l'homme lui serait fatalement inférieure et savez-vous ce qui résulte pour une créature humaine de son infériorité à tort ou à raison déclarée ? L'affranchissement ? Non, l'esclavage ! Voyez le nègre dans les colonies, voyez l'état de la femme chez les sauvages (1). »

Après l'égalité des droits, vous réclamez, dit Proudhon, l'égalité des sens et vous osez ne pas reculer devant ses conséquences inévitables ; liberté d'amour, condamnation du mariage, contemption de la femme, jalousie et haine secrète de l'homme et pour couronner le système « une luxure inextinguible ». Et c'est au nom de la femme et dans son intérêt, dites-vous, que vous formulez de pareilles revendications !

Et d'ailleurs, ce n'est plus ici seulement la femme qui est en jeu, c'est la destinée de toutes nos institutions, de la famille, de la société tout entière et Proudhon, élargissant singulièrement le débat, affirme que de la loi des sexes dépend l'ordre de la société et la constitution de

(1) Proudhon, *La pornocratie ou les femmes dans les temps modernes*, p. 48.

l'humanité tout entière dans une page magnifique qu'il faut citer intégralement et qui répond à toutes les utopies socialistes sur cette question de la femme.

« La société subsiste par la subordination de toutes les forces et facultés humaines individuelles et collectives à la justice. Dans le système que je viens d'esquisser l'individu ayant en soi la plénitude d'attributions que la nature, ainsi que nous avons pu nous en convaincre, n'a accordé qu'au couple, serait inabordable dans sa personnalité, l'élément idéaliste deviendrait en lui prédominant ; la conscience serait subalternisée ; la justice réduite à une idée pure ; l'amour, synonyme de volupté, une simple jouissance. Alors éclaterait avec une violence indomptable la contradiction entre l'individu et la société ; ce même sujet qu'on se flattait d'enchaîner à l'ordre public par la communauté d'amours, de femmes, d'enfants, de familles, de ménage, répugnerait d'autant plus au communisme social qu'on l'aurait plus complètement affranchi. Il est possible qu'on ne se battît pas pour les femmes puisque, d'après l'hypothèse et eu égard à la constitution physique et morale de l'individu, il n'y aurait pas de jalousie, mais la compétition serait d'autant plus ardente pour le butin, la richesse, le confort et le luxe, toutes choses dont la production resterait soumise aux mêmes lois et dans une société livrée à l'amour et à l'idéal, serait encore plus insuffisante qu'aujourd'hui. Etablissez, avec la communauté des amours, l'universalité du célibat et je ne crains pas de le dire, vous aurez un surcroît de consommation,

moins de travail, moins d'épargne, partant plus de misère; en dernière analyse, à la place d'une société policée, une société vouée au brigandage ou sinon à la plus dégradante servitude » (1).

Sans doute il est intéressant de rencontrer sous la plume de Proudhon cette affirmation que l'affranchissement de l'individu homme ou femme « répugne au communisme social ». Ce n'est d'ailleurs pas une affirmation échappée à la fougue de son tempérament; voici comment il explique les conséquences sociales d'une organisation exclusive de la monogamie et de la famille : « L'amour, dit-il, n'ira pas au delà de l'excitation nerveuse, il n'aura rien de commun avec la conscience qu'il primera, n'étant pas transformé par le dévouement absolu, il ne tendra pas à la monogamie et à l'indissolubilité. Il se tiendra dans la zone du concubinat et de la dissolubilité; n'éveillant aucune jalousie, excluant toute idée d'infidélité, s'exaltant au contraire par l'émulation des bonnes fortunes, en sorte que la tendance générale sera vers une communauté plus ou moins accusée d'amours, d'enfants, de ménage, dans une famille unique qui sera l'État (2). » Pour Proudhon, pareille société serait cent fois pire que la nôtre et d'ailleurs radicalement impossible.

A ces arguments d'ordre moral, Proudhon en ajoute

(1) Proudhon, *La pornocratie*. p. 63-64.
(2) Proudhon, *La pornocratie*, p. 63.

d'autres d'ordre économique qui ont aussi leur valeur et qui précisent sa pensée en ce qui concerne la condition sociale et économique de la femme. Il ne veut pas que la femme soit occupée aux mêmes travaux, ait les mêmes occupations que l'homme. Cette revendication de ceux qui préconisent l'abolition du mariage et l'anéantissement de la famille, il la rejette énergiquement tout en reconnaissant qu'ils sont ici dans la logique de leur conception. « La famille étant niée, dit-il, l'homme découronné, la femme ravalée au niveau de la concubine, le mariage réduit à l'amour, l'éducation des enfants à un mandat de l'autorité publique, la vie privée par conséquent réduite à rien, il faut bien que la femme devienne fonctionnaire publique à peine de n'être plus rien (1). »

Or, la nature de la femme s'oppose à son accession à ce que l'on pourrait appeler les « offices virils » qui ont été jusqu'ici et à bon droit le privilège de l'homme. « Vous réclamez, pour la femme comme pour l'homme, les fonctions de judicature ; apprenez donc une bonne fois que toute judicature est un démembrement de l'autorité militaire, de même que toute législation est une déduction du droit de la force (2). »

Enfin, c'est encore au nom de la famille, de sa force, de son unité, au nom de l'autorité du chef que Proudhon

(1) Proudhon, *La pornocratie*, p. 142.
(2) Proudhon, *La pornocratie*, p. 38.

refuse aux femmes le droit de suffrage d'abord, l'accès des fonctions publiques ensuite. « Comment, dit-il, les femmes seraient-elles nominativement consultées, comment supposer que la femme puisse exprimer dans l'assemblée du peuple un vote contraire à celui de son mari, c'est les supposer en désaccord et préparer leur divorce. Supposez que la raison de la première puisse balancer celle du second, c'est aller contre le vœu de la nature et dégrader la virilité. Admettre enfin à l'exercice des fonctions publiques une personne que la nature et la loi conjugale ont pour ainsi dire consacrées à des fonctions purement domestiques, c'est porter atteinte à la pudeur familiale, faire de la femme une personne publique, proclamer de fait la confusion des sexes, la communauté des amours, l'abolition de la famille, l'absolutisme de l'État, la servitude des personnes, et l'inféodation des propriétés (1). »

Proudhon n'a jamais laissé passer l'occasion de défendre l'autorité du père de famille, la constitution de la famille qu'il considère comme la clef de voûte de l'édifice social ; il n'a jamais manqué de protester contre le relâchement du lien familial ; sur ce point son opinion se rapproche beaucoup du droit romain : « Le père de famille est pour moi souverain, ses droits sur sa femme et sur ses enfants sont presque illimités et si le principe familial faiblit parmi nous, je l'attribue surtout à notre jurisprudence qui a

(1) Proudhon, *La pornocratie*, p. 59.

restreint l'autorité du chef et crée dans la pratique une foule d'échappatoires à l'insubordination des enfants et des femmes (1). »

Les attaques incessantes dirigées contre la famille par le communisme constitue un des principaux griefs de Proudhon contre cette doctrine ; il se déclare l'adversaire irréconciliable de ceux qui, à la suite des socialistes allemands, déclarent à la famille une guerre implacable et qui regardent cette institution comme une caractéristique du régime capitaliste. « Tout attentat à la famille, écrit Proudhon, est une profanation de la justice, une trahison envers le peuple et la liberté, une insulte à la Révolution » (2). C'est à un débordement de tous les crimes et délits contre le mariage, qu'il rapporte la lâcheté des bourgeois et l'imbécillité du peuple, la dépravation dans la littérature et le despotisme dans le gouvernement.

En résumé Proudhon est un champion du mariage indissoluble ; il ne veut à aucun prix du divorce ; si l'erreur sur la personne, la clandestinité, la mort peuvent parfois légitimer la rupture du lien matrimonial, la lassitude, la soif de plaisir, l'incompatibilité d'humeur, le défaut de charité ne constitueront jamais des raisons assez fortes pour permettre au législateur civil ou religieux de prononcer la dissolution du mariage. « L'époux digne n'a besoin que de guérir les plaies faites à sa conscience et à

(1) Proudhon, *Correspondance*, t. IV, p. 377.
(2) Proudhon, *La pornocratie*, p. 122.

son cœur ; l'autre n'a plus le droit d'aspirer au mariage, ce qu'il lui faut c'est le concubinage (1). »

Ces idées sur la constitution de la famille sont assurément étranges venant de celui qui avait écrit : « La propriété c'est le vol. » Mais il convient de remarquer que Proudhon fut un esprit essentiellement illogique. Il ne comprit pas, comme les socialistes contemporains, que l'idée de famille et le rôle qu'il attribuait à la femme dans la famille étaient étroitement unies à l'idée de propriété et que pour ruiner l'une, il fallait aussi ruiner l'autre.

Anarchiste par le reste de ses doctrines, il fut sur la question de la femme le plus intransigeant des conservateurs, le plus hostile à toute idée d'émancipation et c'est avec raison que B. Malon s'élevait contre lui et affirmait qu'il était sur ce point comme sur bien d'autres en opposition irréductible avec la tradition socialiste.

(1) Proudhon, *Petit catéchisme du mariage*, t. III, p. 473.

DEUXIÈME PARTIE

LE SOCIALISME CONTEMPORAIN

LA QUESTION FÉMINISTE ET LES SOCIALISTES CONTEMPORAINS

Dans la première partie de ce travail nous avons étudié ce qui, chez les premiers socialistes, avait trait à l'émancipation de la femme. Nous avons vu que la plupart d'entre eux, sauf Proudhon, s'y étaient montrés favorables. Mais nous avons pu en même temps constater que sur bien des points leurs opinions étaient divergeantes ou contradictoires. Les uns étaient partisans de la réforme ou maintien de l'union conjugale ; les autres, de son abolition. Sur cette question de l'union des sexes, assurément la plus importante de toutes celles que le féminisme étudie, il y a désaccord. C'est qu'il y avait, en effet chez eux, bien qu'ils poursuivissent un but commun, l'amélioration de la condition humaine par changement du mode de propriété, des divergences de doctrines et parfois un manque de logique.

A l'époque actuelle, les choses ont beaucoup changé. Les doctrines se sont unifiées et forment maintenant une sorte de religion internationale.Le féminisme, sans être arrivé à une formule définitive, ce qui, nous le montrerons plus tard, est impossible, a cependant pris conscience

de ses aspirations dans une série de congrès et de réunions récentes. Parmi les éléments multiples qui entrent dans le mouvement féministe contemporain, il y a des éléments révolutionnaires que le socialisme politique adopte et patronne.

En fait, dans la lutte que le socialisme contemporain a entreprise pour renverser l'ordre actuel de la société, pour abolir la misère et renouveler le monde, les représentants les plus autorisés de ce mouvement n'ont jamais manqué une seule occasion de témoigner leur sympathie, et d'offrir l'aide de leurs efforts organisés, aux femmes asservies qui veulent briser leurs chaînes.

Bebel avait dit : « La femme et le travailleur ont tous deux de commun ceci, que de temps immémorial ils sont des opprimés (1). » Les socialistes ont adopté cette devise et comprenant quel immense intérêt ils auraient à rallier à eux l'armée innombrable des femmes, ils ont décidé de leur offrir leur alliance pour les luttes futures, de les mener à la bataille, à l'assaut des privilèges, à la conquête de tous les affranchissements, sous les plis du drapeau socialiste. Ecoutez l'appel claironnant que leur adresse M. G. Renard dans sa *Lettre aux Femmes :* « Et maintenant c'est à vous que je m'adresse, citoyennes, s'il m'est permis de vous appeler ainsi par anticipation ; à vous les sans dot et les sans héritages, à vous les opprimées, les exploitées, les sacrifiées.....

(1) Bebel, *La femme dans le présent, le passé et l'avenir*, traduction H. Ravé, introduction, p. 2.

Je serai court. Qu'ai-je besoin de vous parler longuement? Est-ce que le prolétariat féminin n'a pas les mêmes intérêts que le prolétariat masculin? Déjà quelques-unes d'entre vous marchent à nos côtés, compagnes résolues de nos luttes et de nos espoirs. Honneur à ce bataillon d'avant-garde.... Les alliés ne vous manqueront pas dans votre effort vers le mieux être. Ils sont avec vous, tous les déshérités, tous ceux qui mettent leur suprême espoir dans la victoire prochaine du socialisme. Ils ne vous oublient pas dans leur programme de réformes.... Comprenez, il en est temps, que votre cause est aussi la leur. Soutenez de votre force qui est grande, leurs justes revendications. »

En vérité cet appel ne manque pas d'éloquence, mais il ne suffit plus à notre époque d'être éloquent pour convaincre, et M. G. Renard comprend bien qu'il faut faire aux femmes des promesses, et que pour les engager à se dévouer au socialisme, il est bon qu'elles soient assurées que celui-ci en retour soutiendra leurs revendications personnelles. « Le socialisme veut que la femme, comme tout être humain, trouve au sein de la société nouvelle les moyens de se développer dans sa plénitude et conformément à sa nature. Quelles sont les fonctions qui doivent vous revenir? Comment votre liberté, votre dignité, seront-elles le mieux garanties? Ce sont là des questions délicates que l'on débat encore et que l'on ne peut ni ne doit trancher sans votre concours. Mais en attendant, puisque le socialisme s'occupe activement de relever votre condition éco-

nomique et par là votre condition intellectuelle et morale, puisqu'il travaille à rendre impossible le maquignonnage de l'amour et votre asservissement à l'odieuse tyrannie de l'argent, cela suffit pour que vous ne lui ménagiez pas votre sympathie et votre appui (1). »

C'est avec les mêmes sentiments que M. Gérault-Richard écrivait dans la *Petite République* du 8 septembre 1900 : « Le devoir socialiste commande d'aider la femme à se délivrer des coutumes grâce auxquelles l'égoïsme masculin la soutient dans son joug et dans une sujétion déshonorante. D'ailleurs, il n'est point une tentative dirigée contre les institutions sociales, contre les mœurs, les idées d'antan à laquelle nous ne devions nous associer. Toute œuvre de progrès doit porter l'empreinte socialiste. Et René Viviani fait bien de collaborer au Congrès féministe ouvert hier sous la présidence de M[me] Maria Pognon. »

Dans un article intitulé *l'Egalité des sexes*, M. Johannes Sagnol écrit : « Il est du devoir des travailleurs de mettre en tête de toutes les grandes réformes à accomplir, le double affranchissement de la moitié de l'espèce humaine. La femme a non seulement besoin d'être, comme nous, délivrée de la servitude économique, mais il est d'abord nécessaire de l'affranchir de la sujétion que nous lui avons toujours fait subir. L'abolition de la servitude féminime fera plus pour le progrès social, que toutes les réformes politiques (2). »

(1) *Revue socialiste*, mars 1887, p. 481.
(2) *Revue socialiste*, mai 1886, p. 686.

Pierre Lawroff, le célèbre révolutionnaire russe, nous dit de même : « Pour le moment actuel, nous, socialistes impénitents, nous nous permettons d'affirmer que ce n'est qu'en se rattachant aussi intimement que possible à la grande question sociale, à la lutte du travail contre le capital, que la question féministe a des chances de faire quelques pas vers la solution rationnelle dans un avenir plus ou moins éloigné (1). »

M. Lucien Descaves, dans le même numéro de la même Revue, ajoute : « Victime de la loi de l'homme qui lui commande l'obéissance, victime de la société qui l'entretient dans la servitude, elle est la perpétuelle exploitée. » La femme perdra son temps à s'adresser à la société bourgeoise. Elle ne peut être affranchie « que par la Révolution » (2).

Ce n'est pas seulement l'opinion d'individualités socialistes notables, mais isolées, que nous pouvons recueillir comme témoignage de l'intérêt porté par eux au féminisme ; il y a plus, le parti socialiste, réuni dans ses assises solennelles et internationales, a décidé d'incorporer à son programme les revendications féministes. C'est ainsi que le Congrès socialiste international de Bruxelles, en août 1891, à l'unanimité moins 3 voix, a voté la résolution suivante : « Le Congrès invite les partis socialistes de tous les pays à affirmer énergiquement dans leur pro-

(1) Les hommes féministes. *Revue encyclop.*, 28 nov. 1896, p. 828.

(2) Les hommes féministes, *Revue encyclopédique*, 28 nov. 1896, p. 828.

gramme l'égalité complète des deux sexes, à demander qu'il soit concédé à la femme les mêmes droits civils et politiques qu'à l'homme et qu'on abroge toutes les lois qui mettent la femme en dehors du droit commun. »

Et le Congrès du parti socialiste allemand, réuni à Erfurt, en octobre 1891, après avoir inscrit en tête de son programme « le suffrage universel sans distinction de sexes et la représentation proportionnelle », proclame quelques lignes plus loin « l'abrogation de toutes les dispositions légales qui infériorisent la femme par rapport à l'homme, au point de vue du droit public et du droit privé. »

De même, au Congrès de Gotha, en 1896, on enregistre encore la déclaration suivante : « La femme prolétaire n'étant pas pour l'homme une concurrente, mais une camarade de combat, l'agitation féministe doit rester dans le cadre de la propagande socialiste » (1). On le voit, le féminisme est dorénavant à considérer comme « un des articles fondamentaux du socialisme et de la société nouvelle qu'il aspire à diriger » (2).

Mais ce n'est pas tout. De ce que le socialisme tend la main au féminisme, il ne s'ensuit pas nécessairement que le féminisme sollicite ou tout au moins accepte cette alliance.

On distingue généralement dans le mouvement fémi-

(1) Turgeon. *Le Féminisme français*, p. 55.
(2) Bridel, *Le Droit des femmes*, 8. 9.

niste contemporain trois groupements nettement distincts quant à leur tendance : une Droite, un Centre et une Gauche féministes. Tandis que le Centre s'efforcera de rester indépendant et de répudier avec énergie toute compromission avec les partis politiques, la Droite, au contraire, s'appuie nettement et sans aucune équivoque sur le parti catholique. Quant à la Gauche féministe elle recherche assurément, sinon ouvertement, du moins avec âpreté, l'appui des radicaux et des socialistes. Ces trois groupements ont leurs organes spéciaux, leur Revue particulière, et l'on a même pu jouir en 1900 du spectacle de trois Congrès féministes rivaux. Le 1er intitulé Congrès catholique international des œuvres des femmes ; le 2e, « Congrès des œuvres et institutions féminines » ; le 3e « Congrès de la condition et des droits des femmes ». De ces trois groupes il faut bien reconnaître que celui qui représente le féminisme indépendant est loin d'être le plus important. Le groupe de la Gauche féministe, par la hardiesse de ses idées, par l'ardeur de ses polémiques, a su attirer à lui la curiosité, d'abord, puis l'attention et l'intérêt même de personnes qui eussent volontiers aimé n'en souligner que les ridicules et peut-être même dans son désir d'être pris très au sérieux, a-t-il accentué encore un peu plus le caractère « avancé » de sa doctrine. Quoi qu'il en soit il y a maintenant un féminisme de gauche et dans ce féminisme de gauche un féminisme socialiste.

Nous allons donc examiner au cours de ce dernier chapitre d'abord tout ce qui, dans la doctrine des socia-

listes contemporains, dans leurs écrits, discours ou résolutions, se rapporte aux questions féministes ; nous indiquerons, d'autre part, ce qui, dans certains programmes féministes, est du « socialisme incorporé ». Cette analyse nous amènera naturellement à la conclusion de notre travail sur les relations qui peuvent exister entre ces deux mouvements d'idées : le mouvement féministe et le mouvement socialiste. Il existe entre ces deux expressions, socialisme féministe et féminisme socialiste, une différence qui n'apparaît pas toujours très nettement. Nous entendons par socialisme féministe tout ce qui, dans la doctrine des socialistes contemporains a rapport à l'émancipation de la femme ; nous entendons par féminisme socialiste tout ce qui, dans le programme des revendications féministes, est du socialisme adapté. Nous allons en voir les éléments dans les différents chapitres qui suivent.

CHAPITRE PREMIER

ÉMANCIPATION CIVILE ET POLITIQUE DE LA FEMME

§ 1. Les droits politiques de la femme et la Révolution française. — Le suffrage des femmes et les socialistes. — Solution proposée par Benoit Malon. — § 2. Emancipation pédagogique de la femme. — L'instruction intégrale et la coéducation des sexes.

Sur le point de faire l'analyse des idées des principaux représentants de la pensée socialiste sur ces deux questions, de l'émancipation de la femme au point de vue de ses droits civils et au point de vue de ses droits politiques, il est bon de noter que, d'une manière générale, en ce qui concerne la question de l'émancipation civile de la femme, les socialistes se sont montrés très réservés, ils se sont contentés de dire qu'ils réclamaient pour elle les mêmes droits privés que pour l'homme, s'en tenant aux idées générales, sans entrer dans les détails. Sur un point cependant ils ont développé leurs idées et ont parlé d'une manière précise et particulière du mariage. Par contre, ils paraissent avoir attaché une assez grande importance à l'émancipation politique de la femme et, sur ce point, les développements sont plus abondants, les idées plus nettes.

D'après Bebel, le sentiment qu'ont eu les femmes de leur évidente inégalité devant le droit, a conduit certaines d'entre elles à revendiquer les droits politiques pour pouvoir agir législativement en vue d'obtenir leur égalité. « C'est la même pensée qui a déterminé la classe des travailleurs à diriger partout leur agitation sur la conquête du pouvoir politique. Ce qui semble juste pour les travailleurs ne peut pas ne pas l'être pour les femmes (1). » Car si les femmes révolutionnaires de 1789 revendiquèrent héroïquement, avec Théroigne de Méricourt et Olympe de Gouges, le « droit à la tribune », elles qui avaient le « droit à l'échafaud », elles n'ont pas renouvelé leur généreuse tentative et semblent à l'époque actuelle se désintéresser de plus en plus des conditions sociales et politiques existantes.

C'est ce que remarquent avec quelque tristesse les socialistes, et la plupart d'entre eux se désolent avec Bebel de cette inertie. Est-il indifférent aux femmes, disent-ils avec une parfaite logique, que chaque année une armée permanente leur retienne des milliers d'hommes qui sont leurs époux ou leurs fils ? Leur est-il indifférent que la politique soit belliqueuse ou pacifique, que les impôts s'accroissent d'année en année, frappant toujours plus lourdement les objets de première nécessité ? « Il y a des millions de femmes qui, dans des cen-

(1) Bebel, *La femme dans le passé, le présent et l'avenir*, traduction H. Ravé, p. 198.

taines de métiers, sont intéressées à la manière dont est faite la loi sociale qui les concerne. Les questions qui ont trait à la durée de la journée de labeur, au travail de nuit et du dimanche, à celui des enfants, aux salaires, aux termes de congés, aux certificats, aux mesures de sûreté dans les usines, à la disposition des ateliers, etc.... tous ces points les regardent aussi bien que les hommes (1). » Ce serait d'ailleurs une grossière erreur de croire que c'est l'intérêt des seules ouvrières, des seules prolétaires féminines qui est en jeu. Cette question de suffrage politique intéresse toutes les femmes qui ont la prétention d'adhérer au mouvement féministe.

M. Viviani faisait justement remarquer au Congrès de 1900 qu'il ne servirait à rien de révolutionner le Code civil et de voter dans chaque congrès féministe des amendements à toutes les lois que les femmes jugent oppressives, si l'on ne réclamait tout d'abord en leur nom le suffrage politique et le bulletin de vote. « Vous obtiendrez, disait-il, de la générosité des hommes, de leur esprit de justice ou quelquefois de leur amour du paradoxe, quelques réformes partielles, quelques menues modifications au Code civil ou au Code de commerce, mais jamais vous ne recevrez le bienfait total de l'émancipation. Au nom d'une expérience politique et parlementaire assez longue, laissez-moi vous dire que les législateurs font les

(1) Bebel. *op. cit.*, p. 201-202.

lois pour ceux qui font les législateurs » (1). On ne peut mieux dire ni plus élégamment.

Lorsqu'on fait remarquer aux socialistes qu'un très petit nombre de femmes réclament les droits politiques, ils répondent que ce sont les classes dirigeantes qui ont cherché, dans leur propre intérêt, à tenir la majorité du peuple en tutelle et que si la femme a conservé des habitudes de servitude, il est immoral de l'y maintenir. Bebel salue l'avènement des femmes à la vie publique dans une page qu'il faut rapprocher de celle que j'ai précédemment citée, de Pecqueur, célébrant l'avènement de la femme à la vie industrielle. « Dès le moment où les femmes auront obtenu l'égalité de leurs droits, naîtra aussi en elles la conscience de leurs devoirs. Sollicitées de donner leurs voix, elles se demanderont à leur tour : pourquoi? pour qui? Dès cet instant il s'échangera entre l'homme et la femme des inspirations qui, loin de nuire à leurs rapports réciproques, ne feront au contraire que les améliorer dans une large mesure. La femme moins instruite aura recours à l'homme qui le sera davantage. Il s'en suivra un échange d'idées, de conseils, un état de choses enfin comme il n'en aura existé jusque-là que dans des cas extrêmement rares (2)... » Ce rêve ne vaut ni plus ni moins que tous ceux dans lesquels les socialistes nous montrent la réalité de demain, mais Bebel ne

(1) Discours de M. Viviani, Compte rendu du Congrès de la cond. et des droits de la femme. M. Durand, Paris 1900, p. 201.

(2) Bebel, *op. cit.*, p. 204.

va-t-il pas un peu loin dans son optimisme quand il affirme « que l'homme trouve toujours un soutien dans la personne d'une femme pensant comme lui ». Est-ce lui qui a raison ou Proudhon, qui affirme que l'octroi des droits politiques aux femmes serait la source de discussions fréquentes entre les époux et pourrait amener des troubles graves dans bien des ménages?

Si la majorité des socialistes est d'accord avec Bebel pour avouer qu'en toute justice les droits politiques doivent être accordés aux femmes, il y en a cependant même au sein du parti qui contestent l'opportunité de la réforme. « Est-il besoin de spécifier, dit M. G. Deville, que nous n'entreprenons point de campagne pour l'admission, actuellement, des femmes aux droits politiques et que dès lors, la fantaisie de la candidature féminine ne nous compte pas au nombre de ses partisans (1). » Sans blâmer le principe de la réforme, certains hésitent et craignent que ce bulletin de vote ne soit mal placé et que les femmes ne se servent pour les combattre de cette arme qu'ils contribueraient à leur fournir bénévolement.

Nous trouvons l'écho de ces craintes dans la *Revue Socialiste*. « Est-ce que le sentimentalisme féminin n'a pas été le pivot de toutes les oppressions? N'est-ce pas surtout par la femme, naturellement encline au mysticisme et à la religiosité, que les innombrables fétichismes ont pu se perpétuer à travers les siècles? Et tandis que

(1) G. Deville, *Le capital de K. Marx*, I, p. 49.

l'homme parvenait à s'affranchir du joug clérical, et en quelque mesure du joug politique, la femme a-t-elle rien tenté pour secouer sa chaîne d'esclavage (1)? »

Sans doute, au point de vue de l'intérêt socialiste, toutes ces considérations sont justes et il serait facile de les illustrer par des exemples, mais à côté des inconvénients que pourrait présenter l'entrée des femmes dans la vie publique, voici, au nom de ce même intérêt socialiste, des avantages assez appréciables : « Il est certain que lorsque les femmes pourront se prononcer dans les grands événements sociaux, ce sera toujours en faveur des grands sentiments de la sociabilité et de l'humanité. Les guerres seront à jamais supprimées. L'amante, l'épouse ou la mère ont horreur de la guerre. Or, une fois la guerre rendue impossible, les armées permanentes n'auront plus de raison d'être (2). »

En réalité, cette question du suffrage des femmes offre aux socialistes matière à discussion. Ils ont cependant pu trouver un terrain d'entente en admettant que si cette revendication féministe est absolument fondée en principe, elle n'est peut-être pas absolument opportune à l'heure actuelle. La plupart d'entre eux conviennent que la femme n'est pas encore en état d'exercer tous les droits publics et craindraient que

(1) Pelloutier. *La femme dans la société moderne*, *Rev. social. 1887*, p. 506.

(2) J. Sagnol, *L'égalité des sexes*, *Revue socialiste*, juin 1889, p. 96.

l'octroi immédiat de l'électorat aux femmes ne fût une grave faute de tactique.

B. Malon propose une solution qui réserve le principe de la réforme en ajournant sa réalisation ou tout au moins sa réalisation intégrale. Il propose de procéder à la « reconnaissance graduelle » des droits civils, consulaires et politiques des femmes. On accorderait d'abord à la femme l'électorat et l'éligibilité consulaires, puis, en ce qui concerne l'électorat politique, on procéderait « sériellement » en commençant par l'adjonction des femmes instruites, puis au fur et à mesure qu'une éducation nouvelle « aurait fait cesser le divorce d'opinions entre hommes et femmes, on élargirait le cercle » (1). Il est assez curieux de trouver chez un socialiste l'organisation d'un tel suffrage, suffrage restreint avec adjonction des capacités, qui s'éloigne singulièrement du suffrage universel. Ce n'est, il est vrai, qu'une organisation transitoire qui disparaîtrait quand l'éducation politique des femmes serait un fait accompli.

Le socialisme, tout en inscrivant à son programme l'égalité politique de la femme, s'est presque toujours gardé d'en préciser les termes. Est-ce l'électorat seulement ou l'éligibilité, qu'il leur accorde ? Est-ce l'accès aux fonctions législatives ou à celles plus modestes des tribunaux de commerce ou des assemblées municipales ? Autant de questions qu'il n'a pas voulu résoudre. Il

(1) B. Malon, *L'évol. de l'Et. et le social.*, ch. V, *La réf. polit.*, *Rev. social.*, déc. 1890, p. 196.

semble qu'il veuille accorder au féminisme une satisfaction de principe et rien de plus. Cependant, au congrès de 1895 des Conseillers municipaux socialistes, le vœu suivant, présenté par la déléguée du groupement féministe parisien « La Solidarité » a été voté à l'unanimité :

« Considérant que les principes socialistes admettent l'égalité absolue des travailleurs des deux sexes ;

« Considérant aussi que l'administration de la commune est pour ainsi dire l'administration du foyer domestique, la commune étant comme une grande famille et les femmes pouvant rendre de grands services dans sa gestion ;

« Le Congrès estime que les femmes, aussi bien que les hommes, devraient prendre part au vote et faire partie des Conseils municipaux, des Conseils de prud'hommes et autres ;

« Emet aussi le vœu que le droit électoral et d'éligibilité soit donné aux femmes dans le plus bref délai possible (1). »

La conclusion des socialistes sur ce sujet semble donc être celle-ci : Le suffrage politique doit être accordé à la femme, mais à la condition que son éducation soit transformée et qu'elle devienne digne de mériter cette charge et d'en bien remplir les fonctions. On n'improvisera pas par une loi, des « citoyennes », il faudra d'abord les élever et les instruire. Nous allons voir maintenant ce que devrait être cette éducation et cette instruction.

(1) Guilleminot, *Femme, Enfant, Humanité*, p. 35.

Emancipation pédagogique de la femme.

De l'éducation de la femme dans sa jeunesse dépendent presque toujours le développement de ses sentiments et de ses idées et l'orientation définitive de sa vie. Le féminisme a compris toute l'importance des questions pédagogiques dans le grand problème de l'amélioration de la condition de la femme. Les socialistes se sont bien gardés, eux aussi, de se désintéresser de ces graves questions et ils proposent à leur tour leur formule d'éducation et d'instruction. Il est assez intéressant de l'étudier, car nulle part n'apparaissent mieux que dans cette question, les tendances réglementaires, tyranniques et sectaires du socialisme.

Voici ce que propose M. Anatole Baju, dans une brochure honorée d'une préface de M. Jules Guesde : « Si nous voulons une société égalitaire, nous devons la préparer. Pour cela, nous prenons tous les enfants dans le plus bas âge, avant qu'ils aient contracté de mauvaises habitudes. Nous leur donnons à tous les mêmes soins, la même nourriture, la même instruction. » Dans une véritable ville d'enfants, « garçons et filles, mêlés sans distinction de sexe, reçoivent l'instruction intégrale, quel que soit le travail auquel on les destine (1). » Nous trouvons, formulés dans ces quelques lignes, tous les préceptes des socialistes qui veulent prendre charge des

(1) A. Baju, *Principes du socialisme*, p. 32.

jeunes âmes. Si nous voulons avoir un commentaire un peu plus détaillé de ce règlement d'éducation, nous le trouvons dans une déclaration de Mlle de Bonnevial, féministe convaincue autant que socialiste ardente, et dans le compte rendu du Congrès de la Gauche féministe de 1900.

Examinons donc d'après ceux mêmes qui la proposent, ce que doit être cette « éducation intégrale », après avoir remarqué toutefois la fortune du mot « intégrale » dans le langage socialiste. Nous sommes forcés de citer textuellement, car il nous serait, hélas, impossible de résumer, sans en rien perdre, le magnifique programme qui suit : « Nous voulons l'éducation intégrale dans son objet, tous les hommes et toutes les femmes ayant également droit à leur complet développement ; nous la voulons dans la méthode de culture et dans les moyens de culture, c'est-à-dire que l'éducation doit créer un milieu qui permette au genre humain de prendre contact avec tous les objets de sa connaissance, afin d'éveiller son initiative personnelle ; elle doit préserver son cerveau de toute empreinte servile, en l'habituant à l'observation, à l'expérimentation, à la déduction, à la synthèse ; de telle sorte qu'il arrive à se faire sa loi morale, au lieu de la recevoir toute faite ; elle doit cultiver, universaliser, par la mise en présence de la matière et des outils primordiaux, ses aptitudes, le jeu normal des muscles, l'éducation des sens, de façon à lui assurer l'indépendance économique en lui donnant les procédés généraux du tra-

vail (1). » Et il suffira de cela, et rien que de cela pour « supprimer l'ignorance et la misère ».

Ce n'est d'ailleurs point l'opinion personnelle de Mlle de Bonnevial que nous avons à envisager, mais celle des groupes féministes ou socialistes ; or, nous voyons que le Congrès de la condition et des droits de la femme a voté en 1900 le vœu suivant, dont voici le texte : « Le Congrès émet le vœu que l'éducation soit intégrale, c'est-à-dire, qu'elle cultive chez tous toutes les manifestations de l'activité humaine (2). » La formule est brève, mais les explications et les développements sur ce thème sont abondants. Nous en trouvons la plupart dans le rapport de Mlle Harlor, présenté à ce même Congrès. Le programme de l'éducation intégrale comprend « l'ensemble des connaissances humaines », il doit donc être à base encyclopédique, ce qui veut dire que la jeune fille devra tout apprendre, au risque de ne savoir rien. Il est bien évident, en effet, que la demi-science des choses est beaucoup plus préjudiciable souvent, qu'une complète ignorance.

Il faut que cette instruction soit obligatoire, gratuite, ce qui résulte de la déclaration de Mlle de Bonnevial au Congrès. « Il est bien évident que pour que l'instruction soit intégrale pour tous,.., il faut qu'on l'*impose*, et pour avoir le droit de l'imposer il faut qu'elle soit gratuite. » Elle doit être également laïque, dégagée de toutes in-

(1) *Revue encyclopédique* du 28 novembre 1896, p. 349.
(2) *La Fronde*, 8 sept. 1900.

fluences confessionnelles et même plus que laïque, anticléricale, car il faut « émanciper les consciences », afin que la femme ne soit plus, comme le disent si bien les socialistes, « le jouet de superstitions grossières, l'esclave d'une dévotion aveugle, un instrument docile d'espionnage entre les mains de quelques vicaires » (1).

L'instruction intégrale, laïque, gratuite et obligatoire sera en même temps une éducation et développera du même coup l'intelligence et les sentiments de moralité de la jeune fille. Par quel miracle, nous ne le savons, mais il se peut que ce soit par le seul miracle des mots.

Il est vrai que les socialistes comptent beaucoup, pour développer la moralité des enfants, sur une pratique d'origine américaine, la « coéducation des sexes » Lorsqu'une campagne eut lieu dans la presse, il y a une quinzaine d'années, au sujet de prétendus scandales qui se seraient produits à l'orphelinat Prévost, à Cempuis, où cette méthode était alors en vigueur, la *Revue socialiste* prit énergiquement la défense du directeur de l'institution, M. Robin, sans doute d'abord par sympathie personnelle; mais elle se trouva bientôt amenée à discuter le principe même de coéducation et dans divers articles approuva, sans aucune restriction, ces pratiques nouvelles et audacieuses.

Le Congrès de la gauche féministe accepta lui aussi

(1) Destrée, *Le socialisme et les femmes*, p. 17.

avec enthousiasme le principe de la coéducation et dans son discours de clôture, M[me] Pognon, déclarait : « Vous avez voté à l'unanimité la coéducation et ceci est un immense pas fait en avant. J'affirme que c'est la première fois qu'un congrès féministe vota, à Paris, la coéducation, et cela même sans contestation. Voyez comme nous avons marché depuis quatre ans (1). »

Les socialistes prétendent que cette marche en avant dont se félicitent les féministes avancés est une marche à gauche et se félicitent d'y contribuer. Ils font de grands efforts pour tenter, sous prétexte d'instruction intégrale et de coéducation des sexes, un essai de réglementation des méthodes d'enseignement qui serait d'abord la ruine de l'éducation familiale, et qui, sous leur patronage et avec leur appui, formerait en même temps les enfants des deux sexes et ferait cesser le divorce qui existe souvent entre l'homme émancipé des anciennes croyances religieuses et conservatrices, et la femme esclave encore des devoirs surannés auxquels on lui a jusqu'alors appris, dès sa jeunesse, à rester attachée.

(1) Compte rendu du Congrès de la condition et des droits de la femme, 1900, p. 225.

CHAPITRE II

ÉMANCIPATION CONJUGALE DE LA FEMME

Le socialisme contemporain critique et détruit le mariage. — Les nuisances du mariage mercantile. — L'union libre. — Liberté des sexes et indépendance économique. — L'extension du divorce, acheminement vers l'union libre. — Le mariage au Congrès de la gauche feministe. — L'opinion de M. Viviani sur l'union libre.

De tous les problèmes qu'agite le Féminisme, celui de l'émancipation conjugale de la femme est peut-être le plus grave. Les premiers socialistes sur ce sujet ont eu des opinions diverses et souvent contradictoires. Nous avons vu que les Saint-Simoniens et les Fouriéristes étaient des apôtres convaincus du dogme de l'affranchissement absolu de la femme et du libre amour, tandis que Pierre Leroux, Cabet et Proudhon s'accordaient au contraire à réclamer avec énergie le maintien et la consolidation du mariage.

Le socialisme contemporain n'a plus ces divergences d'opinions, il professe sur ce point une doctrine parfaitement établie et ses représentants, fidèles à la discipline du parti, unissent leurs efforts pour livrer à la vieille

institution qui est restée jusqu'ici la clef de voûte de la famille et de la société, le plus formidable des assauts.

Ils font d'abord une critique violente et passionnée du mariage, tel que l'ont fait nos lois et nos mœurs. B. Malon le flétrit d'un mot, c'est le mariage « mercantile », transaction honteuse où les considérations de fortune et de convenances sociales ont seules part, c'est l'asservissement de la femme achetée par l'homme et méprisée par lui et il fait un exposé significatif des griefs du socialisme contre les unions actuelles dans son *Socialisme intégral*, où il décrit en sept articles les « nuisances » du mariage bourgeois (1).

(1) Le mariage mercantile et ses principales nuisances :

1º Nuisance au détriment de l'espèce par la préférence donnée aux mesquines questions d'argent et de position sur les attractions effectives. les convenances d'âge, de tempérament, de caractère, de complexion, de développement, en un mot sur toutes les affinités électives génératrices de l'amour, le plus efficace perfectionneur de la race au moral et au physique et le plus fécond générateur du bonheur intime ;

2º Nuisance au détriment de la majorité laborieuse par l'impossibilité où sont les plus pauvres et un grand nombre des plus dignes parmi les femmes, d'arriver à la vie de famille, d'où pour eux souffrance et dépression, pour l'humanité, déperdition de forces;

3º Nuisance au détriment de la femme par la consécration de la servitude domestique et de l'infériorité civile et politique de cette dernière ;

4º Nuisance au détriment de la société par la surexcitation d'égoïsme, de sordité, de rapacité familiale que traduit au dehors un particularisme malhonnêtement avide, allant à ses buts sans scrupule et surtout sans aucun souci du devoir social, ce dernier étant étouffé par le tout pour soi de la famille mercantile;

M. G. Deville affirme que « le mariage n'est dans son ensemble que la prostitution par devant le maire », puisqu'en fait « la prostitution consiste dans la subordination des rapports sexuels à des considérations financières (1). » Bebel est du même avis et assure que dans les classes les plus heureuses de la société le mariage n'est plus qu'une simple affaire de dot et de succession, tandis qu'il tend à devenir de plus en plus inaccessible aux classes pauvres, aux prolétaires. L'homme recule devant les terribles obstacles sociaux qui lui en barrent

5° Nuisance au détriment de la morale par le maquignonnage matrimonial généralisé par l'hypocrisie, le mensonge, la déloyauté qu'il tend à créer chez les conjoints, lorsque chez eux la nature foulée aux pieds reprend ses droits, par la prostitution qui est en quelque sorte la contre-partie obligée du mariage mercantile ; par l'état de guerre créé entre les sexes, état de guerre qui en ce moment en France, ensuite de la déshonorante indignité des jurés bourgeois, de la complicité d'une presse sans conscience, sans clairvoyance et sans principe, va jusqu'à la pratique glorifiée, encouragée, généralisée, du plus lâche des assassinats, l'assassinat par jalousie, par le dévergondage, là cynique, ici hypocrite, qui pousse fatalement sur l'antihumaine, l'antinaturelle famille mercantile, comme le champignon noir sur le fumier;

6° Nuisance au détriment des enfants par l'inégalité des conditions et des éducations, par l'horrible sort fait aux enfants pauvres et surtout aux enfants naturels ;

7° Nuisance au détriment des conjoints qui, unis par le seul hasard des conditions et sans que l'amour embellisseur, régénérateur, consolateur, améliorateur des êtres y ait pris part, pliant sous le vent après des dépressions et des souffrances intimes, dans la vie froide et sombre, que n'ensoleille aucune affection partagée, que n'élargit aucun noble but commun.

(1) G. Deville, *Le capital de Karl Marx*, p. 43-44.

l'entrée et il renonce le plus souvent à tenter d'en franchir le seuil. « Il lui faut d'abord se poser cette question : Peux-tu nourrir une femme et quelques enfants à venir et peux-tu les nourrir de telle sorte que le poids des soucis, ces destructeurs de ton bonheur, ne t'écrase pas !.... Y répondre affirmativement dans les conditions actuelles de l'industrie et de la propriété est pour beaucoup chose impossible et ils aiment mieux rester célibataires (1). » Le mariage, d'après lui, est une institution étroitement liée à l'état social existant et alors même que ce serait pour la femme le refuge rêvé, elle est le plus souvent forcée d'y renoncer. Il donne à l'appui de ses affirmations des statistiques établissant qu'en Ecosse, vers 1870, le nombre des filles non mariées au dessus de 20 ans était de 43 °/₀ de celui des femmes du même âge et qu'en Angleterre — entendez l'Angleterre seule sans le pays de Galles — sur 100 femmes il y en avait 42 qui n'étaient pas mariées.

L'homme n'ayant adopté l'union monogamique que pour faciliter la transmission de ses biens et réduire le nombre de ses héritiers ne s'est pas interdit l'adultère. C'est pour lui une peccadille sans importance, pour la femme c'est un crime ! Les socialistes reconnaissent d'ailleurs que l'homme a voulu asservir la femme. La loi du reste ne paraît-elle pas avoir voulu sanctionner cette exploitation en plaçant la femme dans un état d'infériorité légale (au point de vue civil) vis-à-vis de

(1) Bebel, *La femme dans le présent, le passé et l'avenir*, traduction H. Ravé, p.82.

l'homme? « A celui-ci seulement appartient l'administration des biens de la communauté ; et tandis que la femme même mariée sous le régime dotal ne peut aliéner tout ou partie de sa fortune sans l'autorisation maritale, l'homme a la faculté de dilapider les fruits du travail commun, sans être soumis à aucune responsabilité effective (1). »

C'est surtout la femme qui souffre du mariage. Est-il même besoin de condamner le mariage bourgeois, disent les socialistes, il a déjà fait faillite. L'homme et la femme n'en veulent plus et se sont affranchis déjà de ses formules surannées. Ce n'est plus qu'un vestige de l'ancienne barbarie qui s'abîmera bientôt sous la poussée des idées nouvelles de justice et de liberté.

Tel est le tableau suffisamment poussé au noir que les socialistes mettent sous les yeux des femmes, et, comme parmi celles-ci, il y en a que le mariage a effectivement déçues et qui rêvent du bonheur possible et d'ailleurs souvent immérité que pourrait leur offrir une société renouvelée et affranchie de chaînes traditionnelles, ils s'adressent à elles, et leur tiennent ce langage révolutionnaire : « Eh, ma belle, écoutez-moi donc, ce que nous poursuivons c'est notre bonheur et le vôtre, c'est l'épanouissement de l'individu tout à la joie de vivre et d'aimer dans la libre nature, c'est l'avènement de l'harmonie et de l'amour entretenues par la liberté et la mutuelle confiance. Alors, fière et libre, l'égale de l'homme et non plus femelle mais

(1) *Revue socialiste* Pelloutier, La monogamie et l'union libre, mai 1894, p. 535.

femme, tu seras, dans toute la beauté du terme, sa compagne. Le veux-tu? Eh bien! sois avec nous (1). » Pour cet appel à la femme, anarchistes et socialistes unissent leurs voix et cherchent dans les rangs du féminisme avancé des adeptes et des prosélytes.

Il nous importe maintenant de rechercher où ils les veulent conduire. L'auteur du *Socialisme intégral* écrit ces lignes : « Les socialistes des partis ouvriers sont tous partisans de l'émancipation de la femme, de l'entretien et de l'éducation des enfants par la commune ou par l'Etat; ils diffèrent sur le point de savoir si les unions de l'avenir seront ou non consacrées par la loi, mais tous admettent qu'elles doivent être fondées sur le litre choix effectif, et être résiliables quand le sentiment qui les inspirent n'existe plus : compte tenu, bien entendu, des devoirs moraux contractés vis-à-vis de l'autre conjoint, si soi seul, on s'est détaché, et vis-à-vis des enfants (2). »

Et B. Malon précise quelque peu sa pensée dans un article de la *Revue Socialiste*. « Cette conception familiale s'est condensée dans le système dit des unions libres, que pratiquent, du moins actuellement en France, les socialistes les plus connus et les plus estimables et qu'il ne faut pas confondre avec l'amour libre » (3). Voulez-vous

(1) *La Révolte*. nº 19 du 20 au 27 janv. 1894.

(2) Benoit Malon, *Le socialisme intégral*, p. 228.

(3) Benoit Malon, *Collectivisme et socialisme, Revue socialiste*, juillet 1887, p 351.

un commentaire autorisé de ces déclarations et une présentation plus séduisante de cette union libre. « On dénaturerait notre pensée, dit M. Pelloutier, dans la *Revue Socialiste*, si l'on s'imaginait qu'en cette étude nous réclamons pour les peuples occidentaux la liberté des mœurs orientales qui ne s'accommoderait ni à leur caractère, ni à leur tempérament. Nous demandons simplement pour l'union des sexes, cette liberté que nous réclamions et que nous réclamerons demain pour toutes les manifestations de l'individualité. Nous voulons que ni l'homme, ni la femme ne soient obligés de subordonner leur union aux considérations de fortune et de convenances sociales qui sont la règle souveraine des mariages d'aujourd'hui, et que leur unique lien soit celui de l'estime et de l'affection. Nous voulons que si pour mille causes physiologiques ou psychologiques l'amour quitte leur foyer, ils puissent s'affranchir d'un lien devenu une chaîne, sans avoir à passer sous les fourches caudines de la loi et sans que la femme soit, comme elle l'est aujourd'hui, séduite et condamnée à attendre d'un autre homme son existence. Liberté des sexes et indépendance économique, tels doivent être, à notre sens, les éléments régénérateurs de la famille moderne (1). »

Bebel affirme de même que les instincts de l'être humain

(1) F. Pelloutier, *Revue socialiste*, mai 1894, La monogamie et l'union libre.

ne regardent que lui, pourvu que leur satisfaction ne cause de préjudice à personne. Or, la femme a le droit de revendiquer la satisfaction de son instinct sexuel, sans que la société lui oppose d'inutiles obstacles. La femme de l'avenir aura, comme l'homme, entière liberté dans le choix de son amour. « Elle aspirera au mariage, se laissera rechercher et conclura son union sans avoir à considérer autre chose que son inclination. Cette union sera, comme aux temps primitifs, un contrat privé, sans l'intervention d'aucun fonctionnaire, mais elle se différenciera de celles de ce temps-là, en ce que la femme ne tombera pas, par suite d'un achat ou d'un cadeau, aux mains d'un homme dont elle deviendrait l'esclave et qui pourrait la répudier à son gré (1). »

Bebel donne donc, lui aussi, à la femme le droit de choisir l'homme qu'elle aime, et de le quitter quand elle ne l'aime plus, ce qui est proprement l'union libre. L'homme a d'ailleurs les mêmes droits, et Bebel cite avec admiration et en l'approuvant explicitement, une page de M[me] Mathilde Richard Stromberg, qui traite de « grandes âmes », celles qui, comme Gœthe, « ont le privilège de dépenser, à chaque fois avec une femme nouvelle, la chaleur de leur cœur et l'enthousiasme de leur nature » (2). Or, Bebel trouve naturel qu'il y ait de pareilles grandes âmes parmi les femmes, — il cite sans

(1) Bebel, *La femme dans le présent, le passé et l'avenir*, traduction H. Ravé, p. 324.

(2) Bebel, *Loco citato*, p. 326.

pudeur, G. Sand — et assure que la morale n'a rien à y perdre!

L'opinion de Bebel n'est d'ailleurs pas isolée. « L'union de l'homme et de la femme, écrit Stakelberg dans une plaquette de quelques pages, sur *la Femme et la Révolution*, doit être uniquement basée sur l'amour et ne devrait jamais durer plus longtemps que ne dure l'amour réciproque. Dès que l'amour cesse d'un côté, la séparation est non seulement un droit mais un devoir social, et chacun des amants doit être libre de contracter une nouvelle union. L'amour a en général un caractère très différent. Chez les uns, il tend à la constance, chez les autres à la variabilité, et il n'est souvent possible qu'après une cohabitation prolongée. C'est une raison de plus pour laisser la plus grande liberté aux penchants sexuels, et ne pas blâmer les femmes plus que les hommes si elles trouvent leur bonheur dans des amours successives (1). »

Nous sommes ici en pleine anarchie. Nous pourrions, à la suite des trop longues citations que nous venons de faire, reproduire l'opinion de Sébastien Faure ou de Jean Grave sur ce sujet, elle ne différerait aucunement. L'union libre préconisée par les socialistes n'est en aucune façon un mode d'organisation de l'union des sexes, c'est une licence donnée aux instincts. C'est en vain que les socialistes essaient d'opposer l'union libre à l'amour libre qu'ils rejettent; entre des amours successives et des amours

(1) Stakelberg, *La femme et la Révolution*, II, p. 15.

simultanées il n'y a plus guère qu'une différence de degrés, surtout chez eux qui préfèrent les changements fréquents à une trop longue constance.

Et voilà ce que les socialistes proposeraient au féminisme, voilà l'affranchissement qu'ils rêvent pour la femme et qu'ils promettent de lui accorder dans la société future ? En vérité, nous devons reconnaître, que s'ils sont unanimes à convenir que leur solution du problème des sexes est logique et trouve une telle réalisation dans l'avenir, ils s'accordent à dire qu'il serait peut-être inopportun ou téméraire, on ne sait, d'en réclamer à l'heure actuelle l'application. Ils objectent en effet que dans l'état actuel de la société, la femme n'est pas suffisamment affranchie pour bénéficier des bienfaits de l'union libre. Sa situation économique, encore de beaucoup inférieure à celle de l'homme, ne lui permet pas d'acquérir une indépendance matérielle suffisante pour qu'elle puisse sans crainte envisager les hasards des liaisons instables qui peuvent un jour ou l'autre la laisser sans appui ou en faire la proie de la misère à chaque abandon.

Sans doute il est admirable le mot de Saint-Just : « Ceux qui s'aiment sont époux » ; mais après l'avoir cité, B. Malon convient que dans l'état actuel de la civilisation on ne peut aller si loin, il serait plus sage de procéder avec prudence et d'arriver à l'union libre progressivement. « Nous devons nous borner à travailler, dit-il, à l'avènement du proche avenir qu'inaugurera le régime des unions monogamiques librement contractées et au

besoin librement dissoutes par simple consentement mutuel, ainsi que se font déjà les divorces dans divers pays européens. à Genève, en Belgique, en Roumanie, etc..., et la séparation, en Italie (1). Le mauvais de la famille actuelle, dit encore Malon, « ce n'est pas la monogamie, c'est la quasi indissolubilité légale ».

Les socialistes sont tous d'accord pour demander l'extension du divorce. Ils se rendent parfaitement compte que le divorce est la fissure par laquelle s'introduira l'union libre dans la famille. C'est pourquoi ils revendiquent pour la femme l'élargissement de ce droit et la simplification de ses formalités dilatoires. Tout en convenant que le divorce est une disposition transitoire qui ne vaut que pour l'état social actuel, ils ne manquent cependant pas de l'approuver.

Nous venons de voir ce qui est la véritable doctrine socialiste sur cette question de l'union des sexes, problème dont la solution est au premier chef une question féministe. Ce qui est caractéristique, c'est l'unanimité des socialistes à réclamer l'abolition du mariage. Est-ce dans l'intérêt de la femme qu'ils demandent pour elle cette émancipation totale de l'amour ? Nous ne le croyons pas.

Peu importe au socialisme l'union libre ou l'amour libre, la monogamie ou la polygamie, ce qu'il recherche avant tout c'est la ruine de la famille actuelle, élément

(1) B. Malon, *Le socialisme intégral*, p. 354.

conservateur et hostile dont il veut briser le cadre traditionnel. Cela est si vrai qu'il répugne absolument à reconstituer une forme sociale pratique de l'union des sexes. Lorsqu'on leur pose cette question « qu'arrivera-t-il après ? » ils citent la réponse que fait Engels à propos du mariage et de son avenir : « Cela se décidera quand aura grandi une nouvelle génération, une génération d'hommes qui jamais n'auront été dans le cas d'acheter à prix d'argent ou à l'aide de toute autre puissance sociale, l'abandon d'une femme, et une génération de femmes qui n'auront jamais été dans le cas de se livrer à un homme en vertu d'autres considérations que l'amour réel ni de se refuser à leur amant par crainte des suites économiques de cet abandon. Et quand ces gens-là seront arrivés ils se moqueront de ce que nous aurons pensé sur ce qu'ils devaient faire » (1).

Nous ne sommes pas les premiers à remarquer combien souvent les socialistes évitent de sortir de cette réserve et à tenter, après les avoir renversées, la reconstitution des nouvelles institutions sociales. Au congrès de la gauche féministe de 1900, une occasion unique s'offrit à l'un d'eux d'essayer de présenter un essai d'organisation de l'union des sexes. M. Viviani, socialiste éminent, féministe non moins éminent et tout dévoué à cette cause, avait été chargé des délicates fonctions de rapporteur

(1) Engels, *L'origine de l'état, de la propriété et de la famille*, traduction de H. Ravé, p. 110.

général. Les membres du Congrès avaient autant de sympathie pour l'orateur brillant et chaleureux que pour le représentant d'un parti politique dont beaucoup d'entre elles approuvaient ordinairement la ligne de conduite. Il s'agissait là, non plus seulement de discussions théoriques et doctrinaires plus ou moins vagues, mais d'un essai de législation nouvelle qui devait prendre corps sous forme de vœux traduits en articles précis et juridiques. M. Viviani, par l'autorité de sa parole et, nous devons le reconnaître, l'élévation de sa pensée, mena réellement sur ce point la discussion. Nous pouvons suivre dans le compte rendu publié par *La Fronde* cet important et significatif débat.

M. Viviani fit d'abord, aux applaudissements unanimes de l'assemblée, la critique habituelle du mariage « cette vieille maison ingrate et inhospitalière qui abrite la famille actuelle » ; mais au lieu d'en réclamer comme le font les socialistes dans leurs écrits la démolition immédiate, il se demande si l'on ne pouvait la transformer « en une maison spacieuse et souriante, image exacte de cette société de demain où tous les êtres auront une part égale de soleil, de bonheur et de pain ». Il fit d'abord, en ces termes, une déclaration qui dut surprendre dans la bouche d'un socialiste discipliné : « Il est des partisans très convaincus de l'émancipation des femmes qui s'arrêtent devant l'union libre comme devant la conception définitive de la famille... Mais, entendue comme on l'entend ordinairement, *préconisée pour l'heure présente*, je dis qu'il n'y a pas de pire duperie pour la femme... Nous devons pen-

ser à la misérable poussière humaine, à toutes ces femmes sans argent, sans foyer, sans garantie!

Je dis que pour celles-là l'union libre est une embûche et un piège. Dans cette union, la femme offre sa jeunesse comme une proie superbe au caprice masculin, mais ensuite, lorsque par la chute de sa beauté, elle perd sa domination précaire, elle retombe au rang de la servante qu'on chasse et qu'on humilie » (1).

Après avoir écarté d'une manière très nette, mais avec cette réserve qu'il faut remarquer — du moins pour l'heure présente — l'hypothèse de l'union libre, M. Viviani dit qu'il n'acceptera pas davantage celle de certains partisans de l'émancipation de la femme qui demandent à réglementer le mariage en l'assimilant à un louage de services, qui pourra n'avoir qu'une certaine durée, une sorte de bail de 3, 6 ou 9 ans au bout duquel, quand viendra l'heure de la lassitude, les deux époux pourront exercer l'un contre l'autre le droit de répudiation. « Eh! bien s'écrie M. Viviani, je m'inscris en faux contre ce principe.... Je demande à ces partisans comment ils peuvent mettre aux mains du mari le droit de répudiation. Qui donc en souffrira si ce n'est la femme? Et l'orateur reconnaît que loin de contribuer à l'affranchissement de la femme on ne ferait ainsi qu'accroître encore les droits du mari déjà trop puissant.

(1) Compte rendu du Congrès international de la condition et des droits de la femme. Discours de Viviani, p. 198.

Le mariage doit se transformer et devenir simplement « une association égale entre les époux ». Il faut donc constituer une société nouvelle, la société entre égaux. Tout d'abord, la première chose à faire sera de détruire l'autorité maritale, vestige de l'ancienne barbarie. Avec un enthousiasme admirable, le Congrès s'empresse, comme le lui demande M. Viviani, de réclamer la disparition de l'odieux article 213 du Code civil dans la résolution suivante : « Le Congrès émet le vœu que toutes les lois imposant à la femme obéissance à son mari soient abolies. » (Adopté à l'unanimité.)

L'autorité du mari est inutile, car il se présente « un mode tout naturel d'arrangement, c'est le partage du pouvoir entre les deux associés », où tout changement de système et de principe exige le consentement des deux personnes. Le bon sens a beau demander : mais en cas de désaccord si aucun des deux époux n'est investi de l'autorité, qui donc va décider ? Les réformateurs modernes n'ont plus la candeur de Stuart Mill qui, ayant envisagé lui aussi cette hypothèse d'association conjugale, répondait : « Il y aurait rarement des difficultés dans ces arrangements pris d'un commun accord, excepté dans un de ces cas malheureux où tout est sujet de contestation et de dispute entre les époux (1). »

M. Viviani s'efforce d'abord de trouver à cette situation ambiguë et difficile des avantages admirables :

(1) Stuart Mill, *L'assujettissement des femmes*, p. 87.

« Lorsque la femme aura ces droits, quand il faudra solliciter son avis, quand elle pourra dire « non » comme avant le mariage, il y aura dans la séduction masculine comme un prolongement harmonieux.. . Je crois pour ma part que les femmes abandonneront souvent aux mains de l'homme la direction morale et matérielle.... Les hommes seront plus fiers de tenir leur droit de la volonté réfléchie des femmes que de la brutalité de la loi (1). »

Sans doute ces espoirs sont permis et cet optimisme est réconfortant, mais encore est-il qu'il peut y avoir malgré tout conflit et conflit aigu. Quelle sera la solution de la crise ? La seule réponse donnée est celle-ci : En cas de désaccord, les tribunaux décideront ! Et voici le magistrat juge de paix ou président du tribunal, introduit au foyer et juge souverain des querelles familiales. Entre les deux chaises des conjoints il faudra laisser une place pour le fauteuil du magistrat. En vérité cela ne nous rappelle-t-il pas les étranges théories Saint-Simoniennes où le prêtre servait d'intermédiaire entre l'homme et la femme ?

Voici donc les droits égaux qui nous apparaissent comme une source perpétuelle de conflits que l'intervention d'un tiers ne manquera pas d'aggraver. Heureusement qu'il existe une autre solution, solution radicale,

(1) Compte rendu du Congrès de la condition et des droits de la femme 1900. Discours de M. Viviani, p. 201.

laquelle est tout simplement le divorce. Nous avons vu précédemment que tous les socialistes, partisans du divorce, disposition nécessaire d'un état transitoire du mariage bourgeois, étaient en même temps partisans de son extension. La gauche féministe n'hésite pas une minute à se ranger à leur opinion et le Congrès émet le vœu : « Que le divorce par consentement mutuel soit autorisé après que les époux auront exprimé par trois fois, devant le président du tribunal civil, à trois mois d'intervalle les deux premières fois, à six mois d'intervalle la troisième fois, la volonté de se séparer. »

Avouons déjà que l'association entre époux, privée de l'autorité maritale et menacée du divorce par consentement mutuel n'est plus digne du nom de mariage. Mais ce n'est rien encore, l'assemblée fait mettre aux voix le vœu suivant :

« Que le divorce demandé par un seul soit autorisé au bout de trois années quand la volonté de divorce aura été exprimée trois fois à une année d'intervalle » (1).

En vain, M. Viviani prit la parole pour combattre cette proposition en faisant remarquer qu'une loi pareille, si elle était jamais adoptée, se retrournerait contre la femme, que presque toujours ce serait l'homme qui, l'heure de la lassitude venue, demanderait le divorce et pourrait ainsi, au bout de trois ans, se débarrasser de sa femme : « Je de-

(1) Compte rendu du Congrès de la condition et des droits de la femme, p. 225.

mande, dit-il, à ce Congrès qui s'est réuni pour défendre la femme et lui donner des garanties dans la société actuelle, jusqu'au jour où cette société se sera transformée et où règnera la véritable liberté et la véritable égalité, de repousser une proposition semblable qui ne pourrait que se retourner contre les faibles, c'est-à-dire contre la femme (1). » Malgré cette éloquante protestation, le vœu fut adopté. C'est ainsi que l'association libre entre époux arrivait tout naturellement à rejoindre l'union libre et que malgré les efforts d'un socialiste que beaucoup de membres du Congrès eussent volontiers traité de réactionaire, il arrivait, par une juste logique des choses, que pour avoir voulu élargir le cadre trop étroit du mariage, on le faisait craquer de toute part et on en consommait la ruine.

Le Congrès emporté par le courant des idées révolutionnaires votait par acclamation au nom de la liberté, la suppression du délit d'adultère et la suppression de l'article 298 du Code civil qui interdit le mariage entre complices. Un des congressistes, M. Le Foyer, au nom de cette même liberté, proposait d'autoriser les futurs conjoints à insérer dans leur pacte matrimonial toutes clauses qu'ils voudraient, celle-ci, par exemple : Nous reconnaissons à chacun de nous le droit de demander, à un moment donné, la rupture de notre union, sans que l'autre puisse y faire opposition. M. Viviani demanda

(1) Compte rendu du Congrès de la condition et des droits de la femme, p. 233.

quelques explications et ce dialogue significatif s'engagea :

« *M. Viviani.* — Voilà un homme et une femme qui se marient avec le droit de faire tel contrat qu'il leur plaît en ce qui concerne leur personne. Cela voudra-t-il dire, par exemple, que la femme pourra mettre dans son contrat qu'elle aura un domicile séparé de celui de l'homme ?

M. Le Foyer. — Parfaitement.

M. Viviani. — L'homme et la femme pourront-ils se donner réciproquement la permission non seulement d'avoir un domicile séparé, mais encore de vivre chacun avec une autre personne ?

M. Le Foyer. — Parfaitement.

M. Viviani. — L'homme et la femme pourront-ils s'accorder l'un à l'autre le droit en participation à leur héritage respectif des enfants qu'il leur plaira d'avoir hors mariage ?

M. Le Foyer. — Parfaitement.

M. Viviani, — L'homme et la femme auront-ils la faculté de réserver leur liberté personnelle et de convenir que dans un délai de 3 ou 5 ans, chacun pourra répudier son époux ?

M. Le Foyer. — Je n'y vois pas d'inconvénient, pourvu que cette clause soit acceptée par les deux conjoints (1). »

(1) Compte rendu du Congrès de la condition et des droits de la femme, p. 240.

M. Viviani eut beau jeu de protester contre de semblables propositions, qui ne relèvent plus du féminisme, mais de la seule anarchie. Il prit, en termes très élevés, la défense de la femme qui, avec de pareilles libertés, dans le contrat qui l'unit à l'homme, sera la perpétuelle sacrifiée et demanda que, bien loin de briser le mariage, tant que la femme ne pourra pas subsister par elle-même, on en fît une « citadelle vivante où avec son enfant elle pût s'enfermer ». Le Congrès féministe, presque tout entier, se ressaisit et applaudit à ces généreuses paroles, et rejeta l'union libre.

Pour compléter l'émancipation conjugale de la femme, le socialisme la débarrasse de l'enfant. M. G. Deville déclare que l'entretien des enfants « doit être soustrait au hasard de la naissance, pour devenir, comme l'instruction, une charge sociale (1) ». La société se chargera donc d'élever tous les enfants, c'est ce que les socialistes appellent « faire de l'humanité une seule famille ».

De toutes ces discussions qui eurent lieu au Congrès de la gauche féministe, il ressort :

1° Que les décisions du Congrès sur cette question de l'union des sexes furent assez incohérentes, parce que ayant admis la transformation radicale du mariage avec aboiition de l'autorité paternelle et divorce facilité, il ne décidait pas purement et simplement l'union libre ;

(1) G. Deville, *Le capital de K. Marx*, p. 43.

2° Que l'association libre entre égaux était une formule séduisante, mais irréalisable pratiquement, parce qu'elle violait le principe d'unité de direction de ménage et ne délimitait pas les bornes de la liberté des deux époux et que dans la pratique elle s'abîmait immédiatement dans l'union libre ;

3° Que cependant l'union libre n'avait pas été franchement adoptée par les Congressistes, parce qu'ils s'étaient aperçus que, malgré la logique des principes, elle était franchement préjudiciable à la femme, et ce fait assez curieux s'était produit, qu'un homme de grande intelligence et de grand talent, M. Viviani, à la fois socialiste et féministe, avait été forcé de sacrifier la logique de ses principes socialistes, qui auraient réclamé l'union libre, à la logique de son bon sens de féministe avisé qui la repoussait. Que, par conséquent, sur cette matière particulière de l'union des sexes, qui renferme en soi presque tous les problèmes du féminisme, le socialisme apportait une solution qui répugnait même à une assemblée particulièrement sympathique au socialisme.

Pour sauver la face, les socialistes disent : Sans doute l'union libre, qui est la formule idéale pour nous, devrait être réclamée par la femme, mais nous admettons volontiers que, étant donnés la situation sociale actuelle et le régime capitaliste, la femme affranchie de cette manière, se trouverait du même coup isolée et, par le fait même, affaible. Aussi, sommes-nous assez partisans,

au point de vue tactique, de soutenir et d'appuyer toutes les revendications féministes qui, sans le renverser complétement, affaiblissent et préparent la ruine prochaine du mariage. Nous nous réservons d'intervenir plus tard, quand les circonstances le permettront, pour achever l'œuvre, ce que nous ne pourrons d'ailleurs faire, que lorsqu'un état social nouveau assurera l'indépendance économique de la femme.

CHAPITRE III

EMANCIPATION ÉCONOMIQUE DE LA FEMME

La femme affranchie des besognes domestiques revendique le droit au travail. — Libre accès à l'atelier et aux carrières libérales. — L'indépendance économique, véritable fondement, d'après les socialistes, de l'émancipation intégrale.

« Si nous étions partisans de la famille actuelle, écrit J. Sagnol dans la *Revue socialiste*, nous demanderions, comme ceux-là qui la soutiennent, que le rôle de la femme se bornât toujours à faire des enfants, à les élever en entretenant le ménage ; mais comme la famille actuelle constitue pour la femme une sorte d'esclavage, qu'elle la fait considérer comme inférieure à l'homme en tout, nous demandons sa suppression ou sa transformation de quelque façon que ce soit, pourvu que la femme soit libre, émancipée, l'égale de l'homme et qu'elle n'ait plus besoin de recourir à celui-ci pour subvenir à ses besoins (1). » Il faut donc, disent les socialistes, assurer à la femme l'indépendance économique. A ceux qui

(1) Johannes Sagnol, *L'égalité des sexes, Revue socialiste*, mai 1887, p. 227.

veulent lui refuser le droit au travail qui assurera cette indépendance, ils répondent que ce droit au travail est pour elle le droit à la vie et que, dans l'actuel ordre des choses, les nécessités de l'existence la forcent à gagner bien souvent son pain à la sueur de son front. A ceux qui prétendent que la place de la femme n'est pas à l'atelier ni à l'usine, mais au foyer, les socialistes répondent que d'abord la femme pauvre et non mariée n'y peut trouver une place et que presque toujours la femme pauvre et mariée est forcée de travailler, elle aussi, pour apporter au budget familial le faible mais indispensable appoint.

Les temps ne sont plus, disent-ils, où l'on osait répéter le mot de Proudhon : « Courtisane ou ménagère. » Ce mot de ménagère semble aux socialistes une expression vieillie et surannée qui disparaîtra bientôt avec les fonctions domestiques qu'elle représente. Jadis, la femme cuisait le pain chez elle, brassait la bière et faisait elle-même ses vêtements. « Maintenant, affirme Bebel, on considère déjà comme superflu et nuisible à l'économie du ménage qu'elle prépare ses repas dans sa propre cuisine. »

Dans bien des associations ouvrières la cuisine particulière est remplacée par des sociétés alimentaires munies de fourneaux à vapeur et de machines qui livrent une nourriture économique et saine. Les progrès de l'ingéniosité humaine et les bienfaits de la coopérative tendent de plus en plus à la simplification à la dis-

parition même souvent de toutes les besognes domestiques. C'est ainsi que, même dans la société nouvelle, il y a des germes d'un état de choses nouveau et l'évolution de condition d'existence ne tend pas à renfermer la femme à la maison et près de son foyer. Dépossédée de ses occupations familiales, elle réclame impérieusement le moyen d'assurer par ses propres forces sa vie matérielle et revendique son admission à tous les emplois que sa force et ses capacités tant physiques qu'intellectuelles pourraient lui ouvrir, elle réclame l'accès des carrières libérales et l'entrée des ateliers.

Les socialistes reconnaissent avec Bebel (1) que les aspirations de la femme vers la liberté industrielle ont été jusqu'ici reconnues comme fondées en droit par la société bourgeoise, mais « au fond de ce bon accueil il y avait une chose : l'intérêt de classe de la bourgeoisie. Celle-ci avait besoin de bras tant féminins que masculins pour pouvoir porter la production à son maximum d'intensité » (2). Mais en admettant la femme dans ses usines, le capitaliste n'a pas obéi à un sentiment de justice, il a recherché son seul intérêt et au nom de cet intérêt l'a odieusement exploitée.

Du jour où les progrès de la mécanique eurent modifié les conditions générales du labeur et de l'existence, tant par la diminution de l'effort manuel que par l'abais-

(1) Bebel, *La femme dans le présent, le passé et l'avenir*, p. 163.
(2) Bebel, *op. cit.*, p. 148.

sement du prix de vente des produits manufacturés, les industriels, toujours en quête de profits imprévus, se demandèrent si les conditions nouvelles n'exigeaient pas, pour que le capital conservât son mouvement ascensionnel, l'admission des femmes dans les ateliers. « Etant donné que ses conditions physiologiques l'obligent à de périodiques repos et que, d'ailleurs, à égalité de temps elle produit moins, selon eux, que l'homme, il serait facile et justifiable de réduire son salaire et de le réduire dans des proportions telles que le déficit de sa production mis en compte, son admission laisserait encore au capital un excédent de gain sur le travail masculin, et, point essentiel, assurerait à l'industrie, menacée par les exigeances du prolétariat, une réserve de bras suffisante pour entraver dans une large mesure le mouvement social » (1).

D'où des conséquences terribles non seulement pour la femme elle-même, indignement exploitée, mais aussi pour l'ensemble du prolétariat. Avec le développement de l'industrie, la femme payée moins cher que l'homme trouve de jour en jour à s'employer régulièrement au préjudice de l'ouvrier qu'elle évince régulièrement et il se produit ce fait « que, partout où la main d'œuvre féminine est employée, elle évince régulièrement la main-d'œuvre masculine. Celle-ci supplantée de la sorte, veut vivre ; elle s'offre moyennant un salaire plus bas. Cette offre

(1) Bebel, *La femme dans le passé, le présent et l'avenir*, p. 152.

influe encore sur le salaire de la femme. La diminution du salaire devient ici une sorte de vis sans fin que fait mouvoir avec d'autant plus de force le mécanisme du progrès industriel » (1).

Nous touchons ici à un point délicat. Si le féminisme demande l'accession de la femme à tous les emplois qu'elle est capable de remplir, le socialisme, ou plus exactement les ouvriers socialistes, s'insurgent contre cet avènement des concurrentes, d'autant plus redoutables qu'elles sont moins exigeantes au point de vue du salaire et qu'elles deviennent, partout où elles s'introduisent, de terribles « gâche-métiers ». Il semble que sur ce point, féminisme et socialisme soient bien prêts d'être en conflit. De fait, nous voyons qu'au Congrès ouvrier français, en 1897, un amendement fut déposé demandant la suppression absolue et l'interdiction légale du travail de la femme. Cette demande fut d'ailleurs repoussée à une grande majorité, mais il est caractéristique qu'elle ait été posée.

Les socialistes doctrinaires s'accordent d'ailleurs à rendre responsable de cette situation l'organisation détestable de la société et ils cherchent en même temps à trouver des remèdes.

Ils demandent d'abord que la femme ne soit plus employée à des travaux pénibles et dangereux qui ne conviennent pas à son sexe et ils réclament l'intervention

(1) Bebel, *op. cit.*, etc..., p. 150.

d'une sévère et précise réglementation. Sur ce point, la femme est pleine de méfiance et prétend que c'est plutôt par un désir inavoué, mais évident, de protection de la main-d'œuvre masculine que le socialisme intervient. Il est permis de croire en effet, que ce n'est pas ici seulement l'intérêt de la femme qui est en jeu.

Les socialistes réclament aussi, avec beaucoup de justice, la même rétribution, à productivité égale, de la main-d'œuvre féminine et de la main-d'œuvre masculine dans une formule très nette. « A travail égal, salaire égal » (1), formule reprise d'ailleurs par tous les congrès féministes qui se sont succédé depuis dix ans.

Mais il y a une chose que les socialistes ne se lassent pas de répéter, c'est que les femmes n'obtiendront rien tant qu'elles ne se décideront pas à former des associations syndicales. L'idée est assurément juste et nous connaissons trop la puissance effective du syndicat pour en contester l'efficacité, mais il nous est permis de remarquer que l'ouvrière, de nos jours, semble répugner à l'association syndicale. Est-ce parce qu'elle doute de sa force ou plutôt n'est-ce pas parce qu'elle craint d'être absorbée par des associations ouvrières puissantes qui lui imposeraient des idées et une direction générale, qui peut lui déplaire et contre laquelle il lui est impossible de lutter ? N'y a-t-il pas dans ce fait que la femme n'adhère pas au syndicat ou ne tente pas de former un syndicat elle-même,

(1) Destrée, *Le socialisme et la femme*, p. 22.

la crainte de la tutelle des grands groupements socialiste masculins qui chercheraient, craignent-elles avec raison, à les mettre aux services des intérêts généraux du parti et négligeraient de défendre leurs intérêts particuliers, et surtout leurs intérêts de femmes ouvrières ?

Au sujet de l'entrée des femmes dans les carrières libérales, ce qui tend à assurer également leur indépendance économique, Bebel prétend qu'alors même que les nombreux obstacles qui s'y opposent encore disparaîtraient, elle aurait les mêmes effets que son admission dans le domaine industriel. « Non seulement la femme sera plus mal payée dans les carrières libérales à mesure que l'offre grandira avec la concurrence, mais elle y sera bien plus opprimée et cela pour les mêmes raisons que nous avons développées plus haut en ce qui concernait la femme utilisée par l'industrie (1). »

Les Socialistes s'accordent tous à reconnaître que l'émancipation économique de la femme, en assurant son indépendance matérielle, est le fondement nécessaire de son émancipation intégrale. Sans cette indépendance conquise vis-à-vis de l'homme, aucun affranchissement n'est possible, elle reste soumise à la tyrannie maritale et l'union libre, formule rêvée, est impossible. « L'émancipation civile et civique de la femme, dit M. Gabriel Deville, ne saurait être efficacement poursuivie en dehors de ce qui peut amener l'émancipation écono-

(1) Bebel, *la femme dans le passé, le présent et l'avenir*, p. 192.

mique, à laquelle, pour elle comme pour l'homme, est subordonnée la disparition de toutes les servitudes (1). L'infériorité de sa condition est la conséquence de l'état social actuel, la conséquence du salariat et du régime capitaliste. Il faut que la femme le comprenne et n'hésite pas à demander au socialisme, qui *seul* peut le lui donner, le remède à ses souffrances.

(1) G. Deville, *Le capital de K. Marx*, p. 44.

CONCLUSION

Après avoir examiné les doctrines des socialistes modernes et contemporains sur la femme et son rôle social, nous nous trouvons tout naturellement amené à nous poser cette double question. Pourquoi et à quelles conditions le socialisme consent-il à donner son appui au féminisme ; quel avantage le féminisme peut-il avoir à faire cause commune avec les socialistes ?

Le féminisme étant, dans une certaine mesure, un mouvement de protestation, parfois même de révolte contre le sort que la société actuelle assigne à la femme, le socialisme estime qu'il y a intérêt pour lui à lier partie avec tous les mécontents dont les revendications peuvent s'unir aux siennes. D'ailleurs, le nombre formidable des femmes prolétaires, qui seraient des recrues pour la lutte, représente une force considérable, une force neuve qui n'a jamais été encore utilisée.

D'après les socialistes contemporains, le féminisme serait impuissant par lui-même. Les femmes seraient bien naïves si elles s'imaginaient obtenir une condition meil-

leure par la seule persuasion ; il est nécessaire qu'elles comprennent enfin que la revendication de leurs droits est intimement liée à celle du prolétariat. « Elles devront, « dit Lucien Descaves, pour y parvenir imiter les fem- « mes d'Italie, lesquelles, voulant s'opposer à l'envoi en « Afrique de leurs maris, de leurs fils, de leurs frères, « décrochèrent les vagons et en firent descendre de force « le bétail militaire. Les femmes qui attendent de la « bonne volonté des législateurs d'aujourd'hui le désar- « mement général, ou tout au moins le démantèlement « de quelques lois fortifiées perdent leur temps. *Elles « ne seront affranchies que par la Révolution* (1). »

Pour Bebel et pour tous les socialistes, la solution de tous les problèmes de l'émancipation féminine est contenue dans la formule de leur doctrine générale, comme la partie est contenue dans le tout. Ce qu'on nomme la question des femmes ne constitue qu'un côté de la question sociale générale....., la première ne peut trouver sa solution définitive qu'avec la seconde (2).

Cette affirmation très nette contient des éléments de vérité. Il est manifeste que le féminisme n'est pas à proprement parler une doctrine, c'est un point de vue spécial sur les choses, c'est un aspect de la question sociale, c'est la question sociale regardée au point de vue de la

(1) *Revue Encyclopédique*, 28 septembre 1895. Interview de L. Descaves. Maria Cheliga. *Les Hommes féministes.*

(2) Bebel. *La Femme dans le passé, le présent et l'avenir.* Introuction, p. 2.

femme. Mais le socialisme n'a vraiment pas le monopole d'une formule qui résolve tous les problèmes, il n'est d'ailleurs pas le seul à s'en préoccuper ; c'est un véritable déni de justice que de l'affirmer. En réalité, l'examen de ces questions, question de mariage, situation de la femme dans la famille, sollicite à l'heure actuelle tous les sociologues vraiment dignes de ce nom. Déjà, parmi eux, Le Play et ses disciples s'étaient préoccupés de la reconstitution de la société, fondée sur la famille, cellule initiale. On rencontre, en effet, dans les écrits de cette école les éléments d'un féminisme de tout aussi bon aloi, pour ne pas dire plus, que celui des socialistes.

Mais le socialisme tient à se proclamer hautement le champion des femmes ; il prétend que l'homme seul ne peut prétendre établir un ordre de choses véritablement stable, véritablement juste. « Je suis convaincu, dit Léopold Lacour, que la Révolution nouvelle entreprise et poussée par le masculin seul, comme fut celle d'il y a plus d'un siècle, ne réussirait pour le mieux qu'à fonder un ordre de barbarie nouveau.... la justice étant universelle ou n'étant pas (1). » Le socialisme a d'ailleurs, sur toutes les autres doctrines, l'avantage — il l'affirme du moins — de proposer un féminisme intégral. Il prétend que, si la conquête des droits civils et politiques est une question vitale pour la femme, cette conquête ne la libérera que partiellement. Pour être devenue l'égale de

(1) Léopold Lacour. *Humanisme intégral.* Préface, p. 10.

l'homme, elle n'aura pas conquis son affranchissement économique : la femme riche sera l'égale de l'homme riche, mais la femme pauvre, l'ouvrière, restera comme l'ouvrier, son frère, à la merci de ceux qui l'emploient. C'est pour se soustraire à cet asservissement qu'elle doit nécessairement lier sa cause à celle des travailleurs et ne pas séparer ses revendications de celles des socialistes.

En réalité, ceux-ci ne s'occupent de l'émancipation des femmes qu'autant que cela rentre dans leur programme de révolution sociale. Bebel avoue dans son livre sur la femme : « Il est clair que si cet ouvrage n'avait pas d'autre but que de démontrer l'égalisation des droits de la femme et de l'homme sur le terrain de la société actuelle, il vaudrait mieux abandonner la besogne (1). »

Si le socialisme consent à aider le féminisme, à l'adopter, il tend à lui imprimer ses tendances, à lui donner le caractère d'une lutte de classes. « Qu'on ne s'y trompe pas, écrit M. G. Palante, le féminisme n'est pas tant une lutte contre le sexe masculin que contre l'organisation sociale tout entière, y compris ses privilégiées du sexe féminin. Le féminisme, est par certains côtés, une protestation de la femme du peuple, de la travailleuse, de l'éternelle Cendrillon, contre sa sœur hautaine, oisive et impérieuse : la Dame (2). »

(1) Bebel. *La Femme dans le passé, le présent et l'avenir* Introduction, p. 6.

(2) G. Palante. L'Esprit de famille et la morale familiale. *Revue socialiste*, juillet 1901, p. 400.

Quand le socialisme tend la main aux femmes, il s'efforce de dériver à son profit le courant féministe et ne consent à s'unir avec elles qu'à la condition formelle d'être leur tuteur écouté et toujours obéi. Cet allié est bien près d'être un maître. « Nous appuierons, leur dit-il en substance, vos revendications du droit de vote, à la condition que ce vote soit pour nous. Nous réclamerons pour vous l'instruction intégrale à la condition que cette instruction soit fondée sur nos principes. Nous demanderons pour vous l'abolition, où tout au moins l'élargissement du mariage parce que du même coup nous servirons notre cause en préparant la mine de la famille actuelle, source de la propriété, de l'héritage et de tous les sentiments conservateurs. » En réalité, ce haut protecteur de la femme manque trop de désintéressement et fait même preuve d'un égoïsme scandaleux. Dans le pacte d'union qu'il propose, le socialisme compte recevoir beaucoup plus qu'il ne donnera.

Le féminisme, en tant qu'il réclame le développement et l'épanouissement de la personnalité féminine, peut en effet être considéré comme une modalité de l'individualisme ; or, individualisme et socialisme ne sont-ils pas deux termes extrêmes et contradictoires. Nous savons que dans un livre remarquable : « *Essai sur l'Individualisme* », M. Fournière a entrepris de les concilier. Il donne justement comme preuve de l'esprit individualiste qui anime le socialisme l'intérêt que celui-ci porte au féminisme.

En s'appliquant à donner à la femme l'individualité

qui lui manque, le socialisme s'affirmerait incontestablement individualiste. « Quantité de libéraux, dit M. Fournière, sont féministes, mais ils ne le sont pas tous, tandis que tout socialiste est nécessairement féministe, c'est-à-dire pour la réalisation de l'individu féminin » (1). Nous allons examiner rapidement jusqu'à quel point cette prétention est fondée.

Sans doute le socialisme offre aux femmes l'appui d'un parti fortement organisé qui possède un programme, des journaux très répandus et une représentation active et remuante au Parlement. Ces avantages méritent considération, mais quelle est l'œuvre utile et pratique que les socialistes promettent d'entreprendre.

Admettons la femme émancipée suivant leur formule. Dans son union avec l'homme, elle sera de par le droit son égale, de par le fait, plus faible que lui. N'ayant plus sa place réservée au foyer, elle sera forcée de chercher l'indépendance économique et deviendra la rivale de l'homme sur ce terrain. Il est certain que dans une société nouvelle, les chaînes dont elle se plaint seront remplacées par d'autres chaînes beaucoup plus lourdes ; il faudra que la « citoyenne » se plie à l'effrayante oppression de lois minutieuses et tyranniques qui règleront sa vie et ses actes.

Ce que serait la vie de la femme dans la société socialiste, Richter, l'adversaire éminent de Bebel, l'a montré

(1) Fournière. *Essai sur l'individualisme*, p. 141.

d'une façon saisissante dans une petite brochure intitulée *Où mène le socialisme*. Si, d'une part, l'avènement du nouvel ordre des choses amènerait la disparition progressive des besognes domestiques, l'établissement de cuisines publiques, la suppression du soin, de la garde et de l'éducation des enfants et des vieillards, d'autre part, chaque femme se verrait attribuer telle ou telle profession qui ne serait pas toujours celle de son choix, elle devrait accepter le tirage au sort des logements, la suppression de la vie de famille au bénéfice de la vie de cité. Cette réglementation serait la ruine de toute liberté.

Si vraiment le socialisme émancipe quelque chose, ce sont les passions de l'homme, s'il abolit le devoir de la fidélité conjugale, c'est surtout au profit de celui-ci. En proclamant l'union libre il détruit la famille et cette destruction n'est pas faite dans l'intérêt de la femme. Bebel lui-même écrit que « la polygamie constitue pour la femme dans toutes les conditions une déchéance ».

« L'amour libre n'est pas l'émancipation de la femme, c'est son asservissement aux instincts débridés de l'homme (1). » En s'inféodant au socialisme le féminisme devient une doctrine négative qui détruit tout, sans rien reconstruire. L'alliance du féminisme et du socialisme entraîne fatalement l'absorption absolue de l'intérêt de la femme dans l'intérêt supérieur socialiste.

(1) Deploige. *L'Émancipation des femmes*, ch. I, p. 11.

Aussi peut-on dire que le socialisme fait beaucoup plus d'avances au féminisme que celui-ci n'en fait au socialisme : le second craint d'être dominé par le premier. Le groupe féministe de gauche qui fait le plus de bruit et qui a le plus de sympathies pour les doctrines révolutionnaires, est loin, il faut le reconnaître, de représenter le mouvement féministe tout entier, il se refuse absolument d'ailleurs à s'intituler socialiste. Sans doute il accueille très volontiers l'appui que lui offre ce parti pour ses revendications, mais il ne le fait qu'à la condition expresse que cette aide ne dégénère pas en tutelle.

Au Congrès de 1900, la nomination de M. Viviani comme rapporteur général du Congrès, contribua beaucoup à donner à cette réunion une teinte socialiste. Aussi lorsque les journaux, les uns avec bienveillance, les autres sur un ton de reproche, voulurent constater ce caractère révolutionnaire du Congrès, les protestations s'élevèrent nombreuses et énergiques. « Nous avons fait appel, écrivait M[me] Andrée Téry, à tous les hommes indistinctement et nous les avons priés de seconder nos efforts en nous aidant à faire triompher une cause qui est la leur, qui est la cause commune de l'humanité. Est-ce notre faute, si ce sont surtout les socialistes qui ont répondu à notre appel et qui furent les premiers à comprendre la grandeur de notre mission ? A vrai dire, nous ne sommes inféodées à aucun parti (1). »

(1) Andrée Téry. *La Fronde*, du 9 sept. 1900.

Ce qui apparaît comme vraisemblable, c'est que les femmes ont vu avant tout dans le socialisme « avec un nom qui fait peur et qui est à lui seul un défi, tout un plan d'attaque contre l'autorité masculine » (1). Séduites par le prestige des utopies lointaines qui leur promettent un nouvel âge d'or, quelques-unes se sont laissé convertir à la religion de Bebel, mais le plus grand nombre d'entre elles n'est pas sans méfiance à l'endroit de ces socialistes, tuteurs bénévoles qui, sous prétexte de féminisme, voudraient les courber sous leur joug et leur oppressive domination. Elles refusent de s'inféoder à eux et déclarent avec Mme Marguerite Durand qu'elles ont besoin, pour l'obtention des réformes qu'elles souhaitent, « du concours de tous plus encore que du dévouement de quelques-uns » (2).

(1) Filon. *Revue de Paris*, juillet 1895.
(2) Marguerite Durand. *La Fronde*, 14 sept. 1900.

Vu : Le Doyen,
GLASSON.

Vu : Le Président de la Thèse,
A. DESCHAMPS.

Vu et permis d'imprimer :

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,

L. LIARD.

BIBLIOGRAPHIE

BEBEL — La femme dans le passé, le présent et l'avenir, traduction Henri Ravé Paris, Carré, 1891, v in-8.

CABET — Voyage en Icarie, 1843. Bureau du *Populaire*, v. in-12.

— Réalisation d'Icarie (Extrait du n° 16 du *Populaire*). Paris, Prévôt rue Bourbon-Villeneuve, 1846, br. in-12.

— Réfutation ou Examen de tous les écrits ou journaux contre ou sur la Communauté. Paris, Prévôt, rue Bourbon-Villeneuve, sans date, br. in-12.

— Douze lettres d'un Communiste à un Icariste. Paris, Delauchy, 11, Faubourg Montmartre, 1841, br. in-12.

ENGELS. — L'origine de l'état de la propriété et de la famille, traduction Henri Ravé. Paris, Carré, 1893, v. in-12.

FOURIER. — Théorie des quatre mouvements. Paris, bureau de la Phalange, librairie de l'école sociétaire, 2e édition, 1841, vol. in-8.

— Théorie de l'unité universelle, librairie de l'école sociétaire, 2e édition, 1844. 4 vol. in-8

FOURNIÈRE. — Les théories socialistes au XIXe siècle. Paris, Alcan, 1904, vol. in-16.

LAMBERT (Mm Juliette). — Idées antiproudhonniennes sur l'amour, la femme et le mariage. Paris, E. Dantu, 1861, vol. in-8.

LEROUX (Pierre). — De l'Egalité, suivi d'aphorisme sur la doctrine de l'humanité. Boussac, imprimerie P. Leroux, 1848, vol. in-8.

— De l'Humanité. Boussac, imprimerie P. Leroux, 1849, vol. in-8.

MALON (Benoît). — Histoire du Socialisme. Paris, Deriveaux, 1882-86, 5 vol. in-8.

— Précis historique, théorique et pratique du socialisme. Paris, Alcan, 1892, vol. in-8.

— Le Socialisme intégral. Paris, Alcan, 1894, vol. in-8.

MILL (John-Stuart). — L'assujettissement des femmes, traduit de l'anglais, par E. Cazelle. Paris, Guillaumin, 1876, vol. in-8.

PECQUEUR. — La République de Dieu ; Pratique immédiate de l'égalité et de la fraternité universelles.Paris,Mage,1845, vol. in-8.

— Des intérêts du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et de la civilisation en général, sous l'influence des applications de la vapeur. Paris, Dessessart, 1838, vol. in-8.

PROUDHON. — De la justice dans la Révolution et dans l'Eglise Paris, Garnier frères, 1858, 3 vol. in-12.

— La Pornocratie ou les femmes dans les temps modernes. Marpon et Flammarion, sans date, vol. in-2.

SAINT-SIMON. — Œuvres complètes de Saint-Simon et d'Enfantin, publiées par les membres du Conseil institué par Enfantin, pour l'exécution de ses dernières volontés. Paris, Dentu, 1865-76, 42 vol. in-8.

BRIDEL. — Le droit des femmes et le mariage. Paris, Alcan, 1893, in-8.

DEPLOIGE. — L'émancipation des femmes. Louvain, institut supérieur de philosophie, sans date, broch. in-8°.

DESTRÉE. — Le Socialisme et les femmes. Bruxelles, veuve Brismée, 1897, broch. in-12.

DEVILLE. — Le Capital, de Karl Max. Paris, Alcan, 1891.

DRIOUX. — Le mouvement féministe et le socialisme (Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel d'Orléans, 16 octobre 1896) Orléans, Morand, 1896, br. in-8.

FAGUET. — Charles Fourier. *Revue des Deux-Mondes*, 1er août 1896.

FOURNIÈRE. — Essai sur l'individualisme. Paris, Alcan, 1901, vol. in-16.

— Les théories socialistes au XIXe siècle. Paris, Alcan, 1904, vol. in-8.

GIDE et ESMEIN. — Étude sur la condition privée de la femme dans le droit ancien et moderne. Paris, Durand et Pedone Lauxiel. 1867, vol. in-8o.

GUILLEMINOT. — Femme, enfant, humanité. Paris, Giard et Brière, 1902, vol. in-16.

JANET. — Les origines du socialisme contemporain. Paris, Alcan 1893, vol. in-8o.

LACOUR. — L'humanisme intégral. Paris, Stock, 1897, vol. in-12.

REYBAUD. — Étude sur les réformateurs ou socialistes modernes. Paris, Guillaumin, 1864, 2 vol. in-16.

SIGNOL. — L'égalité des sexes. *Revue socialiste*, 1889.

STAKELBERG. — Les femmes et la Révolution. Paris, Baillière, 1883, br. in-12.

SUDRE. — Histoire du Communisme. Paris, Gauillaumin, 1856, vol. in-12.

TURGEON. — Le féminisme français. Paris, Larose, 1902, 2 vol. in-16.

VILLEY. - Le socialisme contemporain. Guillaumin, 1895, vol. in-8°.

WEILL. — L'école Saint-Simonienne, son histoire, son influence jusqu'à nos jours. Paris, Alcan, 1896. vol. in-12.

Revues et Journaux.

Revue des Deux-Mondes. — A. Filon. La femme anglaise et le socialisme, juillet 1895.

Revue des Deux-Mondes. — A. Barine. La gauche féministe et le mariage, juillet 1898.

Revue Socialiste. — Divers articles.

La Révolte. — Numéro 19 du 20 janvier 1894.

Revue encyclopédique. — Marya Cheliga. Les hommes féministes. Numéro du 28 novembre 1896.

La Fronde. — Journal quotidien, septembre 1900.

La Petite République. — Journal quotidien.

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE

Le Socialisme contemporain

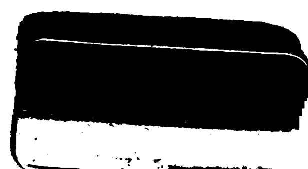
AR. ROUSSEAU, IMPRIMEUR-EDITEUR, PARIS.

7 3 WIS. B AUG '50



DATE DUE







89092584689
B89092584689A